

## LE PÉTROLE ET L'ÉCONOMIE LIBYENNE

La mise en valeur des richesses naturelles d'un pays sous-développé par les investissements étrangers est-elle favorable au développement de ce pays ? L'expansion de l'industrie d'extraction pétrolière grâce au capital extérieur est-elle un moteur de la croissance du pays producteur de pétrole ?

A cette question cruciale la théorie économique apporte une affirmative appuyée sur la démonstration suivante (1) : L'accroissement des besoins en matières premières indispensables à l'expansion industrielle des pays développés incite ces derniers à investir des capitaux de plus en plus vastes dans les pays sous-développés. Ces transferts de capitaux engendreraient des impulsions internes et externes qui, se relayant et s'amplifiant les unes les autres, provoqueraient une croissance accélérée de l'économie de ces pays.

En effet, d'une part les investissements étrangers ont des effets d'entraînement sur toute l'économie non seulement par leur incidence directe (développement des infrastructures) mais surtout par leur incidence indirecte : distribution de revenus, accroissement de la demande effective et, création d'investissements nouveaux. L'Etat pétrolier perçoit de son côté, d'importantes ressources financières (impôts et royalties) qui doivent lui permettre de mettre sur pied des projets de développement national.

Enfin, la mise en valeur et l'exportation des richesses naturelles permettent aux pays fournisseurs d'acquérir en contrepartie des équipements en infrastructures et les biens de consommation nécessaires à l'élévation du bien-être de leur population.

Compte tenu de la place et du rôle économique et social occupés par l'exploitation pétrolière en Libye, ce petit pays, courbé soudain sous le poids de ses richesses, réalise pourrait-on dire, un cas de laboratoire digne de servir de base d'illustration, ou, au contraire, de rejet de cette thèse, au demeurant, fort séduisante. L'expérience libyenne mériterait donc une étude en profondeur dont cet article ne prétend nullement en aborder la complexité ; nous nous y bornerons à mettre en évidence certains aspects déjà connus du problème, et de les confronter avec la théorie schématisée ci-dessus.

Avant la valorisation des richesses pétrolières de la Libye, ce pays était considéré comme une région arriérée. En effet les données géographiques ainsi que les indicateurs démographiques et sociaux la situent dans le lot

(1) Cf. ALBERTINI (J.M.), *Les mécanismes du sous-développement*, Les éditions ouvrières, 1966, p. 150 et sq.

des pays classés comme traditionnellement et irrémédiablement pauvres. La Libye forme un vaste plateau qui s'étend de la Méditerranée au cœur du Sahara sur une superficie totale de 1 760 000 km<sup>2</sup> (2). Les terres effectivement cultivées, principalement en céréales, ne représentent que 1 % environ de cette superficie et se trouvent concentrées dans les plaines côtières et les plateaux du Nord. Tandis que le sud désertique, où dominent les oasis, l'élevage et le palmier-dattier, s'étale sur 90 % environ du pays.

La répartition pluviométrique est très irrégulière aussi bien selon les régions qu'à travers les saisons ; la plus forte moyenne atteint 406 mm dans la région de Tripoli et de la Grande-Montagne.

La répartition de la population reflète le degré de fertilité naturelle de chacune des trois régions principales de la Libye tandis que l'évolution de cette répartition révèle déjà les bouleversements introduits par l'économie de marché. La population se regroupe progressivement sur les bandes côtières et dans les centres urbains où 95 % des Libyens s'y trouvent concentrés.

	1954		1964	
Tripolitaine (Nord-Ouest)....	291 236	68 %	1 031 000	66 %
Cyrénaïque (Est) .....	291 236	27 %	854 000	29 %
Fezzan (Sud-Ouest) .....	59 315	5 %	79 000	5 %
Total .....	1 088 889	100 %	1 564 000	100 %

Le taux annuel d'accroissement démographique, calculé sur la période qui sépare les deux recensements officiels de 1954 et 1964, est évalué à environ 1,5 % ; ce taux est incontestablement le plus faible d'Afrique du Nord (Algérie : 2,8 % ; Maroc : 2,7 % ; Tunisie : 2,2 %), sans doute en raison d'un taux de mortalité relativement élevé. Comparée au reste de l'Afrique du Nord, la Libye est une région manifestement sous-peuplée ; la densité moyenne y est de 1 h/km<sup>2</sup>, contre 4 en Algérie et 30 en Tunisie.

Assez faible avant la découverte du pétrole (3), le niveau de vie moyen a considérablement augmenté depuis 1962.

	Revenu national (en 1 000 £ L) (5)	Population (en milliers) (5)	Revenu annuel par tête en £ L (4)
1962	82 000	1 450	56,55
1963	91 000	1 500	60,66
1964	334 000	1 560	214,10
1965	408 000	1 620	251,85

(2) Rappelons que la superficie de l'Algérie est de 2 200 00 km<sup>2</sup>, celle du Maroc, 448 000 km<sup>2</sup> et celle de la Tunisie, 164 000 km<sup>2</sup>.

(3) Cf. Abdulamir Q. KUBBAH. *Libya, its oil industry and economic system* (The arab petro-economis research centre, Bagdad, 1964, p. 8).

En 1959, chaque Libyen disposait en moyenne de 2 100 calories par jour (6).

Depuis la découverte et la mise en exploitation des gisements d'hydrocarbures, la Libye est considérée comme un pays riche ; « ...riche en pétrole, la Libye est aussi un pays riche tout court » (7) et à ce titre il est de plus en plus envahi par les immenses réserves d'investissement du capital pétrolier, et de plus en plus sollicité par les importants surplus de produits finis à la recherche de consommateurs solvables. Ce double courant qui naît et se développe autour des richesses naturelles et potentielles de la Libye, entraîne, à un rythme violent et saccadé, l'intégration de ce pays, autrefois délaissé, dans les remous agités du marché international ; transformée soudain en réservoir de plus en plus vaste de produits bruts, et en débouché largement ouvert aux produits finis, la Libye a été du même coup précipitée dans l'aire du sous-développement.

La richesse de la Libye est, sans conteste, liée à la valorisation de ses potentialités pétrolières ; mais la pauvreté l'est aussi. Et c'est là l'énigme essentielle posée par l'économie libyenne.

Depuis l'arrivée des premiers tonnages importants du pétrole libyen sur le marché occidental en 1960, le budget national de la Libye est largement excédentaire ; sa balance des paiements accuse un solde positif débordant ; les projets d'investissement du Plan Quinquennal 1963-68 s'avèrent de plus en plus incapables d'absorber la totalité des revenus capitalisables issus des « royalties ».

Mais depuis 1960, le dépeuplement et la pauperisation se sont considérablement accélérés dans la campagne ; la spéculation monétaire et l'inflation se sont généralisées dans les villes. Tandis qu'elle étend sa domination sur l'ensemble de l'économie libyenne, l'activité pétrolière introduit des bouleversements sans précédent dans le pays ; elle fait opérer à l'économie libyenne d'autosubsistance une marche forcée et heurtée vers l'économie de marché, faisant ainsi surgir des déséquilibres profonds.

Région à la fois prospère et misérable ; source d'enrichissement, et, dans le même temps, d'appauvrissement ; marché en expansion et économie en régression ; telle est la situation actuelle de la Libye qui, grâce au pétrole et à cause du pétrole, est entré dans le cercle infernal de la domination et du sous-développement, du sous-développement et de la domination.

Ainsi peuvent être délimités la place et le rôle de l'exploitation pétrolière au sein de l'économie libyenne.

Nous analyserons donc les rapports entre :

#### I Pétrole et domination.

(4) Selon une source de l'United States Operations Mission/Libya, déc. 1961, le revenu par tête était de 100 \$ en 1957, 107 \$ en 1958, 135 \$ en 1959 et 162 \$ en 1960. soit respectivement 35,70 £, 38,20 £, 48,20 £ et 57,85 £. 1 £ L. = 1 £ G.B. = 2,80 \$.

(5) Sources F.M.I. et O.N.U. reprises dans le *Rapport 1965-1966 sur l'Economie arabe* (Office arabe de presse et de documentation, Damas). Revenu national = Produit brut intérieur évalué au coûts des facteurs en £ courantes.

(6) *Annuaire des statistiques du B.I.T.*, Genève, 1963.

(7) *Le Monde*, 23/3/65, 22.

- II Pétrole et sous-développement.
- III Domination et sous-développement.
- IV Plan Quinquennal, domination, sous-développement.

### 1<sup>re</sup> Partie. — PETROLE ET DOMINATION

Bien que les premiers indices de gisement pétrolier aient été décelés bien avant la seconde guerre mondiale, la colonisation italienne, fondée sur le peuplement et l'occupation des terres, n'avait tenté aucune politique de prospection systématique du territoire libyen. C'est au dynamisme du capital américain, grand vainqueur de la seconde guerre, représenté par la Standard Oil of New Jersey, que l'on doit l'ouverture des premiers chantiers, donnant ainsi le signal à la concurrence internationale. Commencés en 1955, les travaux de prospection n'ont cessé de s'étendre à toute la partie Nord du pays, couvrant plus d'1 million de km<sup>2</sup>, et débordant même sur une surface maritime de 30 000 km<sup>2</sup> environ. Chaque année voit surgir des gisements nouveaux. L'année 1966 a été marquée par des découvertes pétrolières nombreuses : Nafoora (Amoseas), Amal (Mobil/Gelsenberg), Khuff (Pan American), Sarir (B.P. et Bunker Hunt), Arshad (Esso), Syrte (Occidental). Des découvertes de gaz naturel sont aussi signalées en Syrta (Esso), et dans le golfe de Syrte (Libyan Atlantic) ; leur exploitation commerciale est prévue pour 1968 avec une production journalière de 250 à 300 millions de m<sup>3</sup>. Des contrats de vente ont été déjà passés avec l'Italie et l'Espagne. La Libye renferme environ 3,5 % des réserves prouvées arabes, et 2 % des réserves mondiales (8).

Vingt-cinq compagnies pétrolières, dont quinze émanant du capital américain, se partagent actuellement le territoire libyen. Entre 1956 et 1965, elles ont engagé plus de 590 millions de £ l (9), encouragées sans doute par des perspectives extrêmement avantageuse d'une accumulation rapide de surprofits : en effet une législation très favorable à la récupération accélérée des investissements, la mise en place à un rythme très soutenu d'une infrastructure nécessaire à l'acheminement du matériel d'exploitation et du pétrole brut, la proximité du marché européen situé à 2 500 km des champs pétroliers libyens, sont autant de facteurs de minimisation des coûts de revient, et donc de maximum des marges bénéficiaires. Aussi ne faut-il pas s'étonner de relever en Libye l'un des rythmes les plus élevés d'investissement, de production et d'exportation.

(8) Hormis le pétrole, le sous-sol libyen recèle des gisements de minéral de fer, de manganèse, de potasse, de soufre, de sel de sodium ; mais leur exploitation est délaissée au profit du pétrole.

(9) *Revue du Patronat français*, (262), mai 1966.

*Production et exportation de pétrole brut (10)*

Durant	Production	Exportation
	(en milliers de barils)	
1961	6 642	5 246
1962	66 543	65 453
1963	161 272	167 531
1964	313 796	313 610
1965	443 884	442 866
1966	549 756	547 527

Le taux d'accroissement de la production est le plus élevé du monde : 142 % par an. Il place la Libye au 7<sup>e</sup> rang après les Etats-Unis, le Venezuela, l'U.R.S.S. le Koweït, l'Arabie Séoudite, et l'Iran.

La totalité de la production est acheminée vers la consommation étrangère, essentiellement européenne; le volume annuel de 400 000 tonnes, qui est réservé à la consommation intérieure libyenne, est réimportée. La raffinerie de Marsa el Brega, qui a été mise en route en 1966 avec une capacité de traitement annuel de 400 000 tonnes, mettra provisoirement fin à cette réimportation.

A la vue de cet extraordinaire développement de la production et des exportations des richesses pétrolières, on est évidemment tenté de classer la Libye parmi les pays en expansion. Qu'en est-il en réalité ?

L'impact des investissements étrangers dans les richesses du sous-sol libyen peut se ramener, pour l'essentiel, à deux effets, directs et indirects.

Les effets indirects se rattachent aux rémunérations versées au personnel employé sur les chantiers de pétrole, aux dépenses effectuées par les compagnies en échange de produits et services locaux, et aux investissements d'infrastructure. Nous relèverons, dans un 1<sup>er</sup> chapitre, que ces dépenses sont, contrairement à l'opinion la plus répandue, figées dans des limites infranchissables.

L'Etat libyen, de son côté, se trouve être le bénéficiaire direct de redevances versées par les compagnies exploitantes. Nous verrons dans un 2<sup>e</sup> chapitre que ces redevances sont en augmentation considérable.

Les effets directs et indirects des investissements pétroliers fusionnent dans leur contact avec le Revenu National ; leur mesure devient alors extrêmement délicate : c'est ce que nous constaterons dans un 3<sup>e</sup> chapitre.

TABLEAU 1  
Dépenses des compagnies pétrolières (11)

	1957		1959		1961		1963		1965	
	Millions £	%								
Dépenses extérieures (12) ...	7,60	63,85	22,40	68,50	43,70	61,35	58,00	47,50	76,30	34,40
Dépenses locales (13) .....	4,20	35,30	10,00	30,60	27,40	38,50	44,00	36,00	64,10	28,90
Versements au gouvernement.	0,10	0,85	0,30	0,90	0,10	0,15	20,20	16,50	81,20	36,60
TOTAL.....	11,90	100,00	32,70	100,00	71,20	100,00	122,20	100,00	221,50	100,00

(11) Calculs effectués d'après les données du 10<sup>e</sup> rapport annuel de la Banque de Libye, 1965-1966, p. 62.

(12) Importations de biens de production + salaires versés à l'étranger + dépenses diverses.

(13) Salaires + contrats de transports + matériel et fournitures locales.

## Chapitre I

## LES INVESTISSEMENTS DES SECTEURS PÉTROLIER ET LEURS EFFETS D'INDUCTION

En Libye les investissements étrangers sont considérables; en l'espace d'une dizaine d'années, plus de 590 millions de £ ont été engagés dans les activités pétrolières. Quels sont leurs effets sur l'emploi, les revenus et les investissements locaux.

*Section 1: Les effets des dépenses locales en salaires et en services*

Pour apprécier les effets d'entraînement et de multiplication des dépenses des compagnies pétrolières sur l'économie locale, il est nécessaire de procéder à une évaluation sommaire de leur volume et de cerner, autant que possible se faire, leur mode d'utilisation.

§ 1°) Il est particulièrement difficile de détecter les diverses affectations des recettes brutes des compagnies, d'évaluer notamment les revenus transférés et les revenus réinvestis, à partir des données souvent non concordantes dont nous disposons. Cependant à considérer les chiffres du tableau III, il apparaît que la quasi-totalité des recettes brutes tirées de la vente du pétrole sont placés ou réinvestis à l'étranger, généralement dans les pays industrialisés, parfois dans d'autres régions sous-développées. Les profits réalisés à partir des activités d'extraction du pétrole brut libyen servent donc à financer des investissements productifs ailleurs qu'en Libye; la fuite d'une part considérable du surplus économique de ce pays pauvre vers les pays riches est évidente; la fraction réinvestie en Libye même semble non seulement dérisoire, mais encore le réinvestissement ne s'effectue que dans l'industrie pétrolière. Le phénomène général de la concentration du capital atteint, ici, un degré tel qu'il provoque une opposition absolue à l'extension et à la diversification du capital. Les possibilités de multiplication des investissements à l'intérieur du pays sont donc réduites à néant à leur source même.

§ 2°) La part des dépenses totales réalisée à l'étranger reste constamment plus élevée que celle qui est située à l'intérieur (cf. tableau I); elle est destinée à l'achat d'équipement dans les pays avancés, souvent le pays d'origine de la firme d'exploitation; il ne pourrait d'ailleurs en être autrement puisque l'outillage très moderne indispensable à l'exploitation du pétrole n'est pas fabriqué en Libye même. Le marché européen recueille en conséquence l'essentiel des effets d'induction propagés par les dépenses d'investissement. C'est là un point essentiel qui mérite d'être noté.

§ 3°) Il n'en reste pas moins que les dépenses effectuées à l'intérieur sont relativement importantes et devraient accroître le revenu global libyen s'il était établi avec certitude que les ressources versées sont effectivement

restées à l'intérieur. Ces ressources résultent, en effet, des activités courantes de l'industrie pétrolière, et sont réparties en quatre postes principaux (14) :

TABLEAU II

	SALAIRES ET TRAITEMENTS	CONTRATS DE TRANSPORTS	MATÉRIEL ET FOURNITURES	DÉPENSES EN NOURRITURES
1963 .....	9,00 %	50,00 %	18,00 %	1,40 %
1964 .....	9,50 %	57,35 %	21,90 %	1,10 %
1965 .....	9,25 %	59,75 %	24,70 %	0,50 %
1966 .....	12,90 %	50,70 %	21,40 %	0,95 %

Les postes « transport » et « matériel et fournitures » occupent une fraction très élevée dans les programmes de dépenses. Leur incidence sur les activités locales reste pourtant fort limitée car la réalisation de cette partie des programmes dépend largement de l'importation de matériel occidental. Plus de 80 % des dépenses locales du secteur pétrolier sont ainsi drainées non pas par les industries locales mais vers le secteur des services liés au commerce extérieur.

TABLEAU III

	SOMMES CONSERVÉES A L'ÉTRANGER	
	en 1000 £	en % de la valeur des exp. pétrolières (FOB)
1961	4,097	100 %
1962	46,984	100 %
1963	116,861	100 %
1964	214,006	97,9 %
1965	273,169	96,4 %
1966	330,996	94,3 %

§ 4°) La part des dépenses intérieures consacrée au paiement des salaires et traitements est relativement faible (cf. tableau IV). En effet le volume de l'emploi, bien qu'en progression constante, demeure peu important : de 1 200 à 1 500 personnes environ en 1956, le personnel total est passé à 12 000 en 1964 (14<sup>bis</sup>). La proportion des libyens, bien que relativement importante, ne cesse de diminuer, à la suite de licenciements de plus en plus fréquents surtout depuis 1964. A la fin de l'année 1965, elle n'est plus que de 67 % contre 75 % en 1956. Le gouvernement libyen a d'ailleurs réagi en envoyant,

(14) D'après le tableau n° 27; Bank of Libya, *Economic Bulletin*, november-december 1966, n° 11-12. Nous avons exclu de ce tableau une colonne intitulée « Dépenses diverses ».

(14 bis) D'après les statistiques du ministère libyen des Affaires pétrolières. Signalons que l'industrie pétrolière en Iran, Irak, Arabie Séoudite, Koweït et Qatar réunis n'emploie que 150 000 personnes (*Tiers-Monde*, Tome VII (26), avril-juin 1966, p. 371).

au cours de l'année 1966, une circulaire à toutes les firmes pétrolières dans laquelle il rappelle les termes de la loi libyenne qui fait obligation aux compagnies de réserver au minimum 70 % des emplois aux libyens; toute mesure de licenciement individuel ou collectif, doit par ailleurs, être subordonnée à l'accord du Ministère des Affaires pétrolières libyen.

Or l'industrie pétrolière n'occupe et *ne peut occuper plus de 2,1 %* de la population active. Cette force de travail reçoit 9 à 12 % des revenus distribués à l'intérieur du pays, soit 2 à 2,5 % de la masse totale des dépenses effectuées par les compagnies à la fois en Libye et à l'étranger (cf. tableau III). Bien plus cette part des investissements consacrée aux dépenses salariales ne sert pas, dans sa totalité, à alimenter le marché intérieur libyen; en effet le personnel étranger, qui occupe généralement des fonctions de direction et bénéficie, de ce fait, de traitements plus élevés, jouit des possibilités exceptionnelles d'accumuler une large épargne qu'il transfère régulièrement en Métropole. Ses dépenses locales en biens de consommation, liées à un train de vie fort aisé, ne profitant que fort peu à la production libyenne car les habitudes de consommation incitent l'employé étranger à rechercher les produits importés de métropole que les magasins des compagnies mettent à leur disposition et à un prix souvent largement inférieur aux prix affichés par le commerçant autochtone (15).

Quant à la main d'œuvre libyenne, généralement occupée à des travaux n'exigeant aucune qualification, son salaire est relativement faible (1,300 £ L. chez Esso pour une journée de huit heures), encore qu'il soit deux fois plus élevé que le salaire journalier d'un ouvrier agricole; la totalité de ses revenus est consacré à l'achat des biens de consommation en majorité fournis par la Compagnie elle-même.

TABLEAU IV  
*Part des salaires et traitements dans les dépenses totales (16)*

	1964		1965		1966	
	en 1 000 £ L	%	en 1 000 £ L	%	en 1 000 £ L	%
Salaires et traitements versés à l'étranger . . . .	6 062	3,50	6 747	3,20	7 442	2,75
Salaires et traitements versés à l'intérieur . . . .	4 385	2,55	4 698	2,20	6 234	2,30
DÉPENSES TOTALES (17) . .	172 288		212 063		271 391	

(15) Cette pratique est facilitée par les coûts et frêt de monopole très bas dont jouissent les importations des compagnies. Le commerçant local a d'ailleurs le sentiment d'être victime d'une concurrence déloyale.

(16) D'après les tableaux nos 26 et 27, *Economic Bulletin*, Bank of Libya, nov-déc. 1966, nos 11-12.

(17) Salaires et traitements + matériel + fourniture + contrats de services + bureaux et voyages + outillage et appareils + dépenses diverses.

On remarquera que le chiffre de l'année 1965 est légèrement inférieur à celui qui est donné dans le tableau I.

Du fait de sa structure fortement capitalistique, et extrêmement concentrée, l'incidence de l'exploitation des hydrocarbures sur l'emploi et le revenu salarial s'avère limité et son degré d'entraînement nul. « Précisément, comme le note Elias Gannagé, en raison à la fois de la faiblesse de l'accroissement de l'emploi et de sa rémunération relativement basse, l'industrie pétrolière se présente comme faite d'une multiplicité de centres qui ne s'intègrent pas suffisamment à l'économie locale, par diffusion du progrès technique auprès des travailleurs et par transformation de leurs mentalités et de leurs attitudes traditionnelles » (*Tiers-Monde*, Avril-Juin 1966, p. 376).

§ 5°) Les conséquences sociales du secteur pétrolier sont, en revanche, considérables. En effet les employés autochtones tendent de plus en plus à se distinguer du reste de la population par un niveau de vie plus élevé et un mode de vie différent : l'exploitation du pétrole accentue la désintégration sociale.

Voici ce que rapporte à ce sujet un spécialiste des relations professionnelles dans l'industrie pétrolière, A. Shea (18) :

« Les avantages sociaux dont jouissent les travailleurs qui vivent dans « les camps pétroliers sont supérieurs en effet à ceux qui sont assurés aux « membres des communautés voisines. Plus les différences sont marquées, « plus il est difficile que les travailleurs de l'industrie du pétrole s'intègrent « jamais dans les communautés voisines. Il arrive ainsi un moment où tant « l'industrie du pétrole que les pouvoirs publics ne désirent plus voir s'enga- « ger de négociations avec les syndicats sur aucune nouvelle amélioration « des avantages sociaux consentis aux travailleurs, de crainte précisément « que ces différences ne s'accusent et que l'intégration ne soit encore plus « difficile... »

« S'il fallait résumer, on pourrait dire que les travailleurs qui vivent « dans les camps pétroliers sont à l'abri, jusqu'à un certain point, des « réalités de la vie normale et de la vie nationale, et qu'ils s'en trouvent « peu à peu coupés. Leurs conditions de vie en font les membres d'un « groupe privilégié ». Qui plus est, les circonstances ne sont guère propres « à éveiller leur civisme ou à leur donner conscience de leurs responsabilités « à l'égard de la communauté ».

Par ailleurs la domination totalitaire que la compagnie exerce sur la vie du travailleurs et sa famille, et le sentiment de dépendance qu'elle fait naître en chaque individu qui se trouve sous son contrôle direct ou indirect, est sans commune mesure avec les avantages matériels mis à sa disposition :

« Sur la plupart des gisements de pétrole et dans de nombreuses zones de raffinage des pays peu développés, le travailleur vit avec les siens dans une maison qui appartient à la compagnie; ses enfants font leurs classes à l'école de la compagnie; pour les distractions, il y a un club organisé avec l'aide de la compagnie; pour les soins médicaux, pour les achats indispensables, il y a l'hôpital de la compagnie, les magasins de la compagnie. En outre, c'est la compagnie qui fournit l'eau, le gaz et l'électricité qui assure l'évacuation des eaux usées et des ordures; qui construit et qui entretient les routes, les installations d'éclairage public, les lieux du culte, les emplacements de jeu et les parcs... »

(18) A. SHEA : « La situation des travailleurs du pétrole dans les régions isolées : logement et intégration communautaire ». (Extrait de la *Revue internationale du travail* (6), décembre 1963, vol. LXXXVIII).

« Les mesures sociales prises par l'industrie du pétrole contribuent à l'établissement de bonnes relations professionnelles en combattant l'ennui et la monotonie, en évitant que les travailleurs ne fassent rien de leurs loisirs ou ne les emploient mal (19). »

Il est vrai que ces mesures contribuent à améliorer le niveau de vie matériel des employés. Cependant il faut tenir compte des difficultés continues rencontrées par les compagnies pour lutter contre l'instabilité des travailleurs dans les chantiers pétroliers, instabilité extrêmement élevée, à cause des conditions de travail très rudes qui y règnent. Faut-il rappeler, par ailleurs, le propos du célèbre auteur de « La Géographie de la faim » Josue de Castro (20).

« Le colonisateur européen, lorsqu'il offre... une quantité de nourriture « plus importante que celle dont il (le travailleur indigène) pourrait jouir « dans son village natal est simplement en train d'attirer des travailleurs et « de leur fournir une quantité d'énergie supplémentaire qu'il compte bien « récupérer sous forme de travail productif. Ce qu'il fournit réellement ce « n'est pas une meilleure nourriture, mais l'équivalent d'un accroissement « de la production du pétrole ».

Quoi qu'il en soit, l'amélioration du bien être matériel s'accompagne, dans la plupart des cas, d'une dégradation du bien être moral; dégradation qui se manifeste sous la forme :

« d'un sentiment de dépaysement, ou même de solitude, dans une communauté où quelques personnes seulement vous connaissent — lorsque vous « n'êtes pas totalement inconnu — qui, généralement, ne sont là elles-mêmes « que pour un temps. Le travailleur ne trouvera guère d'esprit communautaire véritable, sous forme de groupes qui se constitueraient d'eux-mêmes « ou d'activités spontanées, qui pourraient l'aider à s'intégrer dans la nouvelle communauté : en fait, celle-ci risque de n'exister vraiment que « comme agrégat d'individus.

« Ce phénomène est accentué encore par le caractère éphémère du « travail de prospection et d'exploitation du pétrole... Si l'on ajoute que, « lorsque le travailleur quitte la compagnie, il quitte à la fois sa maison et la « communauté établie sur le gisement, on comprendra qu'il n'est guère probable que pareille communauté soit jamais stable, qu'elle se crée des traditions ou qu'elle ait jamais des aînés pour la guider » (21).

De ce qui précède, nous pouvons conclure avec Gannagé, « que les centres pétroliers, loin de s'intégrer à l'économie des pays producteurs de pétrole — à travers la propagation des effets induits par les revenus — constituent les postes d'avant-garde des pays industrialisés (21<sup>bis</sup>). S'il y a des effets secondaires du multiplicateur, ils apparaîtront, non pas dans les lieux où se situent les exploitations, mais dans les pays d'où viennent les investissements, à travers le transfert de plus de la moitié des revenus au profit des maisons mères » (21<sup>bis</sup>) (*Tiers-Monde*, Avril-Juin 1966, p. 375).

Ceci est aussi vrai pour les investissements d'infrastructure.

(19) SHEA, *ibid.*

(20) DE CASTRO (Josue) : *Géographie de la faim*. Ed. Anglaise, p. 233, Boston, 1952.

(21) A. SHEA, *ibid.*

(21 bis) Souligné dans le texte.

*Section 2 : Les effets des investissements d'infrastructure*

Outre les installations d'extraction et de séparation, et des réseaux de pipe-lines, l'accroissement de la production du pétrole a entraîné la mise sur pied d'une vaste infrastructure : construction des cités portuaires ultra-modernes de Ras Es Sidra, de Ras el Lanuf et de Marsa Brega, pour l'exportation du pétrole; aggrandissement et amélioration des installations des ports de Tripoli et de Benghazi, destinées à recevoir le matériel et l'outillage de production importés par les Compagnies exploitantes. Des travaux en cours doivent permettre à Tobrouk de devenir un 4<sup>e</sup> port pétrolier.

Simultanément l'extension et l'amélioration de réseaux routiers permettent l'acheminement rapide de l'outillage d'exploitation vers les gisements de pétrole. Les travaux de reconstruction et d'élargissement de cinq tronçons de la route qui parcourt 1 800 km de la frontière tunisienne à la frontière égyptienne ont été adjugés à des sociétés étrangères de travaux publics dont la société française Jean-Lefevre, deux sociétés italiennes, une anglaise et une libyenne. Le coût total des travaux s'élèvera à 2 700 000 £.

Il existe encore d'autres projets de développement de l'infrastructure libyenne afin de faire face à l'accroissement en flèche des découvertes pétrolières. Nous les retrouverons lorsque nous aborderons l'examen du Plan quinquennal libyen 1963-1968.

Il sa sans dire que les installation portuaires, la construction des routes, des aérodromes, d'un réseau de télécommunications ont nécessité et nécessitent des investissements très élevés. On estime généralement que les effets de ces investissements sont doublement positifs; à court terme, parce qu'ils contribuent à l'extension du marché intérieur, et partant, à la réalisation d'autres investissements; à long terme, parce qu'ils créent les bases matérielles indispensables à une industrialisation généralisée, grâce aux possibilités d'« économies externes » ainsi offertes.

Qu'en est-il en Libye ? Quels sont les effets de ces dépenses d'équipement sur l'activité économique libyenne ? Pour les apprécier, il suffit de rappeler que sans l'existence préalable d'industries complémentaires, diversifiées et intégrées, le processus cumulatif de l'investissement et du revenu a toutes les chances d'être bloqué dans un pays non industrialisé et détourné au profit de pays fortement industrialisés européens. C'est précisément à ce phénomène que nous assistons en Libye : la réalisation des investissements portuaires et autres dépend presque exclusivement des importations de matériel et même de techniciens étrangers.

A long terme, il est vrai que l'installation par les compagnies pétrolières des forces productives de base créent des conditions favorables au développement économique par les possibilités d'économies de coûts de production qu'elles offrent aux éventuelles entreprises. Mais ces conditions favorables n'engendrent pas automatiquement le démarrage de l'économie. En effet l'histoire du capitalisme industriel en Europe montre que les éléments de l'infrastructure sont apparus à un stade déjà fort avancé de la poussée économique ; ils sont le résultat du mouvement généralisé d'industrialisation

et leur apparition a contribué à l'accélération de ce mouvement. Rien de semblable en Libye et dans la plupart des pays du Tiers Monde où les ports, les routes, les voies ferrées, etc... ont été plaqués, comme un corps étranger, par des entreprises étrangères, dans l'unique but de multiplier le rythme d'extraction et d'évacuation des richesses pétrolières, et d'accroître leurs taux de profit. Non intégrés dans un mouvement d'expansion continue et réciproque du marché et de la production, ces ressources productives ne peuvent jouer leur rôle dynamique normal. Bien plus il se produit un renversement négatif des conséquences attendus de ces investissements. Et de fait, nous assistons en Libye à l'intensification de la pauperisation entamée déjà par la colonisation italienne dans la campagne et à l'amplification des activités dites tertiaires dans les villes. C'est ce que nous montrerons dans la 2<sup>e</sup> partie.

En définitive on peut donc affirmer que l'impact des activités pétrolières sur l'économie libyenne est très faible. Les dépenses effectuées à l'intérieur du pays sont en effet en baisse relative : 28,9 % des dépenses totales des compagnies en 1965 contre 35,85 % en 1962 ; parmi ces dépenses intérieures la part versée aux salariés et employés n'a pas dépassé 2,5 % des dépenses totales ; le nombre d'emplois créés par l'industrie pétrolière n'atteint que 2 % de la population active totale, avec une très nette tendance à la baisse dans les années à venir.

Les pouvoirs d'accélération de la croissance sont pratiquement sans effets sur l'économie du pays puisqu'ils sont automatiquement détournés et transférés à l'économie européenne ; « Il y a là, constate Gannage, un renversement des tendances, symptomatique d'une certaine forme de domination ou d'un certain néo-colonialisme » (*Tiers-Monde*, Avril-Juin 1966, p. 375). C'est précisément les manifestations de cette domination sur le plan de l'économie interne que nous nous efforçons de cerner dans cette 1<sup>re</sup> partie.

Détournement continu des forces de développement, emprise de plus en plus étendue sur les ressources internes et externes de l'Etat, et sur le Revenu National, tels sont les deux volets de la domination de l'industrie pétrolière sur le reste de l'activité économique.

## Chapitre II

### LE SECTEUR PÉTROLIER ET LES REVENUS DE L'ÉTAT

La progression des redevances pétrolières est déterminée par l'évolution des rapports juridiques établis entre l'Etat et les compagnies de pétrole.

#### Section I : *La progression des redevances pétrolières*

Les redevances pétrolières que les compagnies versent directement à l'Etat représentent à coup sûr la contribution la plus décisive au revenu et au budget national libyen. Alors que jusqu'en 1960, l'Economie ne reposait que sur l'aide internationale, le Trésor libyen a vu, depuis 1963,

ses ressources augmenter dans les proportions considérables de 600 % :

— 1963/64	23 000 000 £ (22)
— 1964/65	46 500 000 £
— 1965/66	116 000 000 £
— 1966/67	138 800 000 £

L'incidence de ces revenus sur le budget de l'Etat n'était pas facile à mesurer pour les années précédentes. Le budget de 1963-64 est en effet le premier budget intégré qui ait été élaboré, après la réforme constitutionnelle substituant un royaume uni à l'ancienne fédération. C'est aussi la première année où les revenus pétroliers prennent de l'importance puisqu'ils constituent 36 % des rentrées budgétaires. Leur prédominance ne cesse de s'accroître depuis : 54 % des recettes totales en 1964/65, 69 % en 1965/66, et 73,9 % en 1966/67 (22 bis).

L'importance grandissante de ces ressources financières est bénéfique à plusieurs titres pour l'Etat libyen : elles alimentent en effet 70 % du budget de développement du plan quinquennal; la Libye n'a plus aucune dette ni à l'intérieur ni à l'extérieur et le paiement de tous les grands projets se fait sur la base du comptant au fur et à mesure des travaux. Cependant cette manne pétrolière ne laisse pas de présenter des inconvénients dont le principal réside dans l'aggravation de la dépendance du Trésor et donc de l'Etat Libyen vis-à-vis du secteur pétrolier au fur et à mesure que ce dernier devient la source quasi-exclusive de son alimentation. Et cela d'autant plus que le gouvernement libyen a réalisé que le volume des versements effectués par les compagnies pourrait être réduit au minimum par l'intermédiaire de manipulations financières faciles à imaginer lorsqu'on pense à la puissance multiforme de ces sociétés. Même si l'on écartait l'hypothèse, pourtant très vraisemblable, d'un épuisement éventuel des richesses du sous-sol, il n'en reste pas moins qu'une baisse du prix du pétrole consécutif à l'augmentation de la production et à la réanimation de la concurrence internationale entraînerait inévitablement une chute rapide des recettes gouvernementales et saperait, par conséquent, les assises fragiles de cette prospérité bâtie sur la monoproduction. C'est ainsi que lorsque le prix moyen du baril brut libyen a baissé de 20 % environ, en l'espace de cinq années, passant de 2,19 \$ en 1961 à 1,77 \$ en 1965, les manques à gagner pour le gouvernement ont été de l'ordre de 261 millions de \$, soit 93 millions de £ L. environ (23). Privé d'un volume de recettes aussi considérable, en une période aussi courte, le gouvernement libyen, craignant des pertes encore plus considérables dans l'avenir, a jugé bon de modifier la loi pétrolière du 23 décembre 1961. Cette loi prévoyait explicitement l'opportunité des rabais « rendus nécessaire par

(22) Source : *8th et 9th Annual Reports of Board of Directors, Bank of Libya.*

(22 bis) Pour 1964, les redevances directes représentaient pour l'Irak plus de 60 % des recettes budgétaires, atteignent environ 80 % des recettes totales du Royaume Séoudite et alimente la quasi totalité du budget du Koweït (cf. l'article de E. GANNAGE in *Tiers-Monde*, avril-juin, p. 372).

(23) Il y a lieu de noter en revanche que la baisse des prix du pétrole brut n'affecte pas les bénéfices provenant des autres activités contrôlées par les sociétés pétrolières, en raison des rapports d'inégation qui les relient les unes aux autres.

la concurrence »; ces rabais étaient généralement consentis par des compagnies indépendantes en vue d'amortir rapidement leurs investissements. La part des bénéfices revenant au gouvernement libyen était calculée, selon cette loi, sur les prix réalisés et non sur les prix affichés; de sorte que les prix effectifs étaient constamment et de plus en plus bas que les prix affichés, ces derniers étant eux-mêmes déjà relativement faibles : en 1961 le baril du brut libyen était affiché à 2,21 \$ contre 2,65 \$ pour le brut algérien. Le taux des royalties appliqué durant la période de 1961 à 1965 était donc largement inférieur à celui pratiqué généralement dans la plupart des pays producteurs de pétrole. C'est sous la pression de ces pays groupés au sein de l'O.P.E.P. que la Libye a adopté une nouvelle loi destinée à relever d'une façon substantielle ses revenus pétroliers.

### Section 2 : *Evolution de la législation du pétrole*

La nouvelle loi pétrolière, votée en novembre 1965 (24), a pris effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier de la même année. Après des escarmouches de plusieurs mois, les sociétés concessionnaires indépendantes ont notifié leur acquiescement avant la date limite du 15 janvier 1966 : toutes les compagnies ont fini par accepter de se soumettre à cette nouvelle loi.

Cependant il faut s'attendre à ce que certaines compagnies, parmi les plus puissantes, s'efforcent encore de la tourner d'une manière ou d'une autre. C'est ainsi que le 28 août 1966 le ministère des Affaires étrangères publie un communiqué dans lequel il proteste contre la fixation du prix affiché du pétrole produit par la Mobil Oil dans le champ Ea Amal à 2,10 \$ le baril, au lieu de 2,15 \$, décision qu'il estime en contravention avec les dispositions de la loi de 1955 modifiée par décret royal du 20 novembre 1965. Par ailleurs la conférence de l'O.P.E.P. a pris note des « prix injustifiablement bas à l'affichage » pratiqués en Libye (*Le Monde*, 19-9-67, 21).

D'autres mesures ont été ou seront prises pour accroître les bénéfices revenant à l'Etat libyen : par exemple, la création d'une compagnie nationale dont les sources d'approvisionnement en pétrole brut seront assurées par une clause spéciale intervenue dans les contrats de concession conclus au début de 1966; cette clause autorise le gouvernement à prélever, en nature, 50 % de sa part des profits qui lui sont dus par la société concessionnaire. Il faut signaler par ailleurs un projet de mise en place de contrôleurs techniques dans les ports pétroliers du Royaume. Ces fonctionnaires auraient pour mission de surveiller les opérations de production et d'exportation des hydrocarbures.

En réalité la législation extrêmement touffue et changeante qui fixe les relations entre l'Etat propriétaire du sous-sol et les compagnies concessionnaires représente avant tout le résultat de la codification d'un état des rapports de force donné. L'évolution des rapports juridiques est déterminé principalement par l'évolution des rapports de fait.

(24) Cf. A.A.N., 1965, p. 667.

§ 1 La loi de 1955, la première loi conclue entre un Etat nouvellement et formellement indépendant, et des compagnies pourvues d'une puissance et d'une expérience mondiale, ne pouvait pas ne pas être largement défavorable au gouvernement libyen. Cette loi prévoyait (art. 12) « les droits, loyers et royalties que devront acquitter les compagnies concessionnaires pour aboutir théoriquement à un partage par moitié des bénéfices (*fifty-fifty*). Ces droits se décomposent de la manière suivante :

1° Un pas de porte (*flat fee*), forfaitaire, de 500 £ payable à l'octroi de la concession.

2° Un loyer, variable selon que la zone de concession, faible d'abord et qui finit par s'élever jusqu'à 2 500 £ L. par an et par 100 km<sup>2</sup> à partir du moment où le pétrole a été découvert en quantités commerciales et de toutes manières au bout de 15 ans.

3° Une redevance de 12,5 %, déductible du montant des droits.

Enfin l'article 14 établit que le gouvernement prélève, sous forme d'impôt, une part égale à la moitié des bénéfices de la compagnie, impôt toutefois dont tous droits, loyers, royalties sont déduits.

Naturellement, le partage égal prévu dans le système du *fifty-fifty* est un mythe : comment connaître exactement les bénéfices qui doivent servir de base au calcul ? Bien que la loi s'efforce d'en donner les éléments, la construction comptable est d'une telle complexité qu'on se demande comment compagnies et gouvernement peuvent bien s'y retrouver, complexité qui permet évidemment au plus avisé et au mieux outillé d'obtenir son avantage. On admet généralement que sous le régime de la loi de 1955 (qui n'a pas, il est vrai, correspondu à la période de production), la part du gouvernement n'aurait jamais dépassé 35 % du bénéfice des compagnies. En effet, outre les surprises peu prévisibles du maquis comptable, la loi elle-même admettait que du bénéfice soient déduits les frais de prospection et de sondage, non suivis d'effet, ainsi que le montant de l'amortissement, calculé au taux très fort de 20 % pour les dépenses effectuées avant la date « effective », et de 10 % par la suite. Etait également admise une « dépletion allowance », au taux de 25 % du revenu annuel (à condition qu'elle n'excède pas 50 % des bénéfices) pour tenir compte de l'épuisement progressif des gisements. Le taux élevé de l'amortissement et de la « *depletion allowance* » permettaient aux compagnies la constitution de réserves importantes, échappant ainsi au calcul du « *fifty-fifty* » (25).

Depuis 1955, deux éléments nouveaux sont intervenus, entraînant la revision des contrats anciens et l'établissement de contrats nouveaux plus avantageux à l'Etat libyen : la concurrence accrue entre les divers groupes exploitants face à une demande mondiale d'énergie croissante d'une part, et la pression des masses libyennes en particulier, et arabes en général, d'autre part. Ces éléments, en transformant les rapports de force, ont abouti à la conclusion d'une nouvelle législation en 1961, et, plus tard à la loi de novembre 1965.

(25) Pierre MARTHELOT : « La Révolution du pétrole dans un pays insuffisamment développé : la Libye (*Les Cahiers d'Outre-Mer* (69), janvier-mars 1965, p. 18-19) ».

§ 2 La législation de 1961. « Le décret de 1961 régularise la pratique de l'adjudication et celle des rendus, constitués cette fois en blocs d'un seul tenant. Surtout il révisé les clauses financières précédemment admises. Le pas de porte forfaitaire est remplacé par un droit proportionnel à la surface, de 1 £ L. par km<sup>2</sup>. Le loyer n'est pas modifié pour les quinze premières années, par rapport à la loi de 1955, mais il est augmenté par la suite, passant à 3 500, puis à 5 000 £ L. par an et par 100 km<sup>2</sup>. La royalty proprement dite est maintenue à 12,5 % mais elle est désormais calculée sur la base du prix posté, sans déduction des frais de transport et de manutention. Enfin les conventions fiscales sont revues, de manière à approcher d'aussi près que possible du fifty-fifty réel. La suppression de la « depletion allowance », la déduction des taxes indirectes dans le calcul de la part gouvernementale, la réduction du taux d'amortissement à 5 % doivent concourir à ce but. Enfin, la loi s'efforce de serrer de plus près la définition du bénéfice des concessionnaires, en référant de façon précise le prix de revient au prix posté...

De toute manière, le régime de 1961 est beaucoup plus favorable au gouvernement. On a pu établir, en millions de £ L., ce qu'auraient été les paiements d'une compagnie donnée (Esso) d'après la loi de 1955 (I) et ce qu'ils sont d'après le décret de 1961 (II). Encore l'exactitude de ces calculs est-elle bien sujette à caution » (26).

En millions de £ L.

	RÉGIME I	RÉGIME II
1962	9,5	13,0
1963	12,5	16,9
1964	15,5	22,0

§ 3 La loi de novembre 1965. L'on sait enfin que cette dernière loi permet au gouvernement de prendre désormais pour base de calcul des impôts les prix affichés et non les prix réalisés. Bien qu'elle autorise les compagnies à pratiquer les rabais ne dépassant pas 6,5 % à partir de 1966, elle est encore plus avantageuse au Trésor libyen, qui pour l'exercice 1965-66 a déjà reçu 43 millions de £ L. supplémentaires. La récente législation pétrolière qui consolide et élargit l'assiette de redevances a ainsi augmenté la part du gouvernement dans les recettes brutes des exportations pétrolières.

1963 :	19,6 %
1964 :	22,6 %
1965 :	40,0 %
1966 :	40,0 %

Elle accentue, dans le même temps, la main-mise du secteur pétrolier sur le budget national.

(26) Pierre MARTELOT, *ibid.*, p. 20.

Section III : *Les redevances pétrolières et le budget libyen*

§ 1 La place des recettes ordinaires et l'évolution du système fiscal.

Le gouvernement libyen dispose chaque année de ressources tirées de recettes ordinaires dont le volume, bien qu'en baisse relative accélérée, est loin d'être négligeable :

	EN 1 000 £ L.	% DES RECETTES TOTALES
1963/64	29 411	64
1964/65	32 480	46
1965/66	39 400	31
1966/67	48 900	26

TABLEAU V  
*Recettes comparées* (en milliers de £ L.)

DÉSIGNATION	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
<b>TITRE I</b>				
— Douanes et accise .....	15 000	15 500	15 000	20 000
— Monopoles .....	1 900	2 250	3 200	3 200
— Impôts .....	4 788	6 500	7 150	9 275
— Taxes et permis .....	1 650	1 810	3 250	3 750
<b>TITRE II</b>				
— P. T. T. ....	1 250	1 350	2 000	2 100
— Ports et phares .....	1 125	1 350	3 600	4 000
— Aviation civile .....	300	280	1 000	1 000
— Agriculture, Bois et Médecine vétérinaire .....	70	100	100	100
— Services Publics .....	1 000,5	1 200	1 300	1 400
— Autres Services .....	728	650	800	1 465
<b>TITRE III</b>				
— Divers .....	1 600	1 490	2 000	2 610
<i>Total des recettes ordinaires</i>	29 411,5	32 480	39 400	48 900
<b>TITRE IV</b>				
— Réserves de Pétrole ....	23 000	46 500	116 000	138 800
<b>TITRE V</b>				
— Réserve générale .....	1 457,433	—	—	—
— Surplus des revenus pétroliers 1964/1965 .....	—	—	8 000	—
— Solde des taxes douanières .....	—	—	1 600	—
— Investissements provisoires .....	—	—	835	165
<b>TITRE VI</b>				
— Assistanes étrangères ..	9 500	6 821,430	—	—
<i>Total</i> .....	63 368,933	85 801,430	165 835	187 865

Sources : *Annual Report, 1966-1967, Bank of Libya et Rapport annuel 1965-1968 sur l'Economie arabe.*

Ces ressources proviennent, principalement, des « douanes et productions » (cf. tableau V) qui fournit une somme quasi-inchangée depuis 1963, et des impôts directs.

Le système fiscal libyen a subi d'importantes réformes depuis l'abolition du système fédéral, et surtout depuis juin 1964. Avant cette date, tous les revenus supérieurs à 80 £ étaient frappés d'un taux d'imposition qui, bien que faible, ne prenait en considération ni le statut familial ni les personnes à charge. Aucune exemption personnelle n'était prévue. Les taux appliqués étaient variables selon les catégories socio-professionnelles; les revenus des salariés étaient soumis à un impôt de 4 %; ceux des fonctionnaires et membres du gouvernement à un impôt de 8 %. Les revenus des services étaient frappés d'une taxe s'élevant à 10 % tandis que l'industrie et le commerce devaient payer, en plus de la taxe générale de 10 %, une surtaxe municipale de 3 %. Et enfin 15 % des versements d'intérêts et dividendes sont retenus à la source par les agents du fisc.

En juin 1964 a été promulguée une loi qui établit un régime nouveau des impôts sur le revenu; ce régime qui exonère les fermiers et ouvriers agricoles, cherche d'abord à relancer le secteur de l'agriculture. Il dispense par ailleurs de toute imposition les revenus inférieurs à 360 £ (26<sup>bis</sup>), tandis qu'il fixe un taux de 4 % pour les revenus compris entre 360 et 720 £, et un taux de 8 % pour les revenus supérieurs à 720 £. Les autres catégories d'impôts n'ont subi aucun changement.

Une comparaison entre les recettes ordinaires, et les dépenses ordinaires révèle que, sans les revenus du pétrole, le budget de fonctionnement aurait été largement et de plus en plus déficitaire :

(en milliers de £ L.)

	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Recettes/Dépenses
1963/64	29 411,5	43 337	67,70 %
1964/65	32 480	68 245	47,60 %
1965/66	39 400	79 035	53,90 %
1966/67	48 900	90 665	49,85 %

Quant au budget de développement, que nous analysons plus loin, il repose tout entier sur les versements des compagnies, sans quoi la Libye aurait fait appel à une « aide » étrangère massive... ou se serait passé de programmes d'équipement.

En définitive les transferts du pétrole constituent la source unique des dépenses d'investissement et la source principale de dépenses de consommation de l'Etat Libyen. C'est dire de quel poids les trusts pétroliers pèsent sur le niveau de vie d'une très grande fraction des ménages qui dépendent d'une manière ou d'une autre des revenus distribués par l'intermédiaire du budget national (traitements, prestations sociales, achats du gouvernement,

(26 bis) Rappelons que 1 £ = 1 £ L. = 2,80 \$ = 13,70 F français.

etc...). La domination du secteur pétrolier est d'autant plus dangereuse qu'elle s'exerce sur toute l'économie nationale lybienne, que ce secteur est exclusivement lié aux marchés étrangers, et qu'il constitue par conséquent une activité extrêmement fragile et instable.

### Chapitre III

#### LE SECTEUR PÉTROLIER ET LE REVENU NATIONAL

Dans quelle mesure le Revenu National libyen est-il affecté par l'activité pétrolière ? C'est là l'un des problèmes les plus importants qui se pose à l'économiste, mais auquel il serait très difficile d'apporter une réponse précise. En effet aucun système de comptabilité nationale n'a été jusqu'à présent mis sur pied en Libye. Diverses estimations du Revenu National ont été données (27). Elles sont aussi contradictoires que fantaisistes. Retenons cependant les calculs de l'Office Central des Statistiques du ministère de l'économie, selon lesquels le Revenu National Libyen se serait élevé à :

45 millions de £ L.	en 1957
52 »	» en 1958
59 »	» en 1959
60 »	» en 1960.

Selon cette même source, la part de la prospection pétrolière dans le Revenu National était de 7,7 % en 1959, tandis que celle de l'agriculture était de 24,5 %, celle du commerce, 15,3 %, celle de la propriété immobilière 8,9 %, et enfin celle de l'administration publique et la défense 11,4 %.

Par ailleurs, la Banque de Libye a effectué des estimations de la valeur ajoutée des principaux secteurs économiques et admet comme vraisemblable pour 1963 le chiffre de 100 millions de L.L. dans lequel le pétrole, devenu élément prédominant, interviendrait pour 30 %, compte tenu tant de l'accélération des dépenses des diverses compagnies consacrées à la prospection, que de l'accroissement des revenus du gouvernement grâce aux prélèvements sur les bénéfices à l'exportation. Administration publique et défense, agriculture, commerce, viennent très loin derrière le pétrole avec des pourcentages respectifs de 18, 13,5 et 10 % (28).

Enfin des estimations des services de l'O.N.U. et du F.M.I. (29), avancent les chiffres suivants concernant le Revenu National calculé aux coûts des facteurs en £ courantes :

1962 :	82 millions £
1963 :	91 millions £
1964 (30) :	334 millions £
1965 :	408 millions £

(27) Cf. Abdul Amir KUBBAH : *Libya, its oil industry and economic system*, p. 40 et sq. (Bagdad, 1964).

(28) 8th. Report of the Board of Directors, Bank of Libya.

Si ces mesures sont exactes, la part directe de l'industrie pétrolière dans le Revenu National s'élèverait à 25 % en 1963 et 28,5 % en 1965. Ce ne sont là que des ordres de grandeur car l'année budgétaire ne coïncide pas avec la période de calcul du Revenu National, qui, par ailleurs, est considérablement gonflé par la comptabilisation des activités improductives du tertiaire.

Il est cependant certain que la place occupée par le pétrole dans l'économie libyenne devient envahissante, et, qu'inversement, la tendance croissante à la dépendance de la Libye vis-à-vis de cette activité s'avère de plus en plus dangereuse. C'est ce qu'a souligné, tout récemment, l'ambassadeur libyen à New-York : « Une économie fondée sur une seule ressource, dit-il, ne peut jamais être sûre » (31).

Influence fort réduite dans le progrès économique et social du pays, et cependant contrôle chaque jour plus déterminant sur le niveau de vie et les revenus des libyens telle est la position contradictoire de l'industrie pétrolière dans l'économie de la Libye. Cette domination du pétrole sur la vie économique libyenne s'accompagne-t-elle, en contrepartie, d'effets positifs sur l'état de sous-développement ?

## II. — PÉTROLE ET SOUS-DEVELOPPEMENT

L'implantation des trusts pétroliers dans les pays attardés est l'une des manifestations les plus importantes de la pénétration violente de la société industrialisée dans le monde non industrialisé. Cette pénétration de l'industrie occidentale sous sa forme monopolistique représente le terme logique de ce vaste mouvement d'intégration verticale et horizontale, déclenchée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ; sous la poussée irrésistible des besoins en matières premières à bon marché, l'industrie européenne de plus en plus concentrée était inévitablement conduite à prolonger ses activités au delà de ses frontières nationales. Plus tard s'est faite l'implantation des trusts, plus ceux-ci sont puissants et massifs, plus les bouleversements engendrés sont profonds et irréversibles. C'est le cas de la Libye.

Les bouleversements déclenchés et amplifiés par l'exploitation pétrolière dans ce pays se présentent sous la forme de deux tendances de plus en plus précises et de plus en plus opposées : d'une part un mouvement accéléré de dépeuplement du secteur de l'agriculture accompagné de la pauperisation de la paysannerie. D'autre part un mouvement d'expansion effrénée des activités dites tertiaires animées par un groupe social parasitaire et improductif.

Ces deux tendances opposées se soutiennent néanmoins l'une l'autre et l'on peut dire que l'appauvrissement des couches paysannes alimente l'enri-

(29) Reprises dans le *Rapport 1965-1966 sur l'Economie Arabe* (Damas).

(30) Selon *Libya-L-hadith*, revue libyenne en langue arabe, le revenu national atteint en 1964, 118 millions de £ L. (prix courants ou constants ?) (18) avril 1965, p. 5.

(31) *Maghreb Digest*, juillet-août 1966, vol. IV, n<sup>o</sup> 7 et 8, p. 71.

chissement des couches tertiaires, et réciproquement. Quant au secteur secondaire, il subit les contre-coups de ce double mouvement.

Nous verrons donc l'influence de l'exploitation pétrolière sur :

1. Le bouleversement des activités traditionnelles ;
2. Le développement des activités tertiaires ;
3. La stagnation du secteur industriel.

## Chapitre I

### PÉTROLE ET AGRICULTURE EN LIBYE

« Chose étrange, les premiers signes de prospérité que remarque le voyageur qui débarque en Libye sont les fermes et les champs abandonnés aux alentours de l'aéroport de Tripoli. Les bornages des champs s'estompent déjà peu à peu sous le sable qui progresse lentement du sud et les rangées régulières d'oliviers sont en train de mourir, l'une après l'autre, faute de soins et d'irrigation... Tout le problème libyen est là ». En effet, dans un pays aux richesses réputées fabuleuses, ce sont là des signes évidents de la pauperisation qui envahit la campagne libyenne sous l'action de l'économie monétaire, introduite d'abord par la colonisation agricole italienne, puis propagée à grande échelle par l'exploitation pétrolière anglo-saxonne.

#### Section 1 : *La colonisation italienne et la modernisation agricole*

Beaucoup plus nettement encore qu'en Algérie, et en Tunisie, le mode de production agricole en Libye avant la première guerre mondiale était conforme au modèle de l'économie de subsistance ; en effet occupant 90 % de la population active et dominée par la petite exploitation familiale et l'appropriation tribale, l'agriculture libyenne était presque en totalité soustraite à la circulation monétaire et marchande ; ce type d'organisation, on le sait, était destiné avant tout à assurer la sécurité et la subsistance du groupe.

L'invasion coloniale italienne ouvrit une brèche dans cet équilibre écologique précaire entre la nature et les hommes. Son objectif principal était d'établir sur une grande échelle une colonisation agricole, relativement dense, sur la base du marché et du salariat. Pour libérer la main-d'œuvre indispensable à cette entreprise, une vaste action d'expropriation fut déclenchée au moyen d'un arsenal désormais classique : confiscation pure et simple, nationalisation, morcellement des terres collectives, ventes forcées, etc... Des familles et des tribus entières furent ainsi dépossédées et refoulées vers le sud, dans des terres incultes, formant un immense réservoir de force de travail dans lequel devait puiser d'abord les exploitations agricoles italiennes et plus tard les exploitations pétrolières anglo-saxonnes.

La colonisation agricole s'est surtout concentrée sur la Cyrénaïque :

à la fin de l'occupation italienne, après la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, on estimait que l'Etat italien se trouvait possesseur dans cette région de « 629 153 ha de terres immatriculées, dont 78 832 étaient concédées pour l'agriculture sédentaire soit à des compagnies italiennes, soit à des particuliers » (35). C'est à partir de 1932, que l'occupation des terres s'accéléra : E. de Léone a relevé qu'entre 1932 et 1940, 2 206 familles italiennes, groupant 15 014 personnes s'établirent en Cyrénaïque où ils occupèrent 79 831 ha (33).

Pourtant la Cyrénaïque n'est pas la plaine de la Mitidja. Seule la partie supérieure du Djebel Akhdar, riche en eau, offrait des conditions favorables à la mise en valeur agricole. C'est elle qui fut d'ailleurs le point de départ de la colonisation. « La mise en valeur fut confiée à l'« Ente » de colonisation de la Cyrénaïque qui installa, dès 1933, 150 familles originaires des Pouilles. Chaque famille recevait une ferme et un lot de terre de 25 hectares. Il faut noter que cet organisme puisait une partie de ses ressources dans l'exploitation de 45 000 hectares de pâturages situés dans la région de Tecnis : l'élevage, qui fit jadis la renommée du pays par ses exportations vers l'Égypte et la Turquie, devait ainsi contribuer à la mise en valeur agricole de la région ». Quant à « l'arrière-pays de BENGHAZI, constitué par le premier gradin d'El Abiâr, son exploitation a été tentée sous forme d'une colonisation capitaliste, répartissant les terres en lots supérieurs à 2 500 hectares et se livrant en ordre principal à un grand élevage de moutons » (34).

En Tripolitaine, entre 1913 et 1940, 250 000 ha de terres ont été acquis par confiscation, nationalisation ou achat. « Sur ce total, 153 000 ha ont été acquis et exploités par des italiens, ce qui représente 20 % des terres exploitables dans cette région » (35).

La 2<sup>e</sup> guerre mondiale allait interrompre ces efforts de mise en valeur à peine ébauchée. Ce fut la débâcle du peuplement colonial qui, comme en Algérie, se dispersa avec la proclamation de l'indépendance du pays, laissant la campagne dans un état plus déshérité que jamais. Malgré sa violence et sa durée, la colonisation agricole étrangère en Libye connut l'échec propre à toute la colonisation maghrébine : elle n'a pas réussi à étendre les rapports de production modernes à l'ensemble de l'organisation agricole.

L'Etat italien une fois chassé par la victoire des Alliés, le capital anglo-saxon s'emparait aussitôt des richesses du sous-sol libyen et un gouvernement autochtone de type fédéral en prenait la succession en tant que propriétaire de la majorité des terres coloniales.

Des difficultés considérables pour la mise en exploitation des fermes abandonnées se firent aussitôt jour. Partout, en effet, on assista au rétablissement au moins partiel des systèmes d'exploitation traditionnels. Ce comportement, pour déplorable qu'il soit, doit se comprendre comme une réaction longtemps contenue d'une paysannerie chassée de ses terres par un mode de production introduit par un occupant étranger fasciste, au demeurant

(33) E. de LEONE : *La Colonizzazione dell'Africa del Nord*, vol. II, Padova, 1960, p. 565.

(34) Marcel MATHIEU : « Quelques aspects de la vie traditionnelle au Fezzan », *Études*, 1965-1966, 8-9, p. 32-33.

(35) *Les problèmes du travail en Afrique du Nord*, B.I.T., Genève, 1960, p. 65.

congénitalement incapable d'intégrer cette paysannerie dans le système d'échanges moderne. Les pratiques pastorales battues en brèche par les autorités coloniales qui ont refoulé, souvent par la violence, les nomades vers le Golfe de la Grande Syrte, ont repris avec l'intensité qui caractérise la liberté retrouvée. Si bien que l'agriculture libyenne, après l'indépendance et avant la valorisation de l'or noir, se trouvait dans une situation dominée par l'état arriéré des méthodes de culture et d'élevage, et une parcellisation extrême de type féodal. Ces structures agraires se conjuguent avec la faiblesse des possibilités d'irrigation, et l'irrégularité de la pluie pour limiter la superficie productive et la production agricole.

Les terres productives n'englobent en effet que 30 % de la superficie totale (35 millions d'hectares). Elles se répartissent comme suit : (36)

	en 1 000 ha		Cultures permanentes
	Terres productives	Pâturages permanents	
Tripolitaine ...	10 000	7 500	400
Cyrénaïque ...	1 500	1 000	200
Fezzan .....	—		123
Total en %..	11 623	73 % de terres productives	6,2 % des terres productives

La culture des céréales et des palmiers-dattiers ainsi que l'élevage constituent les principales ressources agricoles : la production céréalière, dont l'orge représente 90 %, est variable d'une année à l'autre. On compte environ 3 millions de palmiers-dattiers dont la récolte est très variable : 50 000 tonnes en moyenne par an. La production d'olives fluctue entre 15 et 75 000 tonnes dont la majorité est transformée en huile. On a récolté en 1964/63 19 000 tonnes d'agrumes. L'élevage de moutons, chèvres, bovins et chameaux est très important.

En fait, le problème le plus grave que le gouvernement libyen doit résoudre réside non seulement dans la distorsion entre les deux secteurs, moderne et traditionnel, mais surtout dans la sous-exploitation grandissante d'une partie non négligeable du secteur modernisé puis abandonné par les colons italiens. Pour venir à bout de ces difficultés, la Libye doit d'abord arrêter, ou du moins ralentir le mouvement d'exode sans précédent déclenchée par la colonisation étrangère puis accéléré par les prospections pétrolières.

### Section 2 : *Le pétrole et les bouleversements ruraux*

En effet le capital pétrolier imprime une accélération vertigineuse à ce vaste mouvement de dissolution du mode de production traditionnel afin

(36) Calculs effectués à partir des données relevées dans *Les problèmes du travail en Afrique du Nord*, p. 12.

d'en extraire une force de travail abondante indispensable à l'accroissement du rythme de production des hydrocarbures. Malgré le nombre restreint d'emplois qu'elle offre aux libyens, l'industrie pétrolière continue d'engendrer des bouleversements sociaux considérables dans les zones rurales.

Ces bouleversements s'expriment en deux tendances étroitement liées : D'une part le dépeuplement de la campagne libyenne et la baisse relative de la production agricole. D'autre part la dépendance croissante de l'approvisionnement alimentaire des libyens vis-à-vis du marché étranger.

### § 1°) *Exode rural et baisse relative de la production agricole.*

A défaut de statistiques précises concernant la structure de la population active, nous nous bornerons à citer quelques rares estimations officielles qui ne révèlent qu'à moitié le phénomène de l'exode.

La population employée ou vivant de l'agriculture est passée de 228 000 personnes (y compris les étrangers) en 1954, à 205 000 personnes en 1958, soit une baisse de 10 % environ en quatre années. 75 % de la main-d'œuvre est occupé dans ce secteur ou les activités connexes en 1960 contre 90 % en 1954. Pour la seule région du Fezzan, entièrement dominé par les activités traditionnelles, l'exode vers le Nord a touché 24 315 personnes, soit une diminution de 41 % de la population totale entre 1954 et 1960. Par ailleurs divers articles publiés dans les journaux libyens rapportent que même sur la côte de la Tripolitaine, où le sol est plus fertile qu'ailleurs, les champs et les fermes sont abandonnées aux chèvres et aux moutons (37). De nombreuses oasis, même parmi celles qui sont proches de la côte, sont vides ; les jeunes palmiers ne sont plus suffisamment irrigués, parce que seuls femmes et enfants continuent à peupler les villages. Beaucoup de fermes et jardins sont laissés à l'abandon total, la force de travail devenant de plus en plus rare. « Les équipes pétrolières, partout où elles passent, sèment une catastrophe, rapporte dans un excellent article J. Thiry (38). Un cercle vicieux est en train de tuer les oasis : l'agriculture périclité faute de techniques appropriées et de main-d'œuvre qui... va chercher fortune ailleurs ». Certes les autorités responsables ont pris des mesures pour remédier à cette pénurie de main-d'œuvre rurale. On a fait appel aux travailleurs marocains dont 200 sont déjà arrivés en début 1966; les accords de main-d'œuvre sont envisagés avec la Tunisie et la Jordanie, ainsi qu'avec d'autres pays arabes. Diverses mesures sont prévues pour inciter les paysans à rester à l'intérieur. Toutefois aucun succès n'a été enregistré jusqu'à présent parce que l'attraction de la ville et les exigences du développement du pétrole sont plus puissants que les incitations officielles.

Le dépeuplement rural continue donc et s'accompagne inévitablement d'une baisse relative et absolue de la production agricole depuis 1960, année décisive pour l'économie pétrolière.

(37) Cf. MARCHAL Robert : « Urbanization problems in Libya », *Etudes*, 1965-1966, 8-9, p. 48

(38) J. THIRY : « Le FEZZAN, Notes historiques et socio-économiques, » *Etudes*, 1963, 3, p. 56.

*Indice de la Production de céréales (39)*

60-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66
100	89	90	54	84	88

La chute de la production céréalière ne s'est pas ralentie malgré l'accroissement de la superficie des terres irriguées, qui est passée de 77 000 ha en 1954 à 136 000 ha en 1962 et malgré l'avance de la mécanisation au moyen des tracteurs agricoles dont le nombre est passé de 162 en moyenne en 1949/52 à 2 500 en 1963 (40). C'est le signe d'une baisse extrêmement grave de la productivité du travail.

Le rapport de la Banque Nationale de Libye pour l'année 1963 souligne que la production libyenne de blé et d'avoine, respectivement de 40 000 et 100 000 tonnes, ne couvrirait plus seulement que les 2/3 de la consommation locale. Le rapport pour 1964 note de nouveau la baisse de la production de blé, d'avoine ainsi que la diminution du cheptel. La récolte d'olive de l'année 1965 ne dépassait pas 2 000 tonnes alors qu'elle était de 3 500 tonnes l'année précédente.

Dans le domaine de l'élevage, ressource vitale pour la population, la tendance à la baisse du cheptel libyen est révélée par les importations massives auxquelles est obligé de recourir la Libye à partir de l'année 1960 (cf. page suivante).

Cet abandon continu des terres et des pâturages réduit constamment la part du secteur agricole dans le Revenu National ; selon le rapport de la mission organisée par le B.I.R.D. en 1958-59 (43), il ne représente que 25 % du Revenu National, bien qu'il occupe encore plus de 50 % de la population.

Cette régression du secteur agricole va conduire la Libye à augmenter régulièrement ses importations en produits alimentaires, et parallèlement, à diminuer ses exportations traditionnelles, à acheter au dehors ce qu'elle produisait elle-même en quantités suffisantes.

### § 2°) *La dépendance croissante de la Libye vis-à-vis du marché étranger.*

Depuis 1955 en effet les exportations des produits alimentaires, agricoles et forestiers enregistrent une tendance très nette vers la baisse, tandis que les importations des mêmes produits subissent un mouvement de sens contraire (44).

(39) Calculs effectués à partir des données de l'*Annuaire de la Production*, F.A.O., vol. 16 (1962) et vol. 19 (1965).

(40) Cf. *Annuaire de la Production*, F.A.O., Rome, vol. 12 (1958), vol. 16 (1962) et vol. 19 (1965).

(43) *The economic development of Libya*, The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1960.

(44) *Annuaire du Commerce*, F.A.O., Rome, vol. 12 (1958) et vol. 19 (1965).

en millions de \$ US

	Exportations	Importations
1955	10,6	14,2
1959	9,7	19,6
1961	6,1	23,8

Cette tendance affecte particulièrement les produits alimentaires :

en millions de \$ US

	Exportations	Importations
1959	5,4	17,5
1960	5,6	20,4
1961	3,7	21,3

L'évolution est encore plus significative si l'on ne considère que les céréales et l'espèce bovine (45) :

Céréales (45)

en tonnes

	Exportations	Importations
1959	4	85 800
1961	3	97 300
1963	1	142 200
1964	—	168 100

Espèce bovine (45)

	Exportations (têtes)	Importations (têtes)
1959	11 300	—
1960	3 400	—
1961	—	2 100
1962	—	2 700
1963	—	3 100
1964	100	1 200

En 1964 la Banque de Libye estimait que la population libyenne dépendait des marchés extérieurs pour le 1/3 de sa consommation locale. En fait la dépendance est beaucoup plus grave si l'on tient compte de l'apparition massive de besoins nouveaux, engendrés et entretenus, d'une manière ou d'une autre, par la pression de l'offre étrangère. Nous le verrons plus loin.

(45) *Annuaire du Commerce, F.A.O., vol. 19, 1965.*

Ce recul constant des activités agricoles accompagné de l'intégration, de plus en plus poussée, de l'économie libyenne dans le marché international, révèle à quel point le système de production pour la consommation directe se réduit comme peau de chagrin face au système opposé de la production pour le marché. Le paysan libyen, dépouillé de ses moyens de production et de subsistance, et jeté sur le marché du travail comme candidat au salariat, se trouve dans la nécessité d'acquiescer sur le marché des biens de consommation ce qu'il produisait lui-même auparavant. Ainsi le système du marché progresse en Libye en même temps que le régime du salariat.

C'est là un phénomène qui dans de nombreux pays a marqué les débuts de l'industrialisation. Cependant, dans le cas libyen, l'extension de la circulation monétaire et marchande, ne conduit pas, semble-t-il, dans cette voie, mais tendrait plutôt à asseoir et à renforcer la domination du secteur étranger et des activités tertiaires qui lui sont rattachées.

## Chapitre 2

### LE PÉTROLE ET LES ACTIVITÉS TERTIAIRES

Au cours des dix dernières années, l'économie libyenne a été caractérisée par le développement démesuré des activités classées traditionnellement dans le « secteur tertiaire ». Le surpeuplement des villes, alimentées par l'exode rural ; la prospérité du commerce, de la spéculation foncière et de la construction engendrée par le gonflement de la demande urbaine ; la multiplication de la circulation monétaire et du crédit, ainsi que les tensions inflationnistes qui en résultent ; ce sont là autant de phénomènes qui, directement ou indirectement, se rattachent au développement des opérations pétrolières. Il faut cependant souligner que certaines manifestations étaient déjà visibles sous l'occupation coloniale italienne. C'est le cas notamment de la croissance des villes avec leurs inséparables bidonvilles.

#### Section 1 : *La croissance des villes*

Le développement extrêmement rapide de la population de la capitale, Tripoli, est l'illustration la plus frappante de cette croissance. En voici les estimations successives :

1936 :	101 851
1954 :	129 728
1956 :	161 334
1958 :	172 256
1960 :	183 473
1962 :	194 686
30/6/66 :	231 955

Entre 1936 et 1954, la progression est limitée. A partir de 1955, l'exode vers la capitale s'accélère. La population de Tripoli a plus que doublée depuis 1936, malgré une mortalité infantile relativement élevées et le départ des étrangers.

La Colonisation italienne a, en quelque sorte, donné le coup d'envoi à ce mouvement, en faisant miroiter les possibilités d'une amélioration rapide du niveau de vie. Les découvertes pétrolières n'ont fait qu'activer les rythmes de transferts de la population paysanne, tout en déviant progressivement leur courant en direction du port de Benghazi. En effet, les conditions dans lesquelles se déroulent les travaux sur les champs de pétrole impliquent un mouvement constant de flux et reflux d'une masse importante de main-d'œuvre : les équipes de forage et de prospection sont en continuel déplacement; leurs conditions de travail imposent ce nomadisme. La force de travail, suscitée dans chaque oasis, dans chaque village nomade par l'attrait de salaires élevés, est congédiée une fois achevées les opérations prévues. Les licenciements massifs sont de ce faits fréquentes (45<sup>bis</sup>). Il en résulte qu'au total le secteur pétrolier attire beaucoup plus de main-d'œuvre qu'il n'en peut occuper. Le réservoir de l'offre de travail est ainsi perpétuellement alimenté par un flot constant d'anciens paysans, sédentaires ou nomades qui, après quelques mois d'activités, sont déversés dans la masse croissante des salariés sans salaire. Le capital pétrolier enfante ainsi le chômage qui à son tour alimente les bidonvilles ; son action prolonge dans une certaine mesure celle de la colonisation italienne. Les paysans sans emploi, plutôt que de regagner leurs oasis et leurs villages délaissés durant leur absence préfèrent se diriger vers les agglomérations urbaines à la recherche d'occupations aléatoires sur les chantiers de construction ou ailleurs.

C'est ainsi que Benghazi, ville proche des puits de pétrole, attire depuis quelques années beaucoup plus d'immigrants que Tripoli ; sa population est en effet passée de 70 000 habitants en 1954 à 120 000 en 1962. Elle occupe même plus de 50 % de toute la population de la Cyrénaïque, si l'on tient compte de ses alentours immédiats. La place tenue par les bidonvilles, qui avaient déjà surgi sous l'occupation italienne, se fait d'ailleurs de plus en plus débordante, aussi bien autour de Benghazi qu'en bordure des autres centres urbains. Car, pas plus que la campagne ou les champs de pétrole, la ville n'offre de logements ni d'emplois suffisants. Il faut du reste s'attendre à ce que le ralentissement de l'embauche dans l'industrie du pétrole aggrave les phénomènes du chômage et du sous-emploi, et que les bidonvilles se multiplient autour des nouveaux centres urbains. Car, les ports et les villes qui ont littéralement surgi dans le désert (tel le centre administratif de Beida, dont les travaux de construction ont été lancés en 1957), constituent non pas un foyer de développement de la production industrielle mais un ferment très actif pour la consommation ostentatoire qui entretient et qu'entretiennent les activités du commerce et de la spéculation.

## Section 2 : *Le développement de la consommation urbaine*

Le développement de la consommation en Libye, comme dans la plupart des pays sous-développés, est avant tout le résultat de ce que l'on a appelé

(45 bis) Il faut préciser que la politique du gouvernement libyen n'a jamais été favorable au déplacement de la main d'œuvre recrutée par place vers d'autres régions de prospection. Cependant cette politique est hautement avantageuse pour les Sociétés auxquelles elle épargne les frais de transports considérables qu'entraîneraient les déplacements fréquents des ouvriers.

l'effet de démonstration. La présence sur le sol libyen d'un genre de vie de type nord-américain et de modèles socio-culturels importés avec le capital pétrolier, exercent un stimulant irrésistible sur la minorité privilégiée libyenne. Celle-ci tend à calquer ses modes de consommation, son comportement, ses habitudes, sur ceux des employés étrangers, et sur les exemples répandus par la publicité étrangère (46). Des besoins aussi artificiels qu'impérieux se propagent même au sein des couches les plus misérables. La course au « gadget » se répand au détriment de l'équipement du pays et des productions traditionnelles locales. La propension à l'épargne aussi bien de type moderne que de style traditionnel (thésaurisation sous forme de bijoux, etc...) se réduit au point de devenir souvent négative.

L'accroissement sensible de la demande, liée avant tout aux dépenses des sociétés de pétrole, s'accompagne d'une transformation profonde dans les habitudes de consommation ; stimulés par l'aiguillon de l'offre étrangère, des besoins nouveaux surgissent que l'offre étrangère peut seule satisfaire ou ne pas satisfaire. C'est ainsi que dans le domaine alimentaire on note une diminution de la consommation des dattes, du maïs, de l'orge et du sorgho et une augmentation de celle de la viande, les sucres, les conserves, les biscuits et les fruits sont en revanche très demandés. De même que les boissons et les tabacs, notamment la bière et les cigarettes. Les articles textiles tels que les tissus, les vêtements, les articles de bonneterie, les tissus en fibres synthétiques connaissent une demande croissante. Le marché des produits de luxe, celui du mobilier, des appareils de radio et des articles électroménagers est florissant.

Comme la production des industries locales ne peut évidemment pas faire face à cette masse de consommation nouvelle, le recours aux importations s'avère nécessaire. Celles-ci se gonflent dangereusement. C'est ainsi que leur valeur totale cumulée sur quatre années dépasse l'équivalent du total des redevances versées à l'Etat par les compagnies pétrolières calculé sur une période égale.

en 1 000 £ L.

Année	Redevances pétrolières	Importations
1962/63	—	73 440
63/64	23 000	85 280
64/65	46 500	104 380
65/66	116 000	114 460
66/67	138 800	
Total.....	324 300	377 560

(46) La pression de la publicité des pays riches joue un rôle très important par l'intermédiaire des expositions dans les foires internationales qui se déroulent régulièrement au mois de mars de chaque année à Tripoli.

La part la plus importante de ces importations est évidemment « consacrée aux produits de consommation, ce qui transforme la Libye en un prolongement des marchés de consommation des pays industrialisés et particulièrement des pays d'origine des sociétés concessionnaires » (47).

Mais la progression des dépenses de consommation courante n'est pas la seule conséquence de l'expansion des villes ; celle-ci s'accompagne également de la prolifération des activités commerciales et spéculatives, ainsi que de l'essor de la construction et des travaux somptuaires.

### Section 3 : *L'essor de la construction*

L'essor du secteur du bâtiment est sans précédent en Libye ; une véritable fièvre de la construction s'y répand, entretenue par la pénurie constante de logements et la hausse vertigineuse des loyers dans les principales cités. A Benghazi, pour citer un exemple, les loyers sont si élevés que les investissements dans un nouvel immeuble peuvent être amortis en l'espace de 4 ou 5 ans à peine. L'incitation à investir est donc très forte dans ce secteur qui absorbe, avec le commerce la quasi totalité du capital privé des autochtones (48).

Le gouvernement libyen possède son programme propre qui représente environ 50 % de la construction totale. Selon une déclaration du Ministre de la construction 60 % des crédits, dont le montant évalué à 400 millions de £ L. (48<sup>bis</sup>), est affecté au Plan Quinquennal de logement, dit « Plan Idriss », seront consacrés à la construction de 23 000 logements à l'intérieur du pays ; le but de cette opération est de freiner l'exode rural vers le Nord. La plupart des travaux entrepris ont un caractère nettement somptuaire, particulièrement dans la réalisation de bâtiments publics ; la création de la nouvelle capitale administrative, à Beida, à 200 km de Benghazi est un cas remarquablement significatif. Cité entièrement neuve, la « Brasilia » libyenne engloutit une part très importante des redevances pétrolières ; elle accélère de la sorte la hausse des coûts de la construction en accaparant une quantité précieuse d'ouvriers qualifiés et de cadres du bâtiment. Facteurs de gaspillage, et de montée des prix le sont aussi les travaux de prestige, tel que le projet d'édification d'un Opéra à Tripoli (pour lequel Le Corbusier, sollicité, a refusé son concours), ou la construction d'une cité des sports de 100 000 places dans la même ville. Le « boom » de la construction s'avère donc être l'une des sources principales des tensions inflationnistes ; il est aussi une source importante de l'expansion des achats à l'étranger : 75 % environ de matériel et de matériaux de construction doivent être importés : panneaux pour maisons préfabriquées, quincaillerie, peinture, vernis, articles métalliques et même le ciment. La pénurie de la main-d'œuvre oblige du reste les entrepreneurs à s'équiper en matériel de plus en plus perfectionné, que l'économie libyenne est pour longtemps incapable de fournir. Des pers-

(47) Tran Buu Khanh, article déjà cité (*Etudes*, p. 58).

(48) Il faut noter que les investissements étrangers dans le secteur du bâtiment sont en principe interdits par la loi libyenne.

(48 bis) Rappelons que 1 £ L. = 1 £ G.B. = 2,80 \$ = 13,70 F français.

pectives favorables s'offrent donc aux sociétés étrangères de construction qui se livrent une concurrence féroce pour arracher les appels d'offres avancés par le gouvernement libyen. C'est ainsi que tout récemment la Société bulgare Techno-exports-troy a remporté l'adjudication des travaux de la 2<sup>e</sup> phase de la construction de la Cité des Sports de Benghazi (contrat portant sur 2 700 000 £); la même société a déjà obtenu l'adjudication des travaux de la première phase de la construction de la Cité des Sports (contrat portant sur 2 200 000 £). Elle fera venir à Benghazi 400 ouvriers, dont 60 spécialistes attendus prochainement. Les sociétés italiennes ne sont pas de reste : selon le *Giornale di Tripoli* (25-8-66) la société italienne C.A.A.M. (Construzioni Appalti Associati Montagner) construira en 700 jours un village-modèle « de prestige » d'environ 100 maisons sur la route côtière, à la frontière tuniso-libyenne, pour 1 400 000 £.

L'essor de la construction appelle inévitablement la spéculation.

#### Section 4 : *La spéculation*

La construction d'habitations, de routes, d'hôtels, l'aménagement des ports, l'extension des aérodromes, etc..., en valorisant les terrains, ont suscité d'une manière prévisible des occasions de spéculations. Les prix des terrains à bâtir dans les villes et à proximité montent en flèche. Il est probable que les gains ainsi réalisés sont considérables ; mais il est impossible d'en connaître le volume et la destination. Il est néanmoins certain que la spéculation, en procurant des profits élevés et immédiats grâce à une rotation extrêmement rapide des capitaux retient ceux-ci hors du circuit des investissements productifs.

Ajoutons que l'inflation chronique qui sévit en Libye, favorise elle aussi la naissance d'un marché noir des devises, de l'or, etc...

#### Section 5 : *Le développement du secteur commercial*

Le développement du secteur commercial est, quant à lui, favorisé par l'expansion de la consommation urbaine, par l'essor de la construction et par les dépenses de services des compagnies pétrolières. Pour remplir son rôle d'intermédiaire, le secteur du commerce n'exige pas d'investissement initial important ; le roulement des fonds est rapide et les rendements fort importants. C'est pourquoi, avec la spéculation et l'usure, le commerce attire une foule d'hommes d'affaires généralement dynamiques, issus de toutes les classes sociales, qui non seulement ne contribuent en aucune manière à la création des richesses sociales, mais encore en accaparent une part croissante soustraite au reste de la population, notamment aux paysans et aux salariés.

#### Section 6 : *L'inflation*

L'inflation, en augmentant régulièrement le coût de la vie, aggrave encore davantage cette spoliation ; elle déclenche une véritable noria de transferts forcés qui appauvrit les couches sociales productives et enrichit les couches parasites.

Les tensions inflationnistes qui sévissent en Libye particulièrement dans les villes où le pouvoir d'achat se trouve concentré, sont le résultat d'un excès relatif du pouvoir d'achat diffusé par les dépenses générales des compagnies pétrolières et amplifiée par l'expansion des activités de commerce et de spéculation ; cet excès de demande solvable ne peut être résorbé par la capacité fort limitée de l'appareil productif national. D'une manière générale ce sont en effet les déséquilibres structurels de l'économie libyenne, à savoir le retard de l'agriculture et l'industrie, le gonflement du secteur tertiaire, et, nous le verrons plus loin, la domination du commerce extérieur, qui forment le soubassement permanent de l'inflation ; en bloquant la multiplication des revenus et des investissements productifs, ils accélèrent la hausse des prix et la vitesse de la monnaie (49).

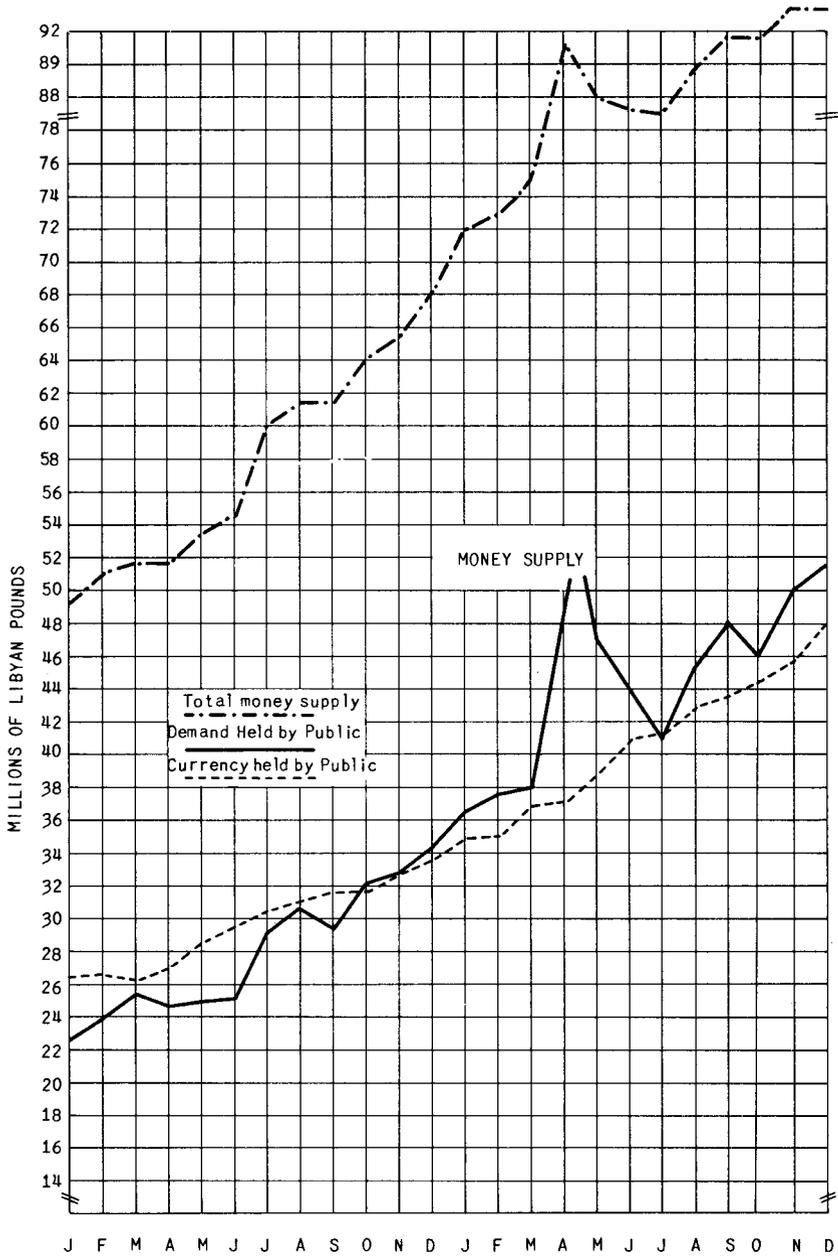
La masse monétaire qui était de 7 183 000 £ L. en 1952 est passé à 99 213 000 £ L. à la fin de l'année 1966. Le taux de rotation des dépôts en banque était de 1,3 en décembre 1960, 2,3 en décembre 1964 et 1,6 en décembre 1966 (49<sup>bis</sup>). Le graphique I retrace la vitesse de circulation monétaire durant les années 1965 et 1966.

La vie devient en conséquence de plus en plus chère ; l'indice des prix de détail sur le marché de Tripoli, la seule mesure officielle disponible, est vraisemblablement largement inférieure au mouvement de hausse réel.

Janvier 1955	Décembre 1960	Décembre 1962	Décembre 1964	Décembre 1966
100	136	144	155	197

D'une manière générale les biens et services les plus sensibles à la montée des prix sont ceux demandés par les étrangers et les libyens les plus aisés. La hausse atteint surtout les fruits et légumes frais dont les prix, comparés à l'année précédente, ont augmentés de 48 % en 1964, et 34 % en 1965 ; l'équipement ménager est passé de l'indice 100 en janvier 1964 à l'indice 132,7 fin décembre de la même année ; la viande fraîche et les œufs ont subi fortement le mouvement de hausse, etc... Il faut d'ailleurs noter que le niveau des prix relevés dans la capitale est à coup sûr le plus bas dans tout le pays, puisque Tripoli constitue le centre de transit des biens et services destinés à la consommation intérieure. Les populations rurales doivent par conséquent supporter le coût de la vie des centres urbains majorés des frais de transport.

(49) Le ministère de la Planification souligne que l'afflux de capitaux étrangers risque d'être générateur d'inflation si une capacité de dépense égale n'est pas créée. Il pense trouver la solution dans le paiement en espèces des importations, et aussi dans la modification des taux de la fiscalité, la création d'impôts progressifs et indirects, etc. Le gouvernement se propose en conséquence de réviser la fiscalité dans l'ensemble du pays, et de créer un comité financier pour étudier l'ensemble des problèmes de cet ordre. Ce comité sera chargé d'élaborer un programme antiinflationniste portant sur les mesures monétaires, la politique fiscale, l'épargne, la politique des échanges extérieurs, la fixation des prix pour les produits de première nécessité et les tarifs douaniers.



GRAPHIQUE I

Source : Bank of Lybia, *Economic Bulletin*, nov.-déc. 1966

« On devine que, dans ces conditions, souligne P. Marthelot (50), seule la partie de la population qui est en contact direct ou indirect avec le monde des compagnie bailleuses de travail et de revenus, et qui jouit de salaires ou de bénéfices suffisamment progressifs, peut maintenir ou améliorer son niveau de vie ; ce n'est pas, à loin près, la plus grande partie de la population laquelle, dans la mesure où elle participe à l'économie monétaire et dépend en partie des achats qu'elle fait, subit les conséquences de l'augmentation de la vie, sous la forme d'une péjoration de ses conditions d'existence ». Car « l'augmentation de la consommation est pour une bonne part un phénomène urbain touchant Tripoli et Benghazi. Elle n'intéresse d'ailleurs même là qu'une partie de la population, et notamment les étrangers, les employés réguliers et les bénéficiaires du mouvement commercial. Ni le fellah ou le khammès, fidèle à l'autoconsommation des produits de sa terre et de son jardin, ni le sous-prolétariat des villes parqué dans ses bidonvilles, n'a changé sensiblement sa manière de vivre, si celle-ci ne s'est pas dégradée ».

La multiplication des prix, et de la masse monétaire accentue donc l'inégalité des revenus. Bien qu'il n'existe pas de statistiques exactes sur la distribution des richesses en Libye, il est cependant permis d'affirmer que les profits tirés de la valorisation des hydrocarbures n'ont pas été équitablement répartis. Le niveau de vie des couches rurales, et des chômeurs des bidonvilles est sans doute au bas de l'échelle. C'est ainsi que d'après une enquête (51) effectuée au début de l'année 1962 au sein des familles de travailleurs manuels et non manuels vivant à Tripoli, le revenu moyen annuel par famille s'élevait à 336 £ L., avec un maximum supérieur à 540 £ L. Si l'on compare les résultats de cette enquête urbaine avec le revenu moyen annuel par tête d'habitant évalué plus haut à 52 £ L. en 1962, on est frappé par le fossé qui sépare le niveau de vie rural du niveau de vie urbain, et qui, probablement, n'a cessé de s'élargir depuis. Le revenu par tête dans l'agriculture est en effet de 19 £ L. par an (52).

Cette inégalité croissante des revenus devrait, selon la thèse courante, favoriser l'épargne et l'investissement. Or, comme nous le constaterons plus loin, il n'en est rien en Libye. L'inégalité des richesses en Libye s'avère bien au contraire être un facteur très puissant de blocage du développement, et ce, malgré l'intervention d'un système de crédit de plus en plus diversifié.

### Section 7 : *Le système bancaire libyen*

Malgré ses structures très modernes, le système bancaire libyen ne joue pas de rôle actif au sein de l'Économie.

#### § 1) *Ses structures.*

Le réseau bancaire libyen se compose d'établissements de crédit com-

(50) P. MARTHELOT : « La Révolution du Pétrole en Libye », les *Cahiers d'Outre-Mer*, 1965, p. 28.

(51) Cf. *Annuaire statistique du B.I.T.*, Genève, 1963.

(52) Selon le Plan quinquennal libyen, le revenu par tête dans l'agriculture était de

(52) Selon le Plan quinquennal libyen (p. 63).

mercial, filiales de banques étrangères, de la Banque Nationale de l'Agriculture, et enfin de la Banque Centrale de Libye : il se trouve donc nettement sous la domination du capital commercial étranger ; il passe cependant progressivement sous le contrôle de son homologue libyen.

1°) *La Banque Centrale de Libye* a été créée le 1<sup>er</sup> avril 1956 à Tripoli avec un capital initial de 1 000 000 £ L. (53). Une filiale fut installée une année après à Sebha, à l'intérieur de Fezzan, une autre à Benghazi et une troisième à Beida.

Son bilan s'équilibrait à 105,6 millions £ L. au 31-12-65 contre 76,1 millions au 31-12-64. Le volume des dépôts publics en particulier est en rapide progression, signe d'une prospérité financière spectaculaire.

en 1 000 £ L (54)

Période		Déc. 56	Déc. 58	Déc. 60	Déc. 62	Déc. 64	Déc. 66
Dépôts des Banques	situées en Libye	421	1 007	2 010	5 505	3 976	14 531
	situées à l'étranger	56	468	40	58	104	93
du Govt		1 907	6 229	11 347	4 331	18 543	46 107
Autres Dépôts (55)		2 903	1 906	2 349	4 328	7 373 (a) + 629 (b)	1 930 (a) + 5 713 (b)
Total .....		5 708	9 610	17 746	14 222	39 625	68 374

A ses débuts, la Banque centrale ne disposait pas de pouvoirs suffisants pour jouer pleinement son rôle de Banque des banques. La loi d'avril 1963, qui réorganise tout le régime bancaire, vise précisément à renforcer son droit de regard sur le système du crédit et de la monnaie ; cette loi est destinée au surplus à « libyaniser » le réseau financier opérant dans le pays.

Une mission du Patronat Français qui a séjourné en Libye dans les premiers mois de l'année 1965, a fait une analyse détaillée du fonctionnement de ce système bancaire dans sa Revue de Mai 1966, (n° 262). Nous reproduisons l'essentiel de cette analyse. La Banque Centrale « assure l'émission, le contrôle du crédit et des changes ; elle est ainsi l'un des rouages principaux de l'économie : à ce titre, les deux buts de la Banque sont, d'une part de lutter contre l'inflation en drainant toutes les ressources disponibles, et d'autre part de protéger l'économie libyenne, à la fois contre la fuite des capitaux que créent les richesses du pays et contre la mainmise étrangère sur l'ensemble

(53) Cf. A. O.-КУВВАН, p. 51 et sq.

(54) Bank of Libya, *Economic Bulletin*, déc. 1965 et nov.-déc. 1966.

(55) A partir de 1963, ce poste est subdivisé en deux comptes : le compte du département du Commerce de la Banque Nationale (a) et les dépôts divres (b).

de six banques, parmi lesquelles se détache la Bank of Sahara (51 % libyenne, 29 % Bank of America et 20 % Banco di Sicilia) (56). On note également la Société Africaine de Banque (51 % libyenne, 49 % Société Centrale de Banque — seule banque locale à participation française) et la Bank of North Africa (51 % libyenne et 49 % British Bank of the Middle East).

Cette dernière banque a été créée en Libye en vue de se substituer en lieu et place de la British Bank of the Middle East. Elle en assumera toutes les charges et obligations, en plein accord du reste avec la banque sortante. La Bank of North Africa aura un capital nominal de 500 000 £ plus un fonds de réserve déjà versé de 500 000 £. Capital et réserve seront répartis en 50 000 actions de 20 £ chacune (10 £ au titre du capital nominal et 10 £ au titre de la réserve). 51 % des actions sont offertes à la souscription du public, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1966.

La Banque Misr, filiale d'une Société Egyptienne, va être « libyanisée » dans un proche avenir, par fusion avec la Banque « de l'Essor Arabe » à 51 % libyenne, en voie de création.

Une Banque Industrielle et Foncière a été créée en Libye tout récemment; elle coopérera avec le Ministère de l'Industrie et possédera des branches à Tripoli et à Benghazi. La Banque Centrale projetée de son côté d'établir deux sections commerciales distinctes à Tripoli et à Benghazi. Elles commencent leurs activités en mars 1966 qui marque le début de la nouvelle année financière libyenne.

Enfin, le « Consorzio Agrario della Tripolitania », coopérative agricole instituée il y a 25 ans, a fusionné avec la Banque Nationale de l'Agriculture qui en continuera officiellement les activités.

3°) *La Banque Nationale de l'Agriculture* accorde des prêts de campagne et des prêts à moyen terme à 6,5 % par an destinés à couvrir l'achat de matériel agricole à raison de 75 % de sa valeur totale; ainsi que des prêts à long terme à un taux de 3 % aux Libyens désirant acquérir les fermes étrangères.

## § 2) *Le rôle du système de crédit dans l'économie libyenne.*

Le système bancaire de type moderne est né en Europe avec le triomphe du capital industriel et donc pour servir à la consolidation et à l'extension de ce capital. Dans les pays sous-développés, et en Libye en particulier, le réseau financier a surgi dans un contexte dominé par le capital commercial; il est inévitable, dans ces conditions, qu'il devienne l'instrument de contrôle et de domination de ce capital commercial sur les autres activités économiques.

La structure des crédits, accordés à l'ensemble de l'économie, est en quelque sorte l'expression comptable de cette tendance.

(56) Selon d'autres informations il s'agit de la « Libyan Commercial Bank » créée en 1963. (cf. *Rapport sur l'Economie Arabe, 1965-1966*, chap. VII).

des activités économiques. C'est par une série de mesures très rigides que ces buts, parfois contradictoires, doivent être atteints.

La Banque Centrale assure par ailleurs le contrôle du crédit par le truchement d'un Comité auquel elle a associé les banques commerciales qui y ont chacune un représentant. Ce contrôle s'exerce<sup>o</sup> : sur le montant des avances bancaires, sur le coût du crédit, sur les utilisateurs des crédits, sur les banques commerciales installées dans le pays (55<sup>bis</sup>).

Le montant des avances bancaires est soigneusement réglementé. Les banques doivent en particulier entretenir un coefficient de liquidité de 20 % au minimum. Il est jugé qu'à l'heure actuelle les avances bancaires sont trop élevées avec un chiffre de 35 millions de £ (dont 7,5 millions pour le département commercial de la Banque Centrale) contre 28,5 millions (dont 5 millions pour la Banque Centrale) au 31-12-64. Il existe des fiches de réescompte à la Banque Centrale qui sont fort limitées et accordées parcimonieusement. Par contre, toutes les banques commerciales sont tenues de remettre à cette dernière leurs réserves de change et d'y entretenir des dépôts relativement substantiels calculés proportionnellement à l'importance de leurs propres dépôts. Enfin, tout crédit supérieur à 5 000 £ doit être déclaré à la Banque de Libye.

Les prêts non garantis ne peuvent être accordés que dans les limites d'un intérêt de 7 % minimum et de 7 1/2 maximum, tandis que ceux qui sont garantis le sont entre 6 % minimum et 7 % maximum.

Les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère ne peuvent prétendre à aucun crédit des banques libyennes. Les importations de capitaux étrangers sont largement encouragés, qu'il s'agisse de capitaux permanents d'investissements ou de capitaux à court terme, ces derniers pouvant librement entrer puis ressortir de Libye. Par voie de conséquence, toute entreprise étrangère ayant besoin de capitaux en Libye pour le financement de dépenses locales est obligée, soit de se faire financer à l'étranger, soit de créer une filiale libyenne, chacune assurant pour sa part dans cette association les financements requis (l'entreprise étrangère par des capitaux d'origine étrangère, et la libyenne par des crédits accordés en Libye). Comme corollaire, les sociétés libyennes ont interdiction d'emprunter à l'étranger.

Toute banque étrangère opérant sur place doit avoir un capital minimum de 500 000 £ libyennes, alors que toute banque libyenne (c'est-à-dire avec 51 % de son capital entre des mains libyennes, publiques ou privées) n'est requise d'investir que sur la base d'un capital de 250 000 £. A noter à ce sujet que la création d'établissement bancaire est libre dans la mesure où des libyens possèdent au minimum 51 % de son capital : il y a là une volonté du Gouvernement d'amener toutes les banques travaillant dans le pays à se libyanniser à plus ou moins courte échéance ».

## 2°) Les établissements de crédit commercial.

Les deux banques commerciales les plus importantes dans les pays sont la Barclays Bank DCO et la Banco di Roma. Vient ensuite un groupe

(55 bis) Souligné par l'auteur.

TABLEAU VI

Répartition des crédits selon les secteurs d'économie (£ 6 000) (57)

	31 Déc. 1960		31 Déc. 1961		31 Déc. 1962		31 Déc. 1963		31 Déc. 1963		31 Déc. 1965		31 Déc. 1966	
	Montant	%												
Commerce général (de gros et détail) .....	6 878	47,3	7 469	49,0	8 102	45,7	9 149	40,2	11 683	41,2	12 887	36,4	16 298	34,3
Construction .....	966	6,6	1 145	7,5	1 749	9,9	2 350	10,3	3 699	13,1	5 413	15,3	8 992	18,9
Industrie .....	1 298	8,9	1 454	9,5	1 962	11,1	1 820	8,0	2 235	7,9	2 368	6,7	3 712	7,8
Agriculture .....	985	6,8	912	6,0	637	3,6	784	8,4	930	3,3	865	2,5	873	1,8
Services publics .....	13	0,1	7	0,1	338	1,9	540	2,4	629	2,2	693	2,0	915	1,9
Municipalité .....	39	0,3	53	0,3	1	0,0	11	0,1	22	0,1	—	—	—	—
Véhicules et services de transports .....	2 733	18,8	2 150	14,1	2 374	13,4	3 443	15,1	3 812	13,5	4 848	13,7	6 052	12,7
Hôtels, restaurants, pensions et lieux de spectacles .....	133	0,9	165	1,1	499	2,8	551	2,4	478	1,7	499	1,4	897	1,9
Crédits à titre privé et professionnel .....	366	2,5	565	3,7	366	2,1	732	8,2	725	2,5	1 532	4,3	1 714	3,6
Bâtiments (en hypothèque) .....	349	2,4	353	2,3	213	1,2	551	2,4	933	3,3	1 259	3,6	2 501	5,3
Divers .....	785	5,4	975	6,4	1 470	8,3	2 834	12,5	3 187	11,2	4 997	14,1	6 521	11,6
Total .....	14 545	100,0	15 248	100,0	17 712	100,0	22 769	100,0	28 333	100,0	35 361	100,0	47 555	100,0

Source : *Special Returns from Bank and Commercial Banking Dept. of Bank of Libya.*(57) Données regroupées à partir du *10th Annual Report, 1965-1966* et *Economic Bulletin, nov.-déc. 1966, Bank of Libya.*

La répartition des crédits par secteur d'activité révèle la prépondérance très nette du tertiaire (constructions exclues) qui engloutit régulièrement 80 % du capital financier accumulé dans les banques commerciales privées et dans le département commercial de la Banque Centrale. La part des investissements productifs accordés aux secteurs industriel et agricole ne dépasse jamais 11 % du montant global des crédits. Elle atteint 16 %, si l'on ajoute les crédits accordés aux activités rattachées au pétrole (comptabilisés dans le poste Divers mais l'on sait que ces activités sont surtout des appels de services. Il faut cependant noter que les sommes avancées par la Banque de l'Agriculture ne figurent pas dans ce tableau. Nous les avons relevées dans les différents bilans de la Banque Nationale de l'Agriculture (58).

Fin de l'année	Prêts (en £ libyennes)	Actif total = Passif
1960	862 373	1 577 507
1961	1 578 007	2 079 963
1962	2 388 957	3 271 649
1963	3 097 418	4 436 864
1964	3 527 970	5 240 852
1965	4 343 188	8 984 171
1966	7 376 330	14 758 793

En décembre 1966 ces sommes ne représentaient que 50 % du total des engagements de la banque ; le restant étant probablement drainé vers les autres établissements, notamment ceux du crédit commercial. La part des crédits destinés à l'équipement est du reste limitée ; selon le rapport de la Banque de Libye, cette part tend même à baisser : elle ne représentait plus que 33 % du total en fin d'année 1965, contre 44 % en 1964. Les crédits de campagne sont, au contraire, en progression : 42 % du total en 1965 contre 39,5 % en 1964. Ceci n'empêche d'ailleurs pas les pratiques usuraires déployées, semble-t-il, assez couramment par des intermédiaires commerçants à l'égard des paysans ignorants ou trop éloignés des centres de crédit. Sans doute le Ministre de l'agriculture, afin de relancer les emprunts à long et à moyen terme, a-t-il décidé de faire baisser le taux d'intérêt de 6,5 % à 4,5 % pour les premiers et 3 % pour les seconds ; il n'en reste pas moins que la situation financière de l'agriculture ne donne aucun signe d'amélioration jusqu'à présent.

En effet, l'endettement de ce secteur vis-à-vis de la Banque de l'Agriculture devient de plus en plus impressionnant, comme le montre le tableau ci-dessous :

*Prêts non remboursés (en £. L.)*

Fin du mois :		T o t a l
Mars	1960	633 000
»	1961	1 133 000
»	1962	1 858 000
»	1963	2 758 000
»	1964	3 385 000
Déc.	1965	4 343 000
Déc.	1966	7 377 000

La Banque avait d'ailleurs lancé un véritable ultimatum aux fermiers qui n'auraient pas honoré leurs engagements avant le mois de mai 1965 ; rejetant « l'excuse » de la mauvaise récolte 1963/1964 avancée par les débiteurs, elle a brandi la menace d'une saisie des fermes et des terres à la fin du délai imparti.

Compte tenu des sommes qu'elle doit au secteur bancaire, et des sommes qu'elle reçoit de ce même secteur, étant donné d'autre part ses rapports particuliers avec la Banque Agricole, son fournisseur principal en semences, engrais et insecticides, et acheteur exclusif de ses principaux produits, il ne serait pas exagéré d'affirmer que c'est l'agriculture qui, en fin de compte, finance les opérations immobilières et commerciales, et non pas l'inverse. Ainsi le système du crédit, inséré dans un ensemble économique tel que celui de la Libye, y perd sa fonction première de moteur de l'expansion et se transforme en instrument de blocage des activités agricoles au même titre que la spéculation, l'inflation et l'usure. Placé sous le contrôle effectif du capital commercial, le réseau bancaire devient un moyen de canaliser, d'accumuler les richesses créées par des classes productives, entre les mains des nouvelles classes improductives ; ces nouvelles classes voient aussi leur position « se renforcer et leurs intérêts s'étendre grâce aux mesures de « libyanisation » du commerce et des finances dont les gains plus élevés ont causé la désertion des cadres et des techniciens au service du gouvernement ».

Mais les effets de la prospérité économique introduite dans les villes par des nouvelles ressources pétrolières ne s'arrêtent pas là ; ils interviennent d'une manière décisive dans le développement d'une administration considérée par certains comme pléthorique.

#### Section 8 : *Les dépenses administratives*

En effet, comme nous l'avons noté plus haut, les administrations sont entretenues, en grande partie, par les redevances pétrolières (cf. p. 171). Celles-ci ont couvert les dépenses de fonctionnement dans les proportions de

(59) Tran Buu Khanh : « Les ressources pétrolières et l'évolution sociale et économique la Libye », *Etudes* (n<sup>os</sup> 8-9), 1965-1966, p. 60.

TABLEAU VII. — *Prévisions de dépenses des budgets de fonctionnement*

DÉSIGNATION	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
— Hautes autorités .....	683	690	1 367	1 399
— Présidence du Conseil .....	242,5	280	235	235
— Ministère de l'Intérieur .....	7 782,3	7 845	14 000	16 333
— Ministère des Communications..	5 344,775	7 344	8 170	8 271
— Ministère des Travaux publics..	1 863,650	2 600	3 255	3 286
— Ministère de la Défense .....	4 628	5 600	7 865	9 575
— Ministère de l'Éducation .....	9 113,920	11 130	17 890	19 996
— Ministère de l'Information et de l'Orientation .....	1 098,980	1 865	2 000	2 000
— Ministère des Affaires étran- gères .....	707	790	1 620	1 440
— Ministère de la Santé .....	3 170,060	4 090	5 860	6 495
— Ministère du Travail et des Af- faires sociales .....	1 045,828	1 613	2 600	3 308
— Ministère de l'Économie natio- nale .....	300,590	605	840	810
— Ministère de l'Industrie .....	350	500	855	600
— Ministère de l'Agriculture et de la Richesse animale .....	2 420,625	2 495	3 200	3 450
— Ministère du Pétrole .....	211,500	130	205	325
— Ministère des Finances .....	3 302,870	4 266,130	2 988	2 365
— Ministère de la Justice .....	904,500	1 059	1 605	1 640
— Ministère d'Etat pour les Affai- res parlementaires et les Con- grès .....	9,245	14	30	25
— Ministère d'Etat pour les Affai- res du Travail civil .....	—	200	310	355
— Ministère du Plan et du Déve- loppement .....	119,500	200	305	325
— Cours des Comptes .....	138,470	115,300	230	264
— Dépenses mixtes .....	—	—	2 770	1 178
— Dépenses provisoires .....	—	—	835	165
— Dépenses supplémentaires .....	—	997,235	—	3 700
<i>Total</i> .....	43 437,313	68 245,665	79 035	90 665

Source : 9th and 10th Annual Reports. Banque of Libya.

32,3 % en 1963-64, 52,4 % en 1964-65, 46,1 % en 1965-66 et 50,2 % en 1966-67. Soit les dépenses moyennes cumulées de l'intérieur, la défense et l'éducation.

Grâce à un traitement fort élevé et aux avantages divers, légaux et non légaux, attachés à la fonction, les services publics exercent un puissant attrait sur les jeunes ruraux qui abandonnent de plus en plus le travail de la

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67
Intérieur .....	17,90 %	11,50 %	17,70 %	18,00 %
Communications ...	12,30 %	10,75 %	10,30 %	9,10 %
Education .....	21,07 %	16,30 %	22,65 %	22,05 %
<b>TOTAL</b> .....	<b>51,27 %</b>	<b>38,55 %</b>	<b>50,65 %</b>	<b>49,15 %</b>

terre. L'accès au fonctionnariat constitue par conséquent un facteur de dégradation de la situation économique et sociale rurale ; en même temps qu'il intervient dans la stagnation du secteur industriel.

### Chapitre III

#### LA STAGNATION DU SECTEUR INDUSTRIEL

Les structures du secteur industriel résultent des rapports qu'il entretient avec les autres sphères de l'activité économique et notamment avec les services, le commerce intérieur et le commerce extérieur.

##### Section 1. *Les structures industrielles :*

Dans la plupart des pays du Tiers-Monde, et en Libye plus qu'ailleurs, l'analyse économique se heurte à chaque pas aux problèmes de l'information statistique. Pourtant en Libye il existe un service de recensement et des statistiques rattaché, semble-t-il, au Ministère de l'Economie et des Finances. Cet organe a procédé à un recensement officiel des industries opérant en Libye au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 1965.

Nous ignorons si un rapport complet de ce recensement a été publié. Cependant les premiers résultats présentés en 1965 (60) fournissent une quantité appréciable d'indications sur l'emploi, les salaires, la valeur du capital fixe, les coûts de production, la valeur ajoutée, les dimensions moyennes des entreprises, etc... La présentation et l'analyse de ces résultats nous permettront à la fois de cerner les structures de la production industrielle et de jauger le degré de précision et d'information de l'appareil statistique.

§ 1<sup>er</sup> Les résultats partiels de l'enquête publiés en 1965 ne concernent que 622 établissements.

1°) L'emploi : A la fin de l'année 1964, on a relevé 11 106 personnes (61), employées dans les 622 établissements considérés, dont 92 % étaient des salariés. On comptait 8 410 travailleurs productifs, tandis que 1 808 occupaient des emplois de direction, administration, surveillance, etc.

2°) Les traitements et salaires s'élevaient à 3 798 007 £ L. soit une moyenne de 372 £ par employé.

Les cotisations patronales à la Sécurité sociale sont limitées : 149 893 £ L., soit à peine 3 % environ des salaires et traitements.

3°) La valeur totale du capital fixe engagé dans la production industrielle a atteint 14 247 000 £ L., soit 1 283 £ L. par personne employée. Si l'on

(60) Cf. *The Libyan Review*, revue mensuelle du ministère de l'Information (1), janvier 1966, p. 29-31.

(61) Ce qui, rapporté à une population active totale de 400 000 personnes environ, représente à peine 2 %.

exclut les éléments du capital en location, la valeur des éléments fixes possédés en propre s'élève à 12 512 000 £ L. qui se répartissent ainsi :

	EN 1 000 £ L.	EN %
Terrains et bâtiments .....	4 390	35,1
Machines et outillage .....	6 189	49,5
Divers .....	1 933	15,5
<b>TOTAL</b> .....	<b>12 512</b>	<b>100,0</b>

4°) Les coûts de production se décomposent de la manière suivante :

	EN 1 000 £ L.	EN %
Matières premières, matériel d'emballage, etc. ....	7 814,8	76,6
Services .....	1 735,6	17,0
Combustible et lubrifiants .....	414,6	4,1
Frais d'électricité et d'eau .....	239,6	2,3
<b>TOTAL</b> .....	<b>10 204,7</b>	<b>100,0</b>

5°) La valeur du produit brut des établissements considérés s'élevait à 20 280,015 £ L.; la valeur ajoutée se chiffrait donc à 10 075,309 £ L., soit près de 50 % du produit brut. Rapportée au nombre de personnes employées, la valeur de production brute et la valeur ajoutée par personne sont respectivement de 1 826 £ et 907 £. Comparées au montant du capital fixe total (14 247 000 £ L.), cela donne respectivement 142 % et 71 % : autrement dit, 100 £ de capital fixe engendrent 142 £ de produit brut et 71 £ de produit net. Les coûts en salaires et traitements représentent 19,5 % de la valeur du produit brut, et 39,2 % de la valeur ajoutée. Les salaires pris isolément ne représenteraient que 6 % et 13 % environ de l'une et l'autre valeur.

La valeur du capital nouvellement acquis durant l'année s'élève à un montant de 1 073,054 £ L., soit en augmentation de 8 % par rapport au capital fixe déjà existant.

	EN 1 000 £ L.	EN %
Bâtiments .....	299,6	27,9
Machine et outillage .....	482,6	45,0
Divers .....	290,8	27,0
<b>TOTAL</b> .....	<b>1 073,0</b>	<b>100,0</b>

6°) Les dimensions moyennes des entreprises peuvent être mesurées en classant les entreprises de deux manières :

a) selon le nombre de personnes occupées :

GROUPE D'ÉTABLISSEMENTS OCCUPANT ENTRE :	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EN % DU TOTAL
5-9 personnes	328	52,7
10-19 «	180	28,9
20-49 «	77	42,4
50-99 «	22	3,5
100-199 «	9	1,5
200-499 «	5	0,8
500 et plus	1	0,2
TOTAL .....	622	100,0

15 entreprises seulement ont plus de 100 employés (brasseries, pâtes alimentaires, conserveries, fabriques de papier, filatures, ateliers de mécanique, entreprises de construction).

b) selon le statut légal :

STATUT LÉGAL	NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS	EN % DU TOTAL
Entreprises individuelles .....	367	59,0
Sociétés en nom collectif .....	188	30,2
Sociétés par actions .....	49	7,9
Autres .....	10	1,6
Non enregistrés .....	8	1,3
TOTAL .....	622	100,0

Enfin l'enquête rapporte que 540 établissements sur les 622 recensés, soit 87 % du total, utilisaient en moyenne en 1964 19 687 C. V. soit 356 C. V. par unité; les 82 autres entreprises ne consommaient aucune espèce d'énergie.

Ce que le rapport d'enquête n'indique pas, et qui mérite d'être relevé c'est que la majorité des entreprises est concentrée à Tripoli et que l'activité industrielle est presque intégralement consacrée à la production de biens de consommation : huile d'olive, bière, conserves de poissons, concentrés de tomates, boissons non alcoolisées, textiles, pâtes alimentaires, emballage de dattes, biscuiterie, confiserie, etc. Selon la Banque de Libye, l'indice de la production industrielle était de 119 en 1964, base 100 = 1963. Il faut préciser que l'expansion n'a touché que la production des biens de consommation et singulièrement. les boissons non alcoolisées (+ 61,3 %), les boissons alcoolisées et la bière (+ 42,7 %), le papier (+ 58,1 %), la confiserie (+ 54,5 %), etc. L'année 1965 a été de même marquée par une hausse de

46 % de ces mêmes catégories de produits. Ce n'est donc pas là le signe d'une éventuelle amorce de l'industrialisation de ce pays qui, *sur le point d'occuper la 6<sup>e</sup> place dans la production pétrolière mondiale, est encore privé d'unités de raffinage et de complexe pétrochimique, base nécessaire de son développement.*

§ 2<sup>e</sup> Quelle conclusion peut-on tirer de ce recensement ? Quelle est sa portée et sa signification ?

Le champ de l'enquête couvrait 622 établissements industriels répartis sur les différentes branches : mines et carrières, construction, production et distribution de gaz et électricité, etc. Les enquêteurs officiels définissent l'établissement comme l'unité économique engagée, à titre principal, dans une activité unique, et contrôlée ou possédée par un seul propriétaire. Cette définition n'exclut pas les unités occupées, à titre secondaire, dans une ou plusieurs activités commerciales; elle ne précise d'ailleurs pas les critères qui distinguent une entreprise essentiellement industrielle d'une entreprise essentiellement commerciale. Le champ de l'enquête a donc inévitablement débordé sur les sphères du commerce et des services. Un recensement limité exclusivement aux unités de production industrielle n'aurait en fait touché qu'un nombre réduit d'établissements. C'est ainsi que le département du Recensement et des Statistiques indiquait, le 18/8/66, que le nombre des entreprises industrielles opérant en Libye s'élevait à 141 à la fin de l'année 1965, et employait à cette date 5 144 personnes. Nous sommes loin du compte.

Il y a donc un vice dans la délimitation de l'échantillon qui a fait l'objet de l'enquête de l'année 1965.

Il y a aussi un vice dans la méthode de collecte. Les résultats recueillis sur le terrain ne révèlent en dernière analyse pas grand chose sur les dimensions moyennes des entreprises libyennes; ou en révèlent trop. Si l'on se fie en effet aux données des tableaux précédents, le degré de concentration dans l'industrie libyenne est aussi élevé, sinon plus élevé que celui de l'industrie française; en effet, utilisant un type de classification semblable à celui de l'organe officiel libyen, l'INSEE présente ainsi la structure des entreprises non agricoles françaises en 1958 (cf. *Statistiques et études financières*, n° avril 1960).

ENTREPRISES OCCUPANT	EN % DU NOMBRE TOTAL D'ENTREPRISES
de 1 à 10 salariés .....	95,4
de 11 à 50 « .....	3,6
de 51 à 100 « .....	0,5
de 101 à 500 « .....	0,5

Nous pourrions aussi fournir des statistiques allemandes qui indiquent qu'en 1957, les usines comptant entre 1 et 9 salariés représentaient 44,7 % du total des usines, ou encore des statistiques italiennes selon lesquelles,

en 1958, 76,1 % des entreprises non agricoles occupaient entre 2 à 10 salariés. L'industrie libyenne serait-elle donc plus développée que l'industrie française ou italienne ?

Enfin le recensement officiel libyen pêche par défaut : les informations chiffrées que les enquêteurs n'ont pu recueillir auraient présenté beaucoup plus d'intérêt ; en particulier la structure des entreprises classées selon le nombre de salariés occupés, en % du volume de l'emploi global ou de l'emploi industriel ; selon la part de chacune d'elle dans le volume de la production de chaque type de produit, ou dans le volume du chiffre d'affaire réalisé pour chaque branche d'un côté et pour l'ensemble des branches de l'autre ; leur part dans les salaires distribués par l'ensemble de l'activité industrielle et commerciale.. Ou encore la distribution en % des entreprises selon le type de travailleurs employés, familiaux ou salariés ; selon le montant de leur produit brut et leur revenu net, selon le produit par ouvrier, etc...

Cependant, même en accordant foi entière aux relevés du Département des Statistiques du Royaume Senoussite, ces relevés, tout boiteux qu'ils soient, n'expriment pas moins la faiblesse du secteur secondaire en Libye : 2 % de la population active ne peuvent en effet intervenir que fort modestement dans la formation du Produit National. Pourquoi donc cette stagnation de l'industrie libyenne ?

### Section 2 : *La place de l'industrie dans l'économie.*

Envisagé dans ses rapports avec les autres éléments de l'appareil productif libyen, le secteur industriel fait figure de parent pauvre à qui est refusé tout moyen de développer ses activités. C'est en effet les affaires lucratives ou tertiaires (commerce, spéculation, etc.) ainsi que l'ensemble de l'appareil d'administration, qui captent et drainent vers eux l'essentiel des ressources productives du pays : les hommes et les capitaux.

C'est vers le commerce ou la fonction publique que se dirigent les éléments de la société les plus dynamiques et les plus compétents, les véritables entrepreneurs. Ce sont les activités à profits immédiats et faciles qui engagent et retiennent les travailleurs qualifiés et les cadres techniques. Ce sont également ces activités qui attirent les capitaux privés et publics, nationaux et étrangers ; nous avons noté plus haut que plus de 80 % des crédits allaient vers ces secteurs. Par ailleurs les dépenses improductives, et de l'Etat et des couches sociales les plus aisées, engloutissent une fraction de plus en plus étendue du Revenu National. Cependant que la faiblesse générale du pouvoir d'achat moyen ainsi que la concurrence des produits étrangers s'opposent à une extension de la production de masse.

En conséquence, l'absence des traditions industrielles se perpétue tandis que des traditions anti-industrielles se répandent dans la société.

Toutes ces forces de nature économique et sociale tendent à arrêter le développement de la Libye au stade du capitalisme commercial. Alors qu'en Europe la transition du capital marchand et usurier vers le capital

industriel s'est faite avant l'extension des sphères tertiaires, on assiste de nos jours à un processus inverse en Libye. C'est pourquoi toute tentative de sortie du capital et du travail de la sphère de la consommation vers la sphère de l'investissement, de la circulation vers la production, voit se dresser devant elle une muraille sociale groupant des éléments hétéroclites mais solidaires, qui s'efforcent d'étouffer l'industrie naissante. C'est là le rôle du commerce, du crédit, de l'inflation, de la spéculation, des services en général, dans l'entreprise multiforme déployée en vue de bloquer la croissance de l'économie libyenne.

Recul de la production agricole, stagnation du secteur industriel, multiplication des activités de service, telles sont les caractéristiques du sous-développement mis en mouvement par la colonisation italienne, parachevé et définitivement consolidé par le capital pétrolier.

Nous avons tenté, dans les chapitres précédents, de mettre en évidence les aspects contradictoires de la place occupée par le secteur pétrolier dans l'économie nationale libyenne : place à la fois fort modeste et cependant de plus en plus dominante. Ce paradoxe, dans le fond, n'est qu'une apparence si l'on ne perd pas de vue la nature des rapports qui unissent l'activité pétrolière et les autres activités économiques de la Libye. Ce sont, il faut le souligner fortement, des rapports d'opposition et non pas de complémentarité. En effet, l'activité du pétrole est et reste un simple prolongement des activités économiques des firmes étrangères à la recherche de matières premières pour leurs propres besoins. De ce fait, elle ne représente qu'une enclave étrangère dont les centres de décision sont situés à l'étranger et dont les plans de production et d'investissement sont dictés par les impératifs du marché extérieur. Les activités des firmes pétrolières ne peuvent, dans ces conditions, être intégrées dans le développement des autres activités du pays. Bien au contraire les rapports entre les unes et les autres sont des rapports de subordination, de domination. La production pétrolière tend à soumettre progressivement les autres productions locales, à créer, à plier, à modeler les structures économiques selon ses exigences et ses besoins. Le recul de l'agriculture, l'étouffement de l'industrie, la prolifération des services représentent les bases nécessaires que les capitaux et le marché étranger construisent peu à peu pour déployer leur champ d'action.

Les différents relevés de la Balance des paiements représentent en quelque sorte l'image comptable des relations entre la domination externe et le sous-développement interne.

### III<sup>e</sup> Partie. — DOMINATION ET SOUS-DEVELOPPEMENT

La structure de la balance de commerce et celle de la balance des paiements ont été bouleversées par l'industrie pétrolière qui a ainsi favorisé l'installation de liens de dépendance d'un type nouveau.

## Chapitre I

## LE PÉTROLE ET LA BALANCE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

Tout d'abord, voici l'évolution générale de la balance de commerce depuis 1960 (62 bis).

£ L. '000

Durant	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		RE-EXPORTATIONS		SOLDE	
	des C <sup>ies</sup> de Pétrole 1	Autres 2	des C <sup>ies</sup> de Pétrole 3	Autres 4	des C <sup>ies</sup> de Pétrole 5	Autres 6	4+6-2	3+4+5+6 -1-2
1960	21,398	38,990	—	3,111	920			— 56,357
1961	12,609	40,665	4 097	2,000	1,345			— 45,451
1962	24,837	40,607	46,984	2,049	550	890	— 45,668	— 22,963
1963	24,370	60,907	116,861	1,713	667	650	— 58,544	+ 34,614
1964	28,148	76,231	216,400	2,087	1,785	1,163	— 72,981	+ 117,056
1965	21,848	92,568	280,331	1,681	1,141	1,322	— 89,565	+ 170,059

Source : Bank of Libya, *Economic Bulletin*, nov.-déc. 1966.

L'année 1963 marque la fin du déséquilibre qui affectait la balance depuis fort longtemps. Pour la première fois cette balance se trouve excédentaire.

En effet jusqu'en 1962, les exportations qui consistaient essentiellement en produits agricoles, étaient largement inférieures aux importations. Le développement de la production et des exportations du pétrole a modifié progressivement la situation et le solde bénéficiaire enregistré en 1963 s'est accru dans des proportions considérables eu égard à la valeur totale des importations, des exportations, et du Revenu National brut.

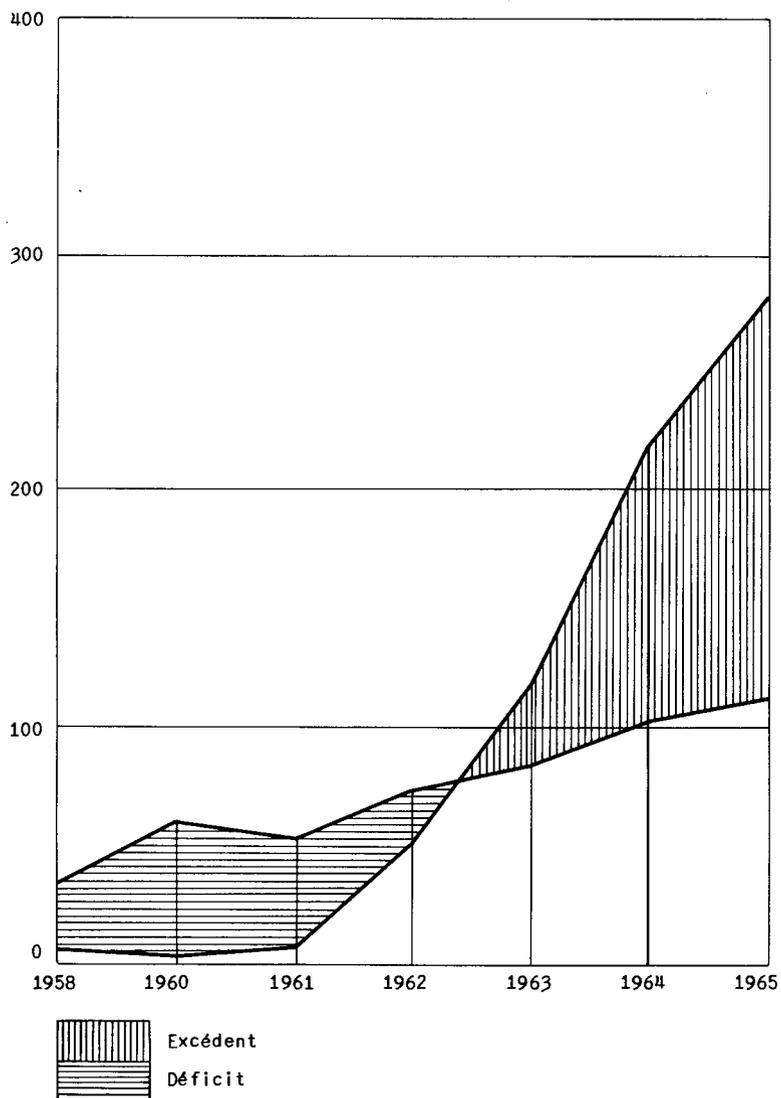
	EN % DES EXPORT.	EN % DES IMPORT.	EN % DU REVENU NATIONAL BRUT
1963	28,9	40,7	38,0
1964	52,85	112,5	35,0
1965	59,9	149,1	41,7

A la fin de 1965, l'excédent de la balance commerciale libyenne s'est réparti comme suit selon chaque zone monétaire :

en millions de livres £

— Zone sterling .....	41,2
— Zone dollar .....	2,2
— Autres régions .....	148,5

(62 bis) Cf. aussi le graphique II, p. 202.

COMMERCE EXTERIEUR DE LA LYBIE  
(en millions de £ libyennes)

Source : Fonds Monétaire International.

GRAPHIQUE II

Ce renversement spectaculaire de la Balance de Commerce est-il nécessairement le signe d'une prospérité économique en Libye ? L'évolution du commerce extérieur a-t-elle exercé un effet favorable à la croissance économique ? Pour répondre à ces questions, il faut décomposer les exportations et les importations en leurs divers éléments ?

### Section 1 : Les exportations

#### § 1) Les exportations de pétrole.

Leur progression aussi bien en quantités qu'en valeur a été considérable depuis 1961 (63).

	EXPORTATIONS (en millions de barils)	VALEUR DES EXPORTATIONS TOTALES F.O.B. (en 1 000 £ L.)
1961	5 246	4,097
1962	65 453	46,984
1963	167 531	116,861
1964	313 610	216,400
1965	442 866	280,446
1966	547 527	350,681

La répartition géographique des ventes du pétrole brut révèle le quasi monopole de l'Europe occidentale qui absorbe environ 95 % des exportations du pétrole libyen.

#### Exportations de pétrole vers les principaux pays (64)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	(en milliers de barils)					
Allemagne fédérale .....	95	5 510	42 612	106 000	168 601	188 310
Royaume-Uni .....	2 992	21 424	47 305	70 000	88 294	75 969
Italie .....	800	10 229	23 839	38 000	44 459	65 691
France .....	191	2 310	20 443	18 000	42 015	64 216
Pays-Bas .....	510	4 940	13 125	27 000	34 353	53 373
Espagne .....	—	64	879	15 000	15 870	21 056
U.S.A. ....	—	3 760	8 762	14 000	14 773	27 436
Belgique .....	656	5 052	6 355	9 800	13 752	20 772
Autres pays .....		12 164	4 275	15 810	18 486	30 704
<i>Total</i> .....	5 246	65 453	167 531	313 610	442 866	547 527

(63) Source : Bank of Libya, *Economic Bulletin*, nov.-déc. 1966.

(64) Source : Publication de la Société Générale de Banque : *La Libye, marché en expansion* (Belgique, 1965) et Bank of Libya, *ibid.*

En 1966, les pays du Marché Commun à eux seuls absorbaient environ 70 %. La part de chacun des pays s'est considérablement élargie, sauf celle du Royaume-Uni. L'Allemagne Fédérale, dont la progression des importations pétrolières a été le plus spectaculaire, est devenue depuis 1964 le premier client de la Libye. Les exportations vers la France se sont également développées.

Evolution des exportations du pétrole vers les principaux pays :

	1961		1966	
	en 1 000 barils	en %	en 1 000 barils	en %
Allemagne Fédérale	95	1,80	188 310	34,40
Royaume-Uni .....	2 992	57,00	75 969	13,90
Italie .....	800	15,25	65 691	12,00
France .....	191	3,65	64 216	11,70
Pays-Bas .....	510	9,70	53 373	9,75
Espagne .....	—		21 056	3,85
U.S.A. ....	—		27 436	5,00
Belgique .....	656	12,50	20 772	3,80
Autres pays .....	—		30 704	5,60
<b>TOTAL .....</b>	<b>5 246</b>	<b>100,00</b>	<b>547 527</b>	<b>100,00</b>

Entre 1965 et 1966, les taux d'accroissement les plus élevés ont été ceux des importations américaines (+ 85,7 %) belges (+ 77,5 %), hollandaises (+ 55,4 %) françaises (+ 52,8 %), danoises (+ 60,9 %), et italiennes (+ 47,7 %); tandis que les exportations vers le Royaume-Uni, la Tunisie et la République Arabe Unie, ont baissé respectivement de 11,7 %, 65,5 % et 85,7 %.

La part relative du pétrole dans le montant total des exportations n'a cessé croître depuis 1961, date des premières livraisons en Europe (65).

ANNÉE	% DES PRODUITS NON-PÉTROLIERS	% DES PRODUITS PÉTROLIERS
1960-61		
1961-62		
1962-63	4	96
1963-64	1,4	98,6
1964-65	0,8	99,2
1965-66	0,6	99,4

(65) Cf. Article de TRAN BUU KHANH, déjà cité (in *Etudes*, p. 56).

Comme le soulignait le rapport de la Banque de Libye pour 1964-65 « la balance libyenne des paiements est progressivement dominée par le secteur pétrolier tandis que les exportations traditionnelles du pays n'ont enregistré aucune amélioration et même reculé, aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs, dans l'ensemble des exportations ».

§ 2) La valeur des exportations traditionnelles, composées principalement d'arachides, de peaux, d'huile d'olive, de graines de ricin, etc., est passée en effet de 3 111 000 £ L. en 1960 à 1 681 000 £ L. en 1965. Les produits agricoles représentaient 82,2 % de la valeur totale des exportations en 1955. En 1966 ils n'en représentaient plus qu'1 % environ.

Voici la structure des principaux produits autres que le pétrole, exportés depuis 1963 (66).

ARTICLES	1965		1964		1963		variation en % 1963/64	variation en % 1965/64
	1 000 £	% du total	1 000 £	% du total	1 000 £	% du total		
Arachides .....	437	26,0	790	37,9	634	37,0	+ 4,6	- 44,7
Bétaux et produits .	536	31,9	616	29,5	404	23,6	+ 52,5	- 13,0
Graines de ricin ....	101	6,0	194	9,3	236	13,8	- 17,8	- 47,9
Amandes et agrumes	144	8,6	473	8,3	124	7,2	+ 39,5	- 16,8
Ferrailles .....	208	12,4	85	4,1	107	6,3	- 20,6	+ 144,7
Tabac brut .....	37	2,2	68	3,2	—	—	—	- 45,6
Fibres végétales ....	165	9,8	43	2,1	65	3,8	- 33,8	+ 283,7
Divers .....	53	3,1	118	5,6	143	8,3	- 17,5	- 55,1
<i>Total</i> .....	1 681	100,0	2 087	100,0	1 713	100,0	+ 21,8	- 19,5

Le déclin relatif et absolu des produits locaux exportables est lié d'une part au déclin des activités agricoles à la suite du départ précipité des fermiers italiens, et d'autre part à l'action directe et indirecte de détournement de la force de travail paysanne vers les prospections pétrolières et vers les villes.

Les fluctuations d'une année à l'autre sont déterminées principalement par les conditions pluviométriques.

La structure géographique des exportations autres que pétrolières met en lumière l'importance des achats de l'Italie et le Royaume-Uni, clients traditionnels de la Libye. Les achats hollandais et tunisiens sont en baisse tandis que ceux de l'Algérie, l'U.R.S.S. et la Yougoslavie augmentent sensiblement. La R.A.U. achète du cheptel libyen depuis 1962.

PAYS	EXPORTATIONS DOMESTIQUES AUTRES QUE LE PÉTROLE (67)					
	1 000 £			en % du total		
	1965	1964	1963	1965	1964	1963
Italie .....	780	830	849	46,4	39,8	49,6
Grande-Bretagne	192	158	142	11,4	7,6	8,3
Yougoslavie ....	167	86	13	9,9	4,1	0,7
U.R.S.S. ....	112	242	138	6,7	11,6	8,1
Malte .....	112	129	97	6,7	6,2	5,6
Algérie .....	71	220	5	4,2	10,5	0,3
Hollande .....	68	191	209	4,0	9,4	12,2
R.A.U. ....	50	30	—	3,0	1,1	—
Allemagne de l'Ouest .....	39	79	56	2,3	3,8	3,3
Tchécoslovaquie.	11	8	—	0,7	0,4	—
Autres pays ....	79	114	190	4,7	5,5	11,1
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 681</b>	<b>2 087</b>	<b>1 713</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Section 2 : Les importations

## § 1) Leur composition en produits.

L'expansion du pouvoir d'achat urbain, l'essor de la construction privée et publique, la mise en application du plan quinquennal sont les principaux facteurs de la progression des importations, qui, par ailleurs, est favorisée par une politique commerciale de plus en plus libérale. Leur valeur, rapportée au Revenu National Brut, a cependant baissé : 93 % en 1963, 31,2 % en 1964 et 28 % en 1965. C'est là un indice probant d'une désaccumulation du capital. Il n'est pas le seul.

	1963		1964		1965		Variations en %	
	1 000 £	% du total	1 000 £	% du total	1 000 £	% du total	1965/1964	1964/1963
Biens de production durables .....	28,811	33,8	35,206	33,7	34,827	30,4	- 1,1	+ 22,2
Biens de production non durables .....	24,591	28,8	29,122	27,9	30,637	26,8	+ 5,2	+ 18,4
Biens de consommation non durables.	22,840	26,8	29,307	28,1	32,697	28,6	+ 11,6	+ 28,3
Biens de consommation durables ....	9,034	10,6	10,745	10,3	16,255	14,2	+ 51,3	+ 18,9
<i>Importations totales.</i>	85,276	100,0	104,380	100,0	114,416	100,0	+ 9,6	+ 22,4

a) Les biens de production durables et non durables interviennent pour les 3/4 environ des importations totales : ils se composent essentiellement de machines, de matériel de transport et de biens d'équipement dont l'essentiel est destiné à l'exploitation du pétrole, qui bénéficie d'une exemption totale des droits d'entrée ; le secteur de la construction privé des travaux publics, qui importe environ 75 % de son matériel, et les services publics et privés se partagent le reste.

Entre l'année 1963 et l'année 1964 l'accroissement des biens de production non durables et des matières premières a été de 18 %, affectant spécialement le fer, l'acier, le bois, le papier, les produits chimiques; celui des biens de production durables, en particulier des machines électriques et non électriques et les camions, a été de 22,2 %. L'année 1965 a été marquée par le ralentissement de l'achat des biens de production, ralentissement dû à la chute des importations directes des compagnies de pétrole : pipes, matériel de forage, camions à usage spécial... On relève cependant un accroissement substantiel de l'importation de ciment, du matériel de construction et de travaux publics, des machines et tracteurs agricoles, etc. et ceci à la suite des mesures d'exemption des droits d'entrée décidés au début de l'année (68).

b) L'importation de biens de consommation est en hausse constante, tandis que sa part relative reste stable durant la période considérée.

Les importations de viande et de produits alimentaires se montaient en 1962 à 7,623 millions de £ L. sur un total de 73,444 millions, soit 10,38 % de ce total. En 1963, ces mêmes importations représentaient 11,91 % de ce total. Leur augmentation en valeur a été de 1/3 d'une année à l'autre. Durant l'année 1964, la valeur des denrées alimentaires a plus que doublé : la hausse de sucre et ses dérivés, des produits céréales et laitiers, a été respectivement de 104 %, 30 % et 31 %. Les produits pharmaceutiques, les articles textiles et les chaussures, les fruits et légumes ont augmenté sensiblement.

Deux mesures officielles, destinées l'une à réduire ou à supprimer totalement les droits de douane (69) frappant environ l'entrée de 300 articles de consommation, l'autre à raccourcir la liste des marchandises soumises à une autorisation, ont été mises en application le 1<sup>er</sup> janvier 1965. Elles ont entraîné une hausse considérable des importations spécialement des biens de consommation : + 45,5 % pour les produits laitiers et les œufs; 40 % pour les fruits et légumes, 25 % pour le café, le thé et le cacao; les achats d'huiles et matières grasses ont cependant baissé du fait d'une production d'huile d'olive locale suffisante pour l'année.

La valeur des biens de consommation durables a accusé une hausse moyenne de 19 % entre 1963 et 1964. En 1965 la Libye a importé pour 2,2

(68) Etaient déjà exemptés depuis 1959, tout produit non disponible en Libye à prix égal, ainsi que les matières premières et biens d'équipement importés par les compagnies de pétrole et les entreprises agréées par l'Etat.

(69) Les droits de douane étaient déjà très modérés. Il faut signaler par ailleurs qu'une loi de juin 1959 limite à une quinzaine le nombre des agences d'importation; tandis que certaines denrées, telles que le sel, le sucre, le blé, sont importées par l'intermédiaire d'offices publiques.

millions de £ L. de meubles soit une hausse de 29,5 % par rapport à l'année 1964; pour 5,7 millions de moyens de transport privés contre 3,7 millions en 1964; elle a, en outre, importé des bijoux pour une valeur totale supplémentaire de 1 000 000 £ L. La valeur des appareils d'équipement ménager, tels que réfrigérateurs, machines à laver, radio et télévision, a augmenté sensiblement. Le nombre de voitures particulières a été multiplié par quatre entre 1960 et 1964.

De même que les exportations, les importations libyennes passent progressivement sous la dépendance des activités pétrolières, comme le montre le tableau suivant (69<sup>bis</sup>) :

	IMPORTATIONS AUTRES QUE CELLES DES COMPAGNIES (en millions £)	DÉPENSES LOCALES DES COMPAGNIES DE PÉTROLE (70) EN % DES IMPORTATIONS
1957	23,1	18,2
1958	24,4	38,9
1959	27,7	36,1
1960	39,2	52,6
1961	40,7	67,3
1962	48,6	76,7
1963	60,9	72,2
1964	76,2	60,5
1965	92,6	69,2

Comme le souligne P. Marthelot : « L'augmentation de la consommation intérieure, dont on pourrait croire qu'elle pourrait stimuler la production, soit de certains produits manufacturés, soit de produits alimentaires adaptés, se trouve ainsi satisfaite sans effort : la Libye se présente de plus en plus, malgré son vaste territoire et ses virtualités économiques (au moins dans la partie Nord du pays) comme une île ou comme un bateau, qui dépendrait entièrement de l'extérieur pour son ravitaillement. Outre qu'une telle situation accroît la fragilité de son équilibre, elle provoque une dégradation continue de la productivité nationale et, finalement aussi, à long terme, de l'emploi » (*Cahiers d'Outre-Mer*, 1965, p. 24).

## § 2) La répartition géographique des importations.

La Libye dépend étroitement du marché occidental qui couvre 80 % environ de ses achats; le Marché Commun, à lui seul, fournit plus de 40 % (45 % en 1965) des marchandises importées par la Libye :

(69 bis) Cf. *Annual Report, Bank of Libya 1965-66*, p. 57 et *Economic bulletin*, nov-déc. 1966.

(70) Non compris les versements directs au gouvernement.

Répartitions géographiques des importations (70<sup>bis</sup>)

PAYS	VALEUR EN £ L. '000			POURCENTAGE		
	1965	1964	1963	1965	1964	1963
U.S.A. ....	19 517	24 173	17 030	17,1	23,1	20,0
Italie .....	29 019	20 954	17 542	25,4	20,1	20,6
Grande-Bretagne	16 974	18 454	15 213	14,8	17,7	17,8
Allemagne .....	11 724	11 239	10 779	10,2	10,8	12,6
France .....	5 985	4 745	3 759	5,2	4,5	4,4
Hollande .....	3 328	3 215	2 936	2,9	3,1	3,4
Japon .....	4 300	3 007	2 552	3,8	2,9	3,0
U.R.S.S. ....		1 423	1 216		1,4	1,4
Tunisie .....		1 367	530		1,3	0,6
Espagne .....		1 256	1 958		1,2	2,3
Belgique .....	1 435	1 183	1 325	1,3	1,1	1,6
Ceylan .....	1 322	1 030	1 078	1,1	1,0	1,3
Autres pays ...	17 731	12 333	9 359	16,7	11,8	11,0
Importations totales .....	114 416	104 379	85 277	100,0	100,0	100,0

70 % proviennent de quatre fournisseurs traditionnels : les Etats-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne de l'Ouest. Les italiens et les américains se disputent le 1<sup>er</sup> rang ; la position de chacun de ces deux pays dépend de l'augmentation ou de la diminution des achats de moyens de production pétroliers en provenance des Etats-Unis.

Les exportations françaises vers la Libye étaient de 55 millions de francs en 1960 et sont retombées à 7,5 millions de francs en 1961 — conséquence du boycott appliqué par la Libye envers la France du fait de la guerre d'Algérie. Elles ont repris en 1962 : 34,5 millions de francs ; depuis elles ne cessent de progresser : 57 millions en 1963, 81 millions en 1964, et 127 millions en 1965. Elles se composent principalement de *produits pétroliers raffinés*, de fonte, fers et aciers, de voitures automobiles, d'avions. Pour le reste, elles sont assez diversifiées. Il faut ajouter qu'une vingtaine de sociétés françaises sont actuellement installées en Cyrénaïque et en Tripolitaine, parfois associées à des affaires locales.

Les échanges avec l'Asie se développent depuis 1962 : les ventes japonaises de voitures « Toyoka », de radios, d'appareillage électrique, ne cessent de progresser. La Chine Populaire a vendu à la Libye du thé, du riz, du coton, etc... pour une valeur de 1 714 314 £ L. en 1965, soit 1,5 % du total des importations ; les importations en provenance de la Chine nationaliste ont atteint 794 795 £ L.

Comme le souligne la Société Générale de Banque (71) : « Les possibilités qu'offre la Libye et sa faculté, à peu près unique aujourd'hui parmi les pays

(70 bis) Source : 9th et 10th Annual Reports, 1964-1965 et 1965-1966.

(71) La Libye, marché en expansion, déjà cité.

en voie de développement, de payer au comptant, ont recueilli beaucoup d'échos dans le monde entier. Bien des pays industrialisés en quête de nouveaux débouchés pour leurs exportations se sont rencontrés sur le marché libyen. La concurrence y est donc très vive et les marges bénéficiaires souvent réduites. C'est un aspect à ne pas négliger. Cependant, si la Libye est un marché difficile, c'est néanmoins un pays prometteur qui justifie qu'on fasse l'effort de surmonter les obstacles ».

Et de fait la liste des missions commerciales, officielles et non officielles, qui se succèdent en Libye à longueur d'année, est fort longue (cf. la chronologie de *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1964 et 1965).

En transformant la nature et le volume des produits importés et exportés, en imprimant une orientation nouvelle au courant géographique des échanges, le pétrole a bouleversé d'une manière durable les structures du commerce extérieur et, par conséquent, favorisé l'intégration définitive de la Libye dans les courants du marché international. L'évolution de la balance des paiements subit les contre-coups de ce bouleversement.

## Chapitre II

### LE PÉTROLE ET LA BALANCE DES PAIEMENTS

Aucun état officiel de la balance des paiements n'est encore publié en Libye. C'est la Banque Centrale de Libye qui se charge jusqu'à présent de dresser dans ses rapports annuels un état provisoire, seule base de renseignements à l'heure actuelle.

#### Section 1 : *Evolution de la balance des paiements*

Un examen sommaire de l'évolution de chacun des postes de la balance des paiements depuis 1962 nous révélera une fois de plus le poids grandissant du secteur pétrolier :

§ 1°) Nous avons déjà mesuré l'importance de ce secteur dans le commerce extérieur.

Pour encore mieux faire ressortir le rôle déterminant des exportations de pétrole, faisons abstraction de cette marchandise et imaginons une balance de commerce composée exclusivement d'importations et d'exportations traditionnelles (cf. tableau infra). Le déficit aurait été alors de 57,9 millions de £ L. en 1963, de 73 millions en 1964, et de 89,6 millions en 1965.

Inversement, une balance comptable des importations et exportations des seules compagnies pétrolières dégagerait un solde excédentaire de 93 millions de £ L. en 1963, 190,1 millions en 1964 et 259,6 millions en 1965. On s'aperçoit que le secteur du pétrole couvre non seulement le déficit de plus en plus large du poste « marchandises » et « services », mais encore celui de l'ensemble des transactions courantes :

en millions de £ L. (72)

Importations		Années		
		1963	1964	1965
des C <sup>ies</sup> de Pétrole .....		24,4	28,2	21,8
Autres importations .....		60,9	76,2	92,6
<i>Total</i> .....		85,3	104,4	114,4
Exportations		Année		
		1963	1964	1965
Pétrole brut .....		117,4	216,5	280,3
Réexport des C <sup>ies</sup> de Pétrole .....		—	1,8	1,1
Exportations traditionnelles .....		1,7	2,1	1,7
Autres réexport. ....		1,3	1,2	1,3
<i>Total</i> .....		120,4	221,6	284,4

§ 2°) En effet si l'on exclut les dépenses des forces militaires anglaises et américaines, les autres postes de service sont constamment déficitaires. (cf. tab. VIII).

Selon la Banque de Libye, ce déficit croissant est dû aux dépenses pour voyages à l'étranger, et surtout aux transferts des profits des compagnies pétrolières, des dépenses effectuées à l'extérieur par ces mêmes compagnies et des transferts des salaires du personnel étranger employé en Libye. Ces sorties de revenus dépassent de loin des rentrées des recettes de placements libyens à l'étranger (73).

en millions de £.

	Transferts nets de profits par les C <sup>ies</sup>	Dépenses des C <sup>ies</sup> à l'étranger	Transfert de salaires	Revenus des placements libyens à l'étranger
1963	— 3,7	29,1	non chiffré	1,5
1964	65,9	40,9	non chiffré	2,3
1965	65,0	48,2	+ 5,4	3,1

Quant aux paiements de transferts, ils sont le fait de la minorité italienne en Libye, des enseignants égyptiens, du personnel étranger des firmes pétrolières ; le surplus provient des dépenses des organismes internationaux (ONU, Ligue Arabe) et de l'Assistance technique du Royaume-Uni et de

(72) 8th, 9th et 10th Annual Reports of Bank of Libya, 1963-1964, 1964-1965 et 1965-1966.

(73) Chiffres regroupés à partir des rapports annuels indiqués.

Il importe de souligner que ces transferts de devises relatifs aux frais de personnels, et aux bénéfices des compagnies étrangères ne sont soumis à aucune restriction particulière. En ce qui concerne le retour des capitaux libyens, le gouvernement a promis que leur rapatriements dans les 5 ans qui suivent leur sortie de Libye serait admise librement sans obligation de transférer les bénéfices auxquels ils ont donné lieu.

TABLEAU VIII. — Evolution de la Balance des Paiements depuis 1962 (74)

	Millions £ L.			
	1965	1964	1963	1962
Opérations courantes				
1. Secteur pétrolier (net) .....	+ 140,9	+ 78,3	+ 57,0	+ 46,2
2. Secteur non pétrolier (net) ...	- 109,4	- 76,4	- 56,4	- 41,7
a. Biens et services .....	- 107,6	- 81,6	- 66,2	- 49,4
Marchandises .....	- 89,6	- 73,0	- 58,5	- 46,0
Or non-monnaire .....	- 1,0	- 0,9	- 0,4	- 0,1
Transports .....	- 0,7	- 0,1	- 0,1	- 0,2
Tourisme .....	- 5,0	- 3,3	- 2,8	- 2,9
Dépenses militaires .....	+ 5,2	+ 6,9	+ 6,9	+ 9,1
Services divers .....	- 16,5	- 11,2	- 11,2	- 9,3
b. Paiements de transfert .....	- 1,8	+ 5,2	+ 9,7	+ 7,7
Gouvernement .....	- 0,8	+ 5,5	+ 10,2	+ 8,2
Divers .....	- 1,0	- 0,3	- 0,5	- 0,4
Soldes des opérations courantes .	+ 31,5	+ 1,9	+ 0,6	+ 0,5
Opérations en capital .....	- 27,0	- 17,8	- 9,7	- 0,9
Secteurs monétaires .....	- 9,6	+ 19,7	+ 4,4	- 2,3
Secteurs non-monnaires .....	- 36,6	+ 1,9	- 5,3	- 3,2
Balance des opérations en capital				
Erreurs et omissions .....	+ 5,2	- 3,8	+ 4,7	- 1,3

l'Amérique du Nord. En 1965, le solde devient négatif sans doute à cause de l'accroissement des dépenses du gouvernement libyen à l'étranger et du ralentissement de l'assistance étrangère à la Libye.

§ 3°) La situation des opérations de capital est extrêmement favorable à la Libye. Grâce au développement de la vente des produits pétroliers, la Libye ne connaît plus aucune difficulté de paiements, et s'est totalement déchargée de l'aide extérieure.

a) En effet, le montant de cette aide, réalisée pour 80 % par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ainsi que les dépenses militaires de ces deux puissances dans leurs bases libyennes, accusent une nette tendance à la baisse aussi bien en valeur absolue que relative. En réalité une grande partie de l'aide représente les droits de location des bases militaires, conclus à la suite des différents accords entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'une part et la Libye d'autre part.

	Dépenses militaires		Aide étrangères (74 <sup>bis</sup> )	
	million £ L.	% d'import.	million £ L.	% d'import.
1957	9.8	42,4	10.6	45,9
1958	6.9	28,3	10.7	43,9
1959	5.3	19,1	14.7	53,1
1960	7.1	18,1	14.3	36,5
1961	7.5	18,4	10.4	25,6
1962	9.1	18,7	8.2	16,9
1963	6.9	11,3	10.4	17,1
1964	6.9	9,1	7.2	9,4
1965	5.2 (75)	5,6	1.0 (75)	1,1

b) La position extérieure de la Libye est créditrice depuis 1962, exception faite de l'année 1964. Les avoirs en or et en devises ont presque triplé depuis 1960.

	Or	Devises	Total en millions de \$ U.S.
1958	—	52,5	52,5
1960	1,2	81,2	82,4
1961	2,8	84,7	87,5
1962	6,0	89,9	95,9
1963	10,8	111,2	122,0
1964	20,7	151,2	171,9
1965	71,5	173,8	245,3

Source : Fonds Monétaire International.

Ces réserves sont à la fois des réserves de change et des réserves de couverture. Les réserves de change disponibles sont placés pour les 2/3 environ en dépôt à terme et parfois à vue, à l'étranger, et pour 1/3 en disponibilité locales en or, devises ou bons de trésor étrangers.

c) La décomposition du secteur monétaire en ses divers éléments révèle, outre les variations des avoirs en or et devises, l'évolution des rapports du capital commercial centralisé dans les banques libyennes, avec les banques étrangères. Les chiffres avancés par la Banque de Libye ne sont pas très détaillés à ce sujet ; cependant, on peut relever une tendance à la hausse des avoirs étrangers dans les banques commerciales et une baisse des mouvements de capitaux en sens inverse. Cette tendance s'explique par l'expansion des affaires liées au secteur tertiaire en Libye.

d) Les variations des soldes du secteur non monétaire sont dues, pour l'essentiel, aux variations des investissements nets des compagnies de pé-

(74 bis) Annual Report, 1965-66.

(75) Chiffre provisoire.

trole qui s'inscrivent à l'actif et des engagements de ces compagnies envers le gouvernement libyen inscrites au passif.

en £ L.' millions

	Actif	Passif	Solde
1963	20,1	—	—
1964	37,5	21,7	+ 15,8
1965	35,0	43,4	— 8,4

En définitive donc, la balance de commerce est extraordinairement positive, celle des opérations courantes largement excédentaire ; tandis que celle des opérations en capital de plus en plus négative, et cela dure depuis bientôt quatre années. Est-ce à dire que la Libye est passé au stade d'un jeune pays créancier, comparable aux Etats-Unis de 1920, comme le soutient la théorie économique ? Evidemment non.

#### Section II : *Les relations économiques internationales et le développement de la Libye*

En effet, l'analyse de la balance des paiements, et spécialement du commerce extérieur nous a permis de détecter et d'évaluer les rapports réels qui s'établissent par l'intermédiaire du pétrole entre la Libye et le monde extérieur.

La Libye échange un produit de base unique, du pétrole brut, contre des produits manufacturés. Le bloc occidental est son client quasi exclusif (95 % des exportations) et son fournisseur principal (80 % des importations). Quatre pays seulement, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, l'Italie et la France, absorbent plus de 72 % de son pétrole brut ; tandis que quatre autres, les Etats-Unis, l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Allemagne couvrent plus de 72 % de ses achats en produits finis. La spécialisation, extrêmement poussée, s'avère dangereuse ; elle révèle les relations de dépendance étroite de la Libye sous-développée avec l'Occident industrialisé. La nature de ces relations, terme logique de la division internationale du travail entre les pays riches et les pays pauvres, est déterminé en fait par les bouleversements de structures provoqués par les investissements étrangers dans les richesses du sous-sol libyen :

Le Revenu National brut libyen dépend de plus en plus des exportations qui représentaient 59,75 % en 1962, 65,3 % en 1964 et 69,1 % en 1965. Les exportations dépendent exclusivement et de plus en plus du pétrole brut : 96 % en 1962-63, 98,6 % en 1963-64, 99,2 % en 1964-65 et 99,4 % en 1965-66. La production pétrolière est absorbée presque intégralement par la demande occidentale : 95 % en 1966. Il est par conséquent logique de conclure à une mainmise de plus en plus lourde du capital pétrolier occidental sur la vie économique et sociale libyenne, sur le commerce, l'agriculture et l'industrie.

Cette situation présente des dangers certains ; à long terme l'épuisement des richesses minérales ou la substitution de l'énergie atomique à l'énergie

des hydrocarbures risquent d'entraîner une crise extrêmement grave dans l'économie libyenne ; à court terme les variations conjoncturelles des marchés d'exportation, l'instabilité des prix du pétrole, la concurrence exacerbée des autres producteurs, l'aggravation des termes de l'échange (76) exerceront probablement une pression vers la baisse du niveau de vie moyen des Libyens. il est donc permis de soutenir que la nature des rapports d'échanges actuels entre la Libye et les pays riches, loin d'être le moteur de propagation du progrès économiques de ces derniers en direction de la Libye, bloquent tout au contraire la dynamisation interne des différents secteurs : c'est essentiellement du commerce extérieur que le secteur tertiaire tire sa substance, tandis que les secteurs industriel et agricole végètent du fait de la concurrence des produits étrangers. Les rapports de commerce propulsés par le pétrole, opèrent donc dans le même sens que le capital pétrolier : ils répercutent, en les amplifiant et en les consolidant, les phénomènes de désarticulation que nous avons retracés dans la 1<sup>re</sup> partie.

Développement accéléré de la production pétrolière indispensable à l'expansion économique des pays riches, crise permanente des industries de transformation nécessaires à la croissance de la Libye, régression incessante des productions vivrières indispensables à l'alimentation de la population libyenne ; dépendance de plus en plus grave du pays vis-à-vis du marché européen : telles sont les tendances dominantes imprimées aux structures économiques de la Libye par la division internationale du travail. La désarticulation interne et la domination externe sont deux forces intimement liées ; le sous-développement accentue la domination et la domination perpétue le sous-développement. Les actions de l'un et l'autre phénomène s'entretiennent et se consolident mutuellement par l'intermédiaire du capital pétrolier ; car le capital pétrolier est le maître d'œuvre qui engendre et élargit ce processus cumulatif de désintégration et d'appauvrissement.

Briser ce processus inexorable, mettre sur pied des bases solides de réintégration, d'harmonisation et de dynamisation interne de l'économie libyenne, faire jaillir les conditions générales d'une croissance auto-entretenu, semblent dès lors s'imposer naturellement au peuple libyen. L'instrument nécessaire à cette entreprise réside dans la planification. Un plan quinquennal a été élaboré et mis en route au milieu de l'année 1963. Quels sont ses objectifs ? Quels sont les moyens prévus pour les réaliser ? Quels en sont les résultats ?

(76) Rappelons que les prix moyens effectif du baril de pétrole ne cessent de baisser depuis 1961 :

	en £L.	Indice
1961	0,781	100
1962	0,718	91
1963	0,697	89
1964	0,690	88
Fin 1965	0,618	79

Cf. *Economic Bulletin*, Bank of Libya, sept-oct. 1963.

IV<sup>e</sup> PARTIE. — LE PLAN QUINQUENNAL LIBYEN 1963-1968

Nous suivrons le processus de la planification libyenne depuis les conditions qui ont présidé à sa naissance jusqu'aux modalités d'exécution des différents projets élaborés.

Chapitre I<sup>er</sup>

## LES ORGANISMES LIBYENS DE DÉVELOPPEMENT AVANT LE PLAN QUINQUENNAL

Jusqu'en 1960, les activités de développement étaient régies par deux organes mixtes groupant libyens et étrangers : l'Office de Stabilisation et de Développement et la Commission américano-libyenne de Reconstruction (77). L'Office avait pour but de contrôler et réaliser les projets économiques approuvés par le gouvernement libyen. Il était présidé par un sous-secrétaire du ministère libyen des finances. Ses activités étaient entièrement financées par le gouvernement britannique. La commission mixte devait assurer la gestion des subventions versées par les États-Unis. Son président était aussi un sous-secrétaire permanent du ministère des finances.

En 1960, les deux organismes furent supprimés et remplacés par un Conseil de Développement auquel ont été transmis les pouvoirs et les responsabilités des organes défunts. La première initiative de ce Conseil fut le rejet d'un projet de plan quinquennal que le gouvernement libyen avait présenté. Ce projet couvrait une période allant de 1961 à 1966 et prévoyait une dépense totale s'élevant à 24 572 650 £ L. qui devait se répartir ainsi :

Transports et communications .....	10 700 000	£ L.
Génie civil .....	6 500 000	£ L.
Agriculture et forêts .....	3 600 000	£ L.
Industrie et commerce .....	798 800	£ L.

L'exécution du plan quinquennal voté en août 1963 a été confiée à un ministère du Plan et du Développement créé à cet effet ; le ministre est épaulé dans sa tâche par le Conseil National de la Planification, composé de 7 membres, ayant rang de ministres et présidé par le Premier ministre.

## Chapitre II

## LE PLAN QUINQUENNAL 1963-1968

Dans la plupart des pays sous-développés, la nécessité d'une planification à caractère généralement impératif s'est imposée à l'esprit des pouvoirs

(77) O. Q. KUBBAH, p. 61-63.

(78) Cf. *Five-year economic and social Development Plan 1963-1968*. Kingdom of Libya, Ministry of Planning and Development (p. 34-41).

publics pour maîtriser les lois du développement économique. L'élaboration d'un plan a, dans la plupart des cas, précédé l'apparition des ressources de financement de ce plan. En Libye, c'est au contraire l'apparition de ces ressources de développement qui a donné naissance aux objectifs élaborés.

L'unification en 1962 des 3 provinces (79), jadis autonomes, sous l'autorité d'un gouvernement Central exigeait du reste la création d'un organisme assurant une répartition équilibrée des ressources tirées du pétrole, et donc une coordination des projets de développement.

C'est sur la base des recommandations d'une mission économique de la BIRD, invitée en 1959 en Libye afin d'établir un rapport complet sur l'économie du pays, que le gouvernement promulgua un plan de développement pour la période 1963-1968.

Ces circonstances économiques et politiques qui présidèrent à l'élaboration de ce Plan l'ont marqué d'un cachet franchement libéral ; laissant à l'initiative privée toute liberté d'action, son rôle principal est de coordonner les décisions prises par les divers agents économiques dans le but de réaliser les objectifs indiqués. Les conditions de sa mise en application lui imposent une souplesse qui permet aux autorités de le rajuster annuellement en fonction, d'une part, de la progression continue des versements fournies par les Compagnies de pétrole, et, d'autre part, des obstacles rencontrés pour consommer productivement ces ressources. Le Conseil National de la Planification jouit à cet effet, du droit d'étendre et d'orienter les projets en cours d'exécution, d'en prévoir de nouveaux, et de superviser l'ensemble des travaux entrepris dans le cadre du Plan.

Les autorités libyennes comptent avant tout, cela va sans dire, sur les redevances pétrolières pour financer les projets d'équipement. C'est à cet effet que la loi n° 79, publiée le 20-9-1958, prévoit dans son article 3, que 70 % au moins des revenus pétroliers doivent être réservés aux programmes de développement. Néanmoins le recours aux emprunts publics et à l'aide internationale est expressément prévue comme source secondaire de financement. Le montant initial des dépenses pour l'ensemble de la période quinquennale était fixé à 169 millions de £ L.

Nous verrons plus loin que cette somme escomptée a été largement dépassée et que si les objectifs prévus n'ont pu être atteints, ce n'est certainement pas par défaut de moyens de financement.

### Section I. : *Les objectifs du Plan*

A l'occasion du vote du budget d'équipement pour l'année 1966-67, M. Hussein Mazegh, premier ministre, a de nouveau souligné le rôle que le plan est appelé à jouer dans la prospérité économique et sociale de la Libye :

« A son stade initial, notre planification s'est assigné comme objectif, la dotation du pays d'un ensemble de services publics vitaux devant constituer l'infrastructure

(79) La Tripolitaine, la Cyneraïque et le Fezzan, cf. Documents A.A.N., 1962, p. 946.

d'une saine économie, infrastructure consistant dans le développement des réseaux d'électrification et d'adduction d'eau, des constructions d'habitations et de diverses réalisations productives dans les domaines agricole et industriel.»

L'accent est donc mis sur la création des infrastructures indispensables à une économie moderne. Le Plan quinquennal est consacré pour sa plus grande part à l'agriculture, aux travaux publics, aux communications, et aux réalisations sociales. Les objectifs globaux énumérés par le plan sont les suivants (80) :

— améliorer rapidement le niveau de vie des habitants, et surtout de ceux qui ne disposent que de faibles revenus et n'ont pu bénéficier de la prospérité commerciale ;

— s'attacher particulièrement au secteur agricole, source des biens de consommation essentiels et de travail pour la majorité de la population ; être attentif à l'industrie ; améliorer la productivité du paysan et de l'ouvrier ; encourager le secteur privé et y investir ;

— poursuivre les investissements publics (enseignement, santé, communications, logement et autres secteurs fondamentaux) ;

— développer les régions rurales en garantissant aux paysans un travail permanent, de façon à réduire l'écart entre les populations rurales et urbaines et arrêter l'exode rural ;

— adopter un régime de liberté des importations pour lutter contre l'inflation, tout en tendant à subsister à celles-ci des productions du crû, et favoriser en même temps l'exportation de ces derniers ;

— instaurer et coordonner les mesures commerciales et financières propres à réaliser la stabilité économique.

L'analyse secteur par secteur nous permettra de mieux cerner les perspectives quinquennales.

### § 1. *Le Secteur agricole* (81).

Nous avons vu plus haut que depuis de nombreuses années la production agricole en baisse constante ne suffit plus aux besoins de la population libyenne en raison des faibles rendements. La consommation s'est par ailleurs subitement accrue grâce à l'amélioration du niveau de vie. Cette distorsion de plus en plus profonde entre la production et la consommation oblige la Libye à combler l'écart en ayant recours aux importations. Dans le cadre du Plan quinquennal, le gouvernement s'efforce de rétablir l'équilibre entre les deux variables en procédant à d'importants investissements dans le but d'accroître la production du secteur agricole.

D'autre part, le développement de l'agriculture libyenne constitue une des bases essentielles de tout développement économique équilibrée et stable en Libye, d'autant plus que l'appareil de production est dominé, comme nous l'avons vérifié plus haut, par la monoproduction et se trouve donc extrêmement sensible aux fluctuations des cours du pétrole sur le marché mondial.

(80) *Five-year Economic and social Development Plan*, p. 49.

(81) *Five-year Economic and social Development Plan*, p. 63-77.

Pour créer les conditions favorables à ce développement, il est évident qu'il faudrait s'attaquer en premier lieu aux divers facteurs sociaux, techniques et financiers qui déterminent le niveau excessivement bas de la productivité dans l'agriculture. Ces facteurs ont été passés en revue plus haut (II<sup>e</sup> Partie, chap. 1<sup>er</sup>). Il suffit de les rappeler : L'irrégularité des chutes de pluie, le caractère primitif du système d'irrigation, la fragmentation excessive des tenures et surtout l'exode massif des populations rurales vers les villes et les champs de pétrole.

La volonté des planificateurs allait-elle dans ce sens ? Quels sont les principaux éléments de la politique agricole ?

La politique définie par le Plan est la suivante :

- alimenter la population entière et améliorer l'alimentation en élevant la production en quantité et en qualité;
- récupérer de nouvelles terres et préparer des lots de colonisation;
- stabiliser les prix des principaux produits;
- lier les échanges extérieurs de produits agricoles à l'économie générale;
- produire les matières premières nécessaires au développement des industries agricoles;
- garantir aux paysans des moyens de financement convenables;
- donner aux cultivateurs une formation professionnelle;
- assurer la conservation du sol et développer les ressources en eau;
- pratiquer des méthodes modernes de recherche et d'expérimentation;
- encourager les coopératives agricoles.

Le programme financier prévu initialement pour mener à bien cette politique totalisait 29 275 000 £ L. soit 20 % environ du budget global, se répartissant ainsi :

	en milliers de £ L.
Tenures et colonisation .....	10 000
Commercialisation .....	3 500
Hydraulique ; conservation des sols .....	3 500
Outillage agricole .....	2 500
Forêts .....	2 000
Elevage .....	1 500
Expansion agricole .....	800
Horticulture .....	500
Protection des végétaux .....	400
Recherches et essais .....	700
Statistiques .....	75
Crédit agricole .....	3 800
<b>TOTAL</b> .....	<b>29 275</b>

Il convient de relver le souci des planificateurs de mettre l'accent sur les problèmes majeurs de la modernisation agricole : le regroupement et la

consolidation des unités d'exploitation, la commercialisation, la conservation des eaux et des sols, la mécanisation, la main-d'œuvre et le crédit.

a) Le gouvernement libyen projette de restaurer 4 600 fermes abandonnées par les colons italiens après la guerre, de créer 655 nouvelles fermes, de mettre en valeur la région de Bir El Ghnem, la Tripolitaine et de cultiver la vallée de l'Oued Megenine. En Cyrénaïque, le plan prévoit la remobilisation de quelques 1 800 fermes de l'ex-Ente sur le Djebel El Akhdar ;

b) la politique de commercialisation s'appuie sur la fixation des prix des principales cultures céréalières et vise à protéger les intérêts des agriculteurs et à stimuler l'accroissement de la production céréalière. Le gouvernement libyen se propose en particulier de poursuivre et d'encourager la production d'huiles végétales. Afin de permettre les exportations de celles-ci selon les normes mondiales, des crédits seront consacrés à la construction et l'équipement des raffineries nécessaires. Parmi les projets de développement de la culture des oléagineux figure la construction de centres de récolte, de séchage et de pression du batoum (*pistacia lentiscus*). Le Plan comprend aussi le décorticage, le concassage et la pression des graines de ricin, pour encourager cette culture, qui est bien adaptée aux conditions de sol et de climat de la Libye.

c) L'effort du gouvernement porte aussi sur les travaux de développement des réserves d'eau et de conservation du sol, en liaison avec des projets de restauration forestière.

d) L'entreprise de mécanisation de l'agriculture est étroitement liée au problème de la pénurie de la main-d'œuvre. Le gouvernement prévoit l'achat de matériel léger et lourd qu'il louera ou revendra aux agriculteurs.

e) L'expansion de l'élevage et de l'horticulture fait partie des perspectives du Plan.

f) Le problème du crédit est, avec celui de la commercialisation, d'une importance extrême pour la modernisation de l'agriculture libyenne. C'est en effet sur la Banque Nationale de l'Agriculture que repose tout le programme de rénovation du secteur agricole (cf. plus haut, p. 190-193).

g) En vue de remédier à la pénurie de la force de travail, le plan envisage de porter les efforts à la fois sur la formation professionnelle, sur le recrutement de la main-d'œuvre étrangère (en particulier marocaine) et enfin sur la décolonisation des nomades.

Cependant le manque de main-d'œuvre dans l'agriculture est rendue encore plus aigu par les besoins de travailleurs en vue de la réalisation des autres objectifs du Plan, notamment des communications.

## § 2. *Le secteur des communications* (82).

Les attributions de ce secteur sont très vastes ; elles couvrent, outre les communications proprement dites, l'ensemble des travaux publics et de l'infrastructure ; construction et amélioration des routes, des ports, des aérodomes, des réseaux de distribution d'eau, de gaz, d'électricité, ainsi que des réseaux météorologiques, et des télécommunications.

Les crédits alloués au ministère des communications comptent parmi les plus importants; en effet 27 460 000 £ L., soit environ 25 % du budget total, ont été initialement ventilés comme suit entre les divers projets :

	en milliers de £ L.
Routes .....	13 325
Télécommunications .....	2 550
Ports .....	7 000
Aviation civile .....	3 990
Météorologie .....	595

1) L'effort principal est porté sur la création et la modernisation du réseau routier auquel sera consacré près de 50 % du budget de développement des communications. Cependant le gouvernement se heurte aux difficultés d'établir des études préalables faute de cadres techniques suffisants, de données statistiques sur le trafic routier, et d'informations sur l'état des routes. Avant d'élaborer une politique à long terme, il est nécessaire de former des experts capables d'étudier tous les aspects du problème des transports. Les services de planification ont prévu une enquête préalable étalée sur une année environ; 175 000 £ L ont été réservées dans le programme de financement pour couvrir les frais qu'entraînera cette étude. Les autres projets intéressent la reconstruction et l'élargissement des routes principales (6 150 000 £), l'asphalte et l'élargissement des routes secondaires (4 000 000 £) et l'asphalte des routes de desserte (3 000 000 £).

2) Dans le domaine des télécommunications le plan comporte la réalisation et l'expansion des télécommunications et du réseau téléphonique aussi bien à l'intérieur de la Libye qu'avec les pays extérieurs, Tunisie en particulier, ainsi que la formation de nombreux techniciens.

3) L'importance des installations portuaires en Libye est évidente; de ce fait, un crédit de 7 000 000 £L est inscrit au Plan en vue de reconstruire le port de Misurata, à l'Est de Tripoli, de rénover le port de pêche de Zouara, à l'Ouest de la capitale, d'aménager le port de Homs, situé entre Tripoli et Misurata, de reconstruire et d'aménager le port de Benghazi, et de réparer le port de Susa, en raison de son intérêt touristique. La B.P. Oil Co. se propose de son côté de construire un terminus pétrolier à Tobrouk et d'en réparer les dégats causés par la dernière guerre.

4) La Libye envisage de moderniser et d'étendre l'équipement de ses cinq aéroports: celui d'Idris, de Benina, d'Elabrak, de Sebha et de Ghadames.

5) Dans le domaine de la météorologie, le plan prévoit la construction d'un bureau central aux environs de Tripoli, et de 65 nouvelles stations dont quelques unes seront installées dans les futures fermes expérimentales.

### § 3. *Le Secteur industriel* (83).

L'industrie libyenne se limite essentiellement à la transformation de produits agricoles locaux; elle ne couvre qu'une faible partie des besoins. Le développement de ce secteur revêt un caractère aussi vital que celui de l'agriculture, si la Libye veut se libérer des chaînes économiques qui la lient

au marché étranger, et avancer dans la voie du progrès économique et social.

### 1) Les objectifs :

Cet impératif n'a pas échappé à l'esprit des auteurs du plan qui se sont fixés les objectifs suivants :

- élever le niveau de la production en qualité, en variété et en quantité;
- stimuler la consommation des produits industriels locaux;
- améliorer les conditions de travail et la productivité industrielle afin de permettre aux produits libyens de faire face à la concurrence des produits étrangers sur le marché intérieur et extérieur;
- améliorer les conditions de la commercialisation;
- développer les exportations et réduire les importations des produits industriels afin de réduire la dépendance économique;
- Diversifier les sources de l'emploi et de la production industrielle.

La politique industrielle de l'Etat libyen définie par le Plan est avant tout une politique d'aide et d'encouragement à l'implantation d'unités industrielles privées : soutien des entreprises naissantes jusqu'à ce qu'elles soient rentables; développement des recherches et de la formation professionnelle; incitation à l'initiative privée répugne à assumer le risque d'un investissement initial; dans ce cas il créera, soit directement, soit avec la participation de capitaux privés, des industries qu'il revendra au secteur privé aussitôt que leur rentabilité sera assurée.

### 2) Les moyens.

Pour mener à bien cette politique de planification incitative le gouvernement libyen se propose de créer un ensemble industriel (industrial estates) afin de mettre à la disposition d'éventuels industriels, des services techniques, économiques et sociaux propres à élever la productivité (eau courante, électricité, égouts, logements de travailleurs, entrepôts, ateliers, dispensaires, bibliothèques, etc.).

Le domaine industriel se subdivise en sections sur lesquelles on édifiera des bâtiments de tailles diverses, dans le but d'organiser un regroupement des unités de production. Répartis sur l'ensemble du Royaume, les différentes sections industrielles aideront à équilibrer le développement entre les zones rurales et les zones urbaines, et à encourager les populations rurales à demeurer sur place.

Un organisme spécial du ministère de l'industrie composée de représentants des ministères intéressés, des hommes d'affaires et des travailleurs sera chargé de la mise sur pied de ces sections. Les bâtiments industriels couvriront au total 403 000 m<sup>2</sup>. Des industries diverses doivent y être installées : textiles, cuir, bois, ameublement, produits chimiques : imprimerie, papier, métallurgie, produits alimentaires, joaillerie et fibres végétales. Enfin les différents types de pêches seront développés.

L'industrialisation de la Libye est étroitement dépendante de la production pétrolière qui est à la fois sa source financière, sa source d'énergie et de matière première. Le budget de développement industriel a été fixé,

lors de son élaboration, à un montant de 6 900 000 £ L. qui sera presque intégralement accordé sous forme de crédit d'investissement :

Secteurs :	en milliers de £ L.
Sections industrielles .....	600
Formation professionnelle .....	350
Recherches .....	450
Crédit industriel .....	5 000
Développement des recherches minières .....	100
Pêcheries .....	400

Si les ressources énergétiques et financières sont abondantes, le pays souffre par contre d'un marché viable, et d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée; ces conditions jointes à celles exposées plus haut (cf. II<sup>e</sup> Partie, chapitre III) constituent des entraves solides à la réalisation des orientations de plan d'industrialisation; hormis la construction d'une cimenterie à Homs et une sucrerie à Tripolitaine, l'industrie libyenne que l'Etat voulait laisser aux efforts du capital privé, se trouve complètement délaissée par celui-ci.

### § 3. *Le Secteur du Génie Civil* (84).

Ce secteur comprend les adductions d'eau (10 750 000 £ L.) pour les usages touristiques et l'irrigation de la région de Djebel Akhdar et la plaine de Barcé; la distribution d'électricité (8 562 000 £ L.) pour les usages touristiques et surtout industriels et commerciales; la construction des égouts (10 800 000 £ L.) et enfin des projets divers (8 550 000 £ L.).

§ 4. La santé publique, les affaires sociales et surtout l'enseignement revêtent une importance particulière aux yeux du gouvernement libyen : ce secteur social devrait, à lui seul, absorber 43 550 £ L., soit environ 26 % des budgets de développement (85).

Après avoir passé en revue les divers objectifs sectoriels contenus dans le 1<sup>er</sup> Plan Quinquennal libyen, il faut en étudier les modalités d'exécution.

## Section II : *Les modalités d'exécution du premier Plan Quinquennal*

Une comparaison entre la structure des projets initialement élaborées et celle qui, en fin de compte, s'est imposée aux agents chargés de leur exécution, nous permettra de cerner les divers obstacles à la réalisation des programmes souhaités.

### § 1. *La modification des objectifs initiaux.*

Il serait difficile, en l'absence de résultats chiffrés, même partiels, de l'exécution du Plan, de se rendre compte dans quelle mesure les projets prévus ont été ou non réalisés. L'idéal serait d'observer le chemi-

(84) Cf. *Five-year Economic and social Development Plan*, p. 107-114.

(85) Cf. la chronique sociale et culturelle dans cet *Annuaire*.

nement qui a conduit les responsables libyens à modifier sensiblement les perspectives qu'ils s'étaient tracées en 1962. Mais, comme les données précises font défaut dans ce domaine, comme dans l'autre, nous nous bornerons à établir une comparaison sommaire entre la structure du plan en début de la période quinquennale et la structure de fait une année avant la fin de cette période.

Cette comparaison sera effectuée à travers l'analyse de la ventilation de trois budgets globaux successifs : celle du budget initial (169 000 £ L.), celle du budget modifié (238 000 000 £ L.), et enfin une ventilation théorique de ce dernier budget, effectuée à partir de l'hypothèse d'un maintien des projets de départ.

TABLEAU IX

Prévisions des dépenses totales du budget de développement (86)

SECTEUR	Budget initial 1963-1968		Budget effectif 1963-1967		Budget théorique 1963-1967 (87)	
	Mon- tant 1 000 £	%	Mon- tant 1 000 £	%	Mon- tant 1 000 £	%
1. Constructions et propriété de l'Etat (88) .....			18 000	7,55	(88)	
2. Agriculture .....	29 275	17,30	23 571	9,90	41 224	17,30
3. Industrie .....	6 900	4,10	11 652	4,90	9 770	4,10
4. Economie nationale (89) ..	2 870	1,70	3 332	1,40	4 051	1,70
5. Génie civil .....	38 662	22,85	55 460	23,30	54 448	22,85
6. Transport et communica- tion .....	27 460	16,20	50 431	21,20	38 602	16,20
7. Enseignement .....	22 365	13,20	18 980	7,95	31 453	13,20
8. Santé publique .....	12 500	7,40	9 438	3,95	17 633	7,40
9. Travail et Affaires sociales	8 690	5,10	14 388	6,00	12 152	5,10
10. Information et Orientation	2 550	1,50	2 570	1,10	3 574	1,50
11. Administration publique (90) .....	6 425	3,80	11 275	4,70	9 055	3,80
12. Planification et développe- ment (91) .....	11 400	6,75	12 887	5,40	16 084	6,75
13. Réserve générale (92).....			6 300	2,65		
<i>Total</i> .....	169 097	100,00	238 284	100,00	238 046	100,00

(86) Chiffres regroupés et calculés à partir de la brochure du ministère de la Planification et du Développement (*Five-year Economic and social Development Plan*, p. 59) et des rapports annuels de la Banque de Libye, 1964-1965, 1965-1966 et 1966-1967.

(87) Les allocations de crédit pour chaque secteur compris dans ce plan quadriennal hypothétique ont été obtenus en appliquant les différents % du plan initial au volume des dépenses effectives. Exemple : la somme qui aurait dû être allouée à l'agriculture compte

$$17,3 \times 238 284$$

tenu de l'accroissement des moyens de financement serait de  $\frac{\quad}{100} = 41 224$ .

100

(88) Ce poste n'apparaît que dans le budget d'équipement de l'exercice 1966-1967.

(89) Ce secteur embrasse à la fois le développement de l'information statistique et économique générale, la promotion de l'industrie touristique et du commerce international.

(90) Ce secteur comprend des projets de reconstruction de la ville de Barce, à l'est de Benghazi, l'achèvement de Beida et l'établissement d'un Institut d'Administration Publique.

.../...

La lecture de ce tableau permet de relever quelques tendances essentielles apparues au cours de quatre années d'exécution du plan. Une baisse considérable en valeur absolue et en valeur relative du budget d'équipement destinées au secteur agricole : fixé à 17,3 % du montant total au départ, il ne représente plus que 9,9 % à la fin de la période qui couvre les quatre premiers exercices; tout porte à croire que cette baisse ira s'accroissant jusqu'à la fin de la période quinquennale. La part de l'industrie, dont le niveau prévu est extrêmement bas (4,1 %) ne varie pratiquement pas durant la période considérée. Les projets d'infrastructure (Génie civil + transports + communications) attirent un volume nettement plus considérable de crédits qui passent de 66 000 000 (40 % du total) à 105 000 000 £ L. (44,5 % du total). En revanche la part des secteurs sociaux (enseignement, santé publique, affaires sociales) accusent une baisse relative fort sensible puisque leur budget n'occupe plus que 17,9 % des dépenses totales en 1967 contre 25,7 % dans les estimations en début de période; l'enseignement, en particulier, ne figure plus que pour 7,9 % des dépenses contre 13,2 %. Enfin la création d'un secteur nouveau dans l'exercice 1966-67 le secteur intitulé « construction et propriété de l'Etat » sur lequel aucune précision officielle n'a été fournie, mérite d'être souligné car le montant des crédits qui lui a été affecté est égal à celui qui aurait été prélevé au secteur agricole, soit :

$$41\,223\,93 - 23\,571\,(93^{\text{bis}}) = 17\,653 \text{ milliers } \text{£ L.}$$

Du reste nous verrons plus loin l'enseignement qu'il faut tirer de cette comparaison entre le budget global effectif et le budget global théorique.

## § 2. Les entraves à l'exécution du programme de développement.

Les entraves qui enchaînent les facteurs de croissance de la Libye sont inhérents à tout pays vivant sous la totale dépendance d'une monoproduction primaire exportable : on les retrouve dans maints Etats semi-féodaux producteurs de pétrole. Elles sont multiples et de nature diverses. Les reprendre une à une et en préciser les spécificités pour chaque secteur de production libyen serait fort intéressant; cependant, faute d'informations statistiques sérieuses nous nous bornerons ici à relever les forces principales de blocage dont la contrainte s'est exercée sur l'ensemble de facteurs de production lors de la mise en application des projets de développement. Ces forces de blocage sont les suivantes :

- 1°) La pénurie de la main d'œuvre.
- 2°) Le mode d'utilisation des ressources financières.
- 3°) La stratégie économique des compagnies pétrolières.

Les deux premiers projets ont été par la suite transférés dans le poste « Génie Civil ». A remarquer que le secteur en question n'est d'ailleurs plus mentionné dans les différents budgets annuels et semble avoir laissé place à deux postes nouveaux : ministère de l'Intérieur (21 000 000) et Présidence du Conseil (275 000), que nous avons regroupés dans le Budget Effectif (11 275 000).

(91) Ce secteur intéresse des dépenses communes à l'ensemble des projets inclus dans le Plan (recherche, étude, dépenses générales, réserves, etc...).

(92) Une réserve générale apparaît durant l'exercice 1966-1967, manifestation comptable de la surcapitalisation.

(93) Chiffre figurant dans le budget théorique.

(93 bis) Chiffre figurant dans le budget théorique effectif 1963-67.

1°) La pénurie de la main d'œuvre se fait sentir dans chaque domaine d'activité économique et à chaque étape de l'exécution du plan. Cette pénurie est à la fois quantitative et qualitative. Nous avons remarqué que chacun des programmes sectoriels réservait une fraction notable de son budget à la formation professionnelle. Par ailleurs la Libye s'efforce de favoriser l'immigration des travailleurs étrangers, notamment marocains, tunisiens, soudanais, jordaniens etc.

Il y a lieu de relever dès à présent une contradiction dans cette politique de l'emploi qui, en faisant largement appel à la main d'œuvre extérieure, tend à consolider un niveau de chômage notable en Libye (94). Il semblerait donc que les autorités responsables, en adoptant cette politique, n'ont retenu que l'aspect quantitatif de la rareté de la force de travail dont la cause serait le sous-peuplement du pays. Or, bien que cet aspect soit loin d'être négligeable, il est un autre aspect qui, à notre sens, devrait être pris en considération en tant qu'élément fondamental de la planification : c'est le problème de l'affectation des ressources en travail disponibles.

Nous avons noté plus haut que la répartition de ces ressources selon les diverses activités économiques obéissait aux exigences déséquilibrantes de la production pétrolière qui est devenu l'agent principal des transferts massifs des forces humaines de production du secteur agricole vers le secteur pétrolier, puis vers le secteur tertiaire. Une concurrence extrêmement acharnée s'est déclarée entre ces trois secteurs, concurrence dont l'issue est, pour le présent, éminemment défavorable à l'agriculture, ainsi que d'ailleurs à l'industrie. Les secteur tertiaire en est le vainqueur principal : il accapare une partie de plus en plus large de l'emploi le plus qualifié; ce faisant il gèle et dénature cette énergie humaine et la condamne à l'improductivité. C'est là une tendance, manifeste en Libye, où s'opère une mutation quotidienne du travail productif en travail improductif.

Cette tendance de plus en plus précise, est toutefois difficile à chiffrer. La Banque de Libye (95) estimait en 1965 que durant la période 1964-1969, le pays aurait besoin de 33 221 ouvriers spécialisés; les besoins du gouvernement en fonctionnaires sont évalués à eux seuls à 21 298, soit environ 7 % de la demande de travail du pays. Il faut certes exclure les techniciens et ouvriers spécialisés destinés au travail agricole, 841 personnes environ; cependant il faut tenir compte des besoins en hommes qualifiés des services liés au secteur privé, qui, vu leur prospérité vertigineuse, constituent un pôle d'attraction de plus en plus puissant.

Cette affectation irrationnelle de la force de travail disponible doit être insérée dans le contexte général de plein emploi des ressources productives nationales, et en particulier des ressources en capital.

## 2) Le mode d'utilisation des ressources financières.

Nous avons vu plus haut que, grâce à ses recherches pétrolières, la Libye disposait de revenus abondants susceptibles d'être transformés en capital

(94) Dans la seule ville de Tripoli, on relevait déjà 1 500 à 2 000 personnes sans emploi en 1958 (*Les problèmes du travail en Afrique du Nord*, B.I.T., Genève, 1960, p. 117).

(95) Cf. *Monthly Economic Bulletin*, Bank of Libya, décembre 1965, p. 112.

investissable. Il est d'ailleurs remarquable que ce fut là l'élément décisif qui a fait germer l'idée de planification en Libye. Un plafond de 169 000 000 £ L. avait été fixé au départ pour la mise en route du Plan quinquennal.

Cependant sous le déferlement constant des rentrées pétrolières, ce plafond a été dépassé de 90 000 000 £ en 1965-1966. Les experts estimaient d'ailleurs qu'à la fin de la période la somme globale des dépenses d'équipement atteindra le chiffre colossal de 324 millions. Les prévisions de dépenses qui couvrent la période déjà écoulée s'élèvent à 238 millions £ s'étalant comme suit :

ANNÉE	ALLOCATIONS EN MILLIONS DE £ L.
1963/64 .....	21,734
1964/65 .....	32,550
1965/66 .....	86,800
1966/67 .....	97,200
<b>TOTAL .....</b>	<b>238,284</b>

En raison de difficultés diverses une fraction de plus en plus élevée des allocations prévues ne peut être investie. C'est ainsi que sur les 32,550 millions figurant au budget 1964-65, 12 millions sont restés inutilisés. Bien qu'il soit encore difficile de l'évaluer avec précision, il est certain que, contrairement à tous les autres pays d'Afrique du Nord, où les objectifs du Plan ne peuvent être réalisés faute de ressources suffisantes, la Libye connaît un phénomène de supercapitalisation assez exceptionnel. *Ce n'est donc pas l'insuffisance de capitaux qui est l'obstacle fondamental au développement*, vu les besoins et les possibilités actuelles du pays. Les entraves aux investissements productifs sont posés par la structure même de l'économie libyenne ; et ces structures sont façonnées par la stratégie des firmes étrangères

3°) En effet la stratégie des compagnies pétrolières et la stratégie du développement national de la Libye sont contradictoires. L'une et l'autre semblent obéir à deux logiques antithétiques.

Le capital pétrolier doit se plier à des impératifs de rentabilité qui, de toutes les manières, lui sont dictés par les centres de décision situés à l'extérieur et par les données du marché international. La politique d'investissement et de production qu'il mène en Libye est tout entière orientée, non pas en fonction des intérêts du pays, mais en fonction de ses intérêts propres soumis à la concurrence internationale. L'action des trusts pétroliers, grâce à une organisation efficace, est toute tendue vers le contrôle effectif et à long terme d'un flux important et quasi perpétuel de bénéfices susceptibles d'être réinvestis là où leur rentabilité maximum sera assurée. La tâche qui s'impose à eux sera dès lors de contrôler le développement économique du pays tout entier ; en effet un développement authentique s'accompagnant à court terme d'une politique de contrôle du commerce extérieur et des mouvements de devises, d'augmentation des impôts et de royalties et éventuellement de nationalisations, et à long terme, d'une tendance à l'accroissement de l'emploi, de la

productivité, et de l'utilisation des richesses du sous-sol sur place, ne peut être que fortement préjudiciables à la politique de la compression des coûts de production des sociétés exportatrices de pétrole. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions, ces sociétés, qui ont engagé des capitaux énormes déploient, parfois d'une manière délibérée, tous leurs efforts en vue de barrer la route à une véritable politique de croissance. Il suffit de rappeler les effets de blocage dus à l'inflation endémique et à la libéralisation extrême des importations et des transferts de profits, mesures destinées soi-disant à combattre cette inflation, véritable droit régalien des compagnies en réalité.

C'est ainsi que grâce à d'interventions multiples et souterraines, aussi bien économiques que politiques, le capital étranger a réussi à modeler toute la structure de cette première tentative de planification, pourtant bien timide, de façon à plier et orienter les projets d'investissement selon ses propres exigences, à les transformer en autant de conditions avantageuses pour sa propre progression.

Tout en inondant le Conseil du Plan de moyens financiers de plus en plus considérables, les trusts opérant en Libye ont fait en sorte que ces ressources soient canalisées, dirigées soit vers les dépenses de prestige, soit vers le développement des secteurs dont ils seront directement ou indirectement bénéficiaires. L'évaluation des variations survenues dans les prévisions de dépenses d'équipement au cours de la réalisation des projets quinquennaux confirme cette tendance.

SECTEUR	VARIATIONS DES DÉPENSES EFFECTIVES	
	en % des prévisions initiales (96)	en % des prévisions théoriques (97)
Agriculture .....	— 19,50	— 42,80
Industrie .....	+ 68,80	+ 19,25
Economie nationale .....	+ 16,10	— 17,75
Génie civil .....	+ 43,40	+ 1,85
Transports et communi- cations .....	+ 83,60	+ 30,65
Enseignement .....	— 15,10	— 39,65
Santé publique .....	— 24,50	— 46,50
Affaires sociales .....	+ 65,40	+ 18,40
Administration publique.	+ 75,50	+ 3,80
Planification et dévelop- pement .....	+ 13,50	— 19,90

(96) Les résultats sont obtenus à partir du tableau IX, grâce à la formule suivante :

$$100 \times \frac{\text{Chiffres de la Col. (1) - Col. (2)}}{\text{Col. (1)}}$$

(97) Formule semblable :

$$100 \times \frac{\text{Chiffres de la Col. (3) - Col. (2)}}{\text{Col. (3)}}$$

Pour mesurer correctement les transformations subies par le Plan initial, il est, à notre sens, beaucoup plus significatif de prendre comme base de référence le modèle théorique. Il n'est pas du tout audacieux d'affirmer, en effet, que c'est ce dernier modèle de planification qui aurait dû ou pu s'imposer si les montants des ressources en capital disponibles n'avait pas été sous-estimées au départ.

En assurant une répartition sectorielle du volume effectif de crédits (238 000 000 £ L.) selon les proportions fixées dans les programmes établis primitivement, ce modèle présente l'avantage de mettre en valeur les facteurs déterminant les variations de la structure des projets, indépendamment de l'accroissement de la quantité de capital. Ce n'est pas en effet ce dernier élément qui est responsable des modifications constatées mais l'ensemble des déséquilibres socio-économiques introduits ou intensifiés par l'industrie pétrolière.

Nous relevons ainsi dans la colonne (2) que le secteur agricole a été amputé de près de 50 % de son budget d'équipement ; ce secteur représente, en quelque sorte, « l'hinterland » pour les activités pétrolières dont la progression exige la libération constante d'une partie de plus en plus ample de la force de travail enfermée dans la campagne. Il est évident que le développement et la modernisation de l'agriculture, en liant définitivement cette force de travail à la terre, priverait le pétrole de l'une de ses sources principales de profits qu'il s'efforce de réaliser grâce à la compression maximum des coûts de production ; la mise en valeur du secteur agricole est, par conséquent, inconciliable dans les conditions présentes, avec le maintien et l'extension de la production pétrolière.

Cependant l'avenir de l'agriculture ne se joue pas au sein de l'agriculture elle-même ; il est déterminé en grande partie par le développement du secteur industriel, seul capable de lui fournir les moyens techniques de sa modernisation indispensable et d'élargir ses possibilités de commercialisation. Or le budget de l'équipement industriel ne bénéficie que faiblement (+ 19 %) de l'accroissement des contributions financières du pétrole et encore faudrait-il préciser qu'il *n'existe aucun programme public ou privé d'implantation d'industrie de base* (unités pétrochimiques, etc....).

Ainsi la progression accélérée inévitable de l'extraction pétrolière et l'atrophie permanente du secteur industriel qui lui est rattaché constituent les éléments essentiels de l'environnement formant barrage à la croissance de la production agricole.

La part des crédits réservés à l'enseignement et à la santé, titre de gloire de la monarchie senoussite, s'effondre terriblement au contact des impératifs économiques (— 39,6 % et — 46,5 %). La part des services collectifs (Génie Civil) et celle des affaires sociales n'augmentent que légèrement ; celle de « la planification et développement », autrement dit de la recherche et des études générales, est en regression. Par contre les dépenses somptuaires inscrites sous la rubrique « construction et propriété de l'Etat », et celles qui sont affectées au secteur des transports et communications (+ 30,6 %) sont les principaux secteurs bénéficiaires de l'augmentation des ressources financières. Or, l'extension et l'amélioration des infrastructures, dans les conditions

économiques et sociales données de la Libye, représentent une source fort appréciable d'économies externes pour les compagnies étrangères. Il semblerait donc, au vu de ces résultats modifiés des projets de développement planifié, que les besoins de l'intérêt général se sont pliés et effacés avec une facilité déconcertante devant les exigences des intérêts des trusts pétroliers. Ainsi le mode d'utilisation des recettes tirées de l'exploitation pétrolière prolonge et raffermi les tendances engagées par les autres dépenses pétrolières.

Destiné à assurer la maîtrise des déséquilibres économiques, à coordonner et à orienter les investissements en vue du développement général du pays, le plan quinquennal libyen s'est vu progressivement transformé en instrument docile au service du développement de l'industrie pétrolière.

### CONCLUSION

La stratégie européenne de diversification géographique et politique des sources d'approvisionnement pratiquée depuis la crise de Suez a brusquement jeté la Libye dans la compétition énergétique internationale ; ce pays, hier pauvre et ignoré, est passé très rapidement parmi les sept premiers fournisseurs de pétrole du Monde. L'accroissement de sa production pétrolière, sans précédent dans l'histoire pétrolière, n'a cependant pas mis fin à la situation de sous-développement dans laquelle il se trouvait avant les premières découvertes de gisements.

Les investissements étrangers dans l'industrie pétrolière n'ont pas engendré les impulsions internes et externes générateurs d'une croissance auto-entretenu. Les dépenses en salaires et traitements, l'achat de produits et l'appel à des services locaux n'ont pas suscité, comme on s'y attendait, une création en chaîne d'industries complémentaires. Les possibilités d'épargne en coûts fixes effertes par l'implantation d'une infrastructure élargie n'ont pas exercé l'attraction souhaitée sur les possesseurs de capitaux, autochtones ou étrangers. La présence d'une source abondante en énergie, en matière première et en moyens financiers n'a pas déterminé, comme il aurait été normal, la naissance d'une industrialisation. Les mécanismes internes de multiplication et d'entraînement n'ont pas été mis en mouvement par le capital pétrolier. La rentrée considérable des devises tirées de l'exportation du brut libyen n'a pas favorisé l'importation massive des moyens d'équipements et de modernisation.

Tout au contraire.

En remontant le cours parcouru durant la dernière décennie par l'économie libyenne, nous avons pu constater que les dépenses effectuées par les compagnies étrangères, tout en restant figées dans des limites insurmontables, aboutissent en fait au recul du secteur agricole, à l'étouffement de l'industrie, à l'hypertrophie des services, à la propagation de l'inflation et de la spéculation, et à l'expansion des dépenses improductives ; que les pouvoirs d'induction contenus dans ces dépenses étaient essentiellement détournés et transférés vers l'extérieur. Nous avons pu relever que les sommes de plus en

plus élevées versées par ces mêmes compagnies à l'Etat libyen plaçaient progressivement celui-ci dans la dépendance financière du capital étranger ; tandis que l'essor des exportations de pétrole insérait définitivement l'appareil productif libyen dans les liens de la domination commerciale étrangère, accentuant par là même ses déséquilibres et sa dégénérescence.

Le procès réel de l'économie libyenne, tel qu'il s'est déroulé depuis le jaillissement de l'or noir, s'inscrit aussi en faux contre les thèses les plus répandues par la théorie économique ; celle-ci s'avère en contradiction manifeste avec celui-là. L'industrie pétrolière, si elle constitue un pôle de développement lorsqu'elle vient s'intégrer dans une économie en croissance relativement autonome, se transforme en pôle de sous-développement dans une économie dominée dont elle subordonne rapidement toutes les activités à ses propres besoins et à ses fins spécifiques. Dès lors le cercle vicieux et auto-entretenu de la domination et du sous-développement s'élargit, s'intensifie, opposant une résistance opiniâtre à toute planification.

Cette conséquence essentielle de l'action pétrolière en Libye n'est pas nécessairement liée à la technique de prospection et d'extraction mise en œuvre par les sociétés ; la nationalité de celles-ci ou leur origine « idéologique » ne peut non plus être mise en cause. C'est là, la conclusion naturelle de la logique implacable de la division internationale du travail.

Car les richesses minérales prises elles-mêmes renferment des forces potentielles gigantesques, capables d'arrêter et de détruire la paralysie envahissante du corps économique que leur mise en valeur a propagée. Pour détruire à jamais le sous-développement, il faut que la domination de l'activité économique générale par l'activité pétrolière se transforme en domination de l'activité pétrolière par l'activité économique libyenne.

Larbi TALHA.

#### ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Il nous a paru intéressant de présenter au lecteur ces orientations bibliographiques qui complètent les références du texte et les bibliographies de l'*Annuaire* depuis 1963.

##### 1) Ouvrages généraux

BADRE (Albert) and SIMON (G. Siksck). — *Manpower and oil in Arab Countries*. Beirut Economic Research Institute, American University.

B.I.T. — *Les problèmes de travail en Afrique du Nord*. Genève, 1960.

DE LÉONE (Enrico). — *La colonizzazione de l'Africa del Nord*. Vol. 2. Padova, 1960.

DESPOIS (J.). — *La colonisation italienne en Libye*. Paris, Larose, 1935.

DUNCAN-PETERS (Stephen). — *Basic Data on the Economy of Libya*. octobre 1957.

DUNCAN-PETERS (Stephen). — *Libya, a Market of U.S. Products*, 1962. Bureau of International Commerce of the United States Department of Commerce.

*Mercado (El) de Libia*. — Madrid, Consejo superior de las Camaras Oficiales de Comercio, Industria y Navegacion de Espanâ, 1965, 139 p.

FRANK (H.J.). — *Crude Oil Prices in The Middle East*. 1965.

ISSAWI (C.) YEGANEH (M.). — *The Economics of Middle Eastern Oil*. Faber and Faber, London 1962.

- KHADDURI (Majid). — *Modern Libya. A study in political development*. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1963.
- KUBBAH (Abdul Amir O.). — *Libya, its oil industry and Economic system*. Baghdad, Beirouth, 1964.
- Labor law and Practice in the Kingdom of Libya*. Washington, D.C., Bureau of Labor Statistics, Department of Labor, 1966.
- LEEMAN (W.). — *The price of Middle East oil* Ithara, N.Y. Cornell University Press, 1962.
- LENCZOWSKI (G.). — *Oil and State in the Middle East*, Ithara, N.Y. Cornell University Press, 1960.
- NORMAN (John). — *Labor and politics in Libya and Arab Africa*. Bookman Associates Inc. 1965.
- Report of the B.I.R.D. — *The Economic Development of Libya*. Baltimore, The Johns Hopkins Press, 2<sup>e</sup> édition, 1963.
- Royal Institute for International Affairs. — *Libya, A. Brief Economic Survey*. Oxford, 1957.
- Royal Institute for International Affairs. — *Libya, A Brief and Economic Survey*, by Roger Owen. Oxford, 1961.
- WILLMOT (S.G.). — *Field Studies in Libya*. Durham, 1960.

## 2) Articles

- AZZAM. — « Libya and Oil ». *Contemporary Review*, march 1964 : 129-133 p.
- BANNANI (Khalil al-). — « al-Bunuk was-siyasa-n-naqdiyya fi Libya » (Les banques et la politique monétaire en Libye). « *Libya-l-hadita* (13), février 1965 : 18-19, 2<sup>e</sup> année; 14, février 1965 : 10-11, 2<sup>e</sup> année; (15), mars 1965 : 32-33, 2<sup>e</sup> année.
- BIRI (Ali). — « Tasni' at-tabg fi libya » (L'industrialisation du tabac en Libye). « *Libya-l-habita* (18), avril 1965 : 44-46, 2<sup>e</sup> année.
- BIRI (Ali). — « Sina'at al-hiyaka » (Le tissage). *Libya-l-habita* (12), janvier 1965 : 18-23, 2<sup>e</sup> année.
- BOTTOMLEY (A.). — « Economic Growth in a semi-nomadic herding Community. Tripolitania ». *Econ. Devel. et Cult. Change*, 1963 (4) p. 407-419.
- CLARKE (John I.). — « Oil in Libya : some implications ». *Economic geography* 39 (1) janvier 1963. p. 40-59.
- COULAND (Jacques). — « La Libye, le pétrole et les bases ». *Démocratie Nouvelle* (6) juin 1964 : p. 45-47.
- Dans le même numéro. — « La Libye, le pétrole et les oasis ».
- GANNAGE (Elias). — « Le problème des redevances pétrolières au Moyen-Orient ». *Tiers-Monde*, Tome VII (26) avril-juin 1966 : 371-383.
- DE JONG (W.N.). — « Libyen als Handelspartner » *Africa* (5) mai 1965, p. 140-142.
- EMPIS (Ph.). — « La libye supplantera-t-elle le Sahara comme fournisseur de l'Europe Occidentale. » *Revue pétrolière* (1059) janvier-février 1964 : 636-645.
- International Labour Office. — « Manpower and Employment Problems in Libya » *International Labour Review* (85), 1, janvier 1962, p. 30-39.
- KA'BAZI (Fuad). — « Mustabil al-bitrul al-Libi (L'avenir du pétrole libyen). » *Ar-Ruw-wad* (1), novembre 1964 : 8-10 et 29, 1<sup>re</sup> année.
- KA'BAZI (Fuad). — « Mustaqbil al-bitrul al-libi nahnu wa waqi'al-bitrul al-gaza'iri » (L'avenir du pétrole libyen. La situation du pétrole algérien et nous). *Ar-Ruw-wad* (2), janvier 1965 : 11-13, 1<sup>re</sup> année.
- LOCKWOOD (A.N.). — « Libya, building a desert economy ». *Carnegie Endowment for Intern. Peace* New-York, 1957 : 313-378 p.
- MALFLIET (E.). — « Is Libye een interessant afzetgebied ». *Tidji* (39), 4 septembre 1964 : p. 11-13.
- MANTRAN. — Chronique libyenne. Cf. *A.A.N.* 1963, 1964, 1965.

- « Ma'rad Tarabuls ad-duwali fi 'mih ar-rabi' » (La foire internationale de Tripoli en sa quatrième année). *Libya-l-hadita* (15), mars 1965 : 51-92, 2<sup>e</sup> année.
- « Mustaqbal as-Sina'a » (L'avenir de l'industrie en Libye). *Libya-al-hadita* (16), mars 1965 : 32-33, 2<sup>e</sup> année.
- MARCHAL (Robert). — « Urbanization problems in Libya with special reference to Cyrenaica. » *Correspondance d'Orient - Etudes 1965-66 (...)* 8-9 : p. 41-52.
- MARTELOT (Pierre). — « La Révolution du pétrole dans un pays insuffisamment développé : la Libye ». *Les Cahiers d'Outre-Mer*. Institut de Géographie de la Faculté des Lettres de Bordeaux (69), janvier-mars 1965 : p. 1-31.
- MATHIEU (Marcel). — « Mission scientifique au Fezzan. » *Correspondance d'Orient*. Etudes, 1963(...)-3 p. 18-34.
- MORENO-ROMAN (M.). — « Répercussion en Argelia del envio del gaz natural de Libia a Espanâ e Italia ». *Africa* (Madrid) (288), décembre 1965.
- NATFA (As-Salihin). — « Siyadat muhafz bank libya yatahaddat-ila libya al-hadita » (Monsieur le Gouverneur de la Banque de Libye déclare à *Libia-al-hadita*). *Libya-l-hadita* (12), janvier 1965 : 8-11, 2<sup>e</sup> année.
- PAN (C.L.). — « The Population of Libya » *Population Studies*, vol. III, n° 1, London, 1949.
- QASSAR (Wafiq). — « al-Islam wal-mu'âmalât al-masrafiyya » (L'Islam et les échanges monétaires). *Al-Ma'rifa* (20), août-septembre 1965 : 16-29, 3<sup>e</sup> année.
- ROUCEK (J.S.). — « Emerging libya ». *New-Africa* (3), mars 1965 : 10-11.
- RAT (Bernabe). — « Gas africano para Espana ». *Africa* (287), p. 9-14.
- SARKIS (Dr. Nicolas). — « La Libye intervient ». *Jeune Afrique* (258), 5 décembre 1965 : 24-25.
- « Libya and the colonialist treaties ». *Scribe*, novembre 1964.
- SHAW (Roland). — « Essor de la production du pétrole en Libye ». *Revue pétrolière*, octobre 1965 : 61-65.
- THOMAS (F.C.). — « The Libyan Oil Worker ». *Middle East Journal-Middle East Institute*, Washington D.C., Vol. 15 (3), 1961 : 261-276.
- SHARABI (H.B.). — « Libya's pattern of growth ». *Current History*, janvier 1963. Vol. 44, p. 41-45.
- THIERY (Jacques). — « Le Fezzan. Notes historiques et socio-économiques. » *Correspondance d'Orient*. Etudes, 1963(...)-3 : 36-65.
- TRAN BUU KHANH. — « Les ressources pétrolières et l'évolution sociale et économique de la Libye ». *Correspondance d'Orient*. Etudes 1965-1966 (8-9), p. 53-61.
- VERLAQUE (Christian). — « Le transport et le raffinage du pétrole dans le bassin méditerranéen ». *Méditerranée*, avril-juin 1966 : (2), 90-158.
- WEIS (Hans). — « Schatzkammer Libyen. » *Bustan* (2), 1965 : 11-16.
- WHITEHEAD (K.D.). — « Basic on the economy of Libya. » *Overseas Business Reports* (112), septembre 1964 : 24 p.

3) Presse <sup>(1)</sup>

*Arab Oil Review - Africa*, Bulletin mensuel publié par l'Institut de Estudios Africanos de Madrid, cf. spécialement les n°s d'octobre, novembre et décembre 1965. — *Africa Heute*, mensuel allemand. — *Bulletin Economique de L'A.P.S.* (Algérie Presse Service) bimensuel algérien d'informations économiques et statistiques. — *Bulletins de la Commerzbank*. — *Cahiers de l'Orient Contemporain*, publication de l'Institut d'Etudes Islamiques de l'Université de Paris. — *Europe France-Outre-Mer*. — *Jeune Afrique*. — *Libya Al-Hadita* (La Libye moderne). Bi-mensuel. Publication du ministère de l'Orientation de Tripoli. — *Maghreb Digest*, publication mensuelle de l'Université du Sud de la Californie (Middle East and North Africa Program). — *Maghreb*. — *Le Monde*. — *Mondo Afro-Asiatico*, n° spécial mai-juin 1964. — *Moniteur Officiel du Commerce*

(1) Cf. *Chronique Scientifique infra* : liste des périodiques du C.R.A.M.

*International*, n° du 24 février 1965: «Libye: les timides progrès de son industries favorisent la concurrence étrangère». — *Oriente Moderno*. — O.N.A. (Office des Nouvelles Algériennes). Hebdomadaire économique algérien. — *Overseas Review*, revue mensuelle économique de la Barclays Bank D.C.O. — *Ar-Ruwwad* (Les éclairateurs), Mensuel, Ministère de l'Information et de l'orientation - Tripoli. — *La Revue Pétrolière*. — *Review Arab Petroleum*. — *Review of Arab Petroleum Economics*. — *Synday Ghibly* et *Tripoli Mirror*, quotidiens libyens.

## 4) Statistiques

Bank of Libya

1°) *Annuals Reports*

2°) *Economic Bulletins*

Census and statistical department. Libya, 1964. *Cost of living index for Tripoli town* Janv. August, 1964.

F.A.O. — *Production year book*, Roma

F.A.O. — *Trade year book*, Roma

I.L.O. — *Year book of labour statistics*, Geneva.

*Informationi per comercio estero*.

Kingdom of Libya. Ministry of National Economy. — Census and statistical Department. *External trade statistics*.

Kingdom of Libya. Ministry of Planning and Development. *Five-year Economic and social Development Plan, 1963-1968*.

Ministry of National Economy. — *Population census of Libya, 1954, Report and tables*. Tripoli, 1959.

Ministry of National Economy. — *Population census of Libya, 1964*.

Office Arabe de presse et de documentation. *Rapport 1965-1966 sur l'économie arabe*. Libye, chap. VIII.

*The Oil Forum* (New-York).

*Petroleum Press Service* (mensuel, London).

*United Nations Statistical Yearbook*.

*United Nations Population Yearbook*.

*Word Petroleum* (mensuel, New-York).